



1

COMMISSION DES AFFAIRES ECONOMIQUES, DOUANES
ET CONVENTIONS COMMERCIALES

Présidence de M. DUCLERCQ, Président d'âge

Séance du Mercredi 29 Janvier 1947

PRESENTS : MM. ARGENGAUD, BARDON-DAMARZID, BRIZARD, CHARLES-CROS, COLARDEAU, COSTE (Charles), DEBRAY, DUCLERCQ, DUMAS (François), GADOIN, GARGOMINY, GUENIN, LE CONTEL, LIENARD, MERLE (Toussaint), MOLINIE, NOVAT, OU RABAH, PONTILLE, ROCHEREAU, SIAUT, SOLDANI, Mme VIALLE.

EXCUSES : MM. LE COENT, SAUER, Mlle TRINQUIER

SUPPLAINT : M. FERRACCI (de M. COSTE). (COZZANO)

La séance est ouverte à 15 heures 15

M. DUCLERCQ, doyen d'âge, est appelé à présider la séance. Il souhaite la bienvenue à ses collègues et fait état de ses espoirs relatifs aux travaux de la Commission.

ORDRE DU JOUR

Election des membres du Bureau.

Il est procédé à la constitution du Bureau de la Commission.

Les candidatures présentées à la suite de la réunion des Bureaux des groupes sont ainsi ratifiées :

M. ARGENGAUD, est élu Président

MM. LE CONTEL et PONTILLE sont élus Vice-Présidents

MM. CHARLES-CROS et OU RABAH sont élus Secrétaires

.../...

25 JANV 1947

Présidence de M. ARMENGAUD

M. ARMENGAUD remercie les commissaires de la marque de confiance qu'ils lui témoignent, et exprime brièvement quelle sera l'ampleur des travaux de la Commission commençant à une époque où les prix français, presque partout trop élevés, devront être abaissés au plus tôt, grâce à un ensemble de mesures portant essentiellement sur la transformation de l'équipement général, la ^{modernisation} restauration des entreprises et l'organisation du travail.

M. le Président indique qu'après les efforts exercés dans le but de donner aux prix de revient un niveau normal, la recherche de nouveaux débouchés devra être envisagée; certains pays s'industrialisent en effet d'une façon nouvelle : les U.S.A., l'U.R.S.S., vers laquelle les exportations semblent possibles, les INDES, la CHINE, et l'AMERIQUE du SUD où la FRANCE devra substituer son influence à l'influence allemande.

M. le Président souligne également l'importance des problèmes des cartels internationaux auxquels la France devra s'attacher à trouver une solution.

Il évoque ensuite la nécessité de promouvoir une politique douanière capable de développer les échanges internationaux et par suite celle de définir au plus tôt, par pays, la liste des produits que la France peut vendre ou acheter.

M. le Président rappelle que ces idées devront non seulement servir de base à la répartition des tâches au sein de la Commission mais encore devront aider à l'élaboration d'une politique économique prospère et à l'accroissement du revenu national, facteur essentiel de l'amélioration des conditions matérielles de la vie nationale.

M. le Président entretient la Commission des méthodes de travail qui seront adoptées.

Après un échange de vues, le Mercredi à 15 heures 15 est choisi en principe pour la réunion périodique sous réserve de l'accord général des Presidents de Commissions.

Parmi les travaux de la Commission, l'examen des textes dont elle est saisie aura un caractère de priorité; toutefois le Président pense qu'une liste des questions importantes intéressant la vie économique du pays pourra être établie, chacune de ces questions devant être examinée par un ou plusieurs commissaires et rapportée devant la Commission.

M. le Président rappelle qu'un certain nombre de textes

.../...

sont actuellement à l'étude à la Commission des affaires économiques de l'Assemblée Nationale; il en donne l'énumération.

M. LE CONTEL attire l'attention de ses collègues sur le fait qu'il peut être prématûr d'étudier ces textes en détail.

M. DEBRAY estime par contre qu'il y a intérêt à exprimer un avis le plus tôt possible sur certaines questions, afin que l'Assemblée Nationale en fut informée.

M. BARDON-DAMARZID attire l'attention du Président et du Commissaire sur la nécessité de faire préciser la compétence de la Commission des Affaires Economiques en particulier à l'égard du Plan de modernisation et d'équipement.

M. FERRACCI propose qu'une sous-Commission soit créée pour l'examen de tout ce qui concerne l'application du plan.

M. le Président signale les aspects technique, économique et financier du Plan, ces deux derniers devant plus spécialement intéresser la Commission.

M. FERRACCI signale à ce sujet l'importance du problème du crédit et souligne le paradoxe que constitue l'absence d'industriels, commerçants, etc... dans les organismes du Plan.

M. DUCLERCQ ajoute que la Commission aura sans doute à examiner les projets de nationalisation.

A ces divers propos, M. le Président exprime son intention d'augmenter le matériel et les sources d'information. Il envisage en particulier des conversations avec les Services intéressés de l'Industrie et du Commerce, les Organisations syndicales et le Commissariat du Plan.

M. LE CONTEL propose de suivre en ce domaine les méthodes adoptées dans les Commissions de l'Assemblée Nationale.

M. FERRACCI propose qu'un Commissaire soit plus spécialement désigné pour la liaison entre les deux Assemblées.

M. le Président décide de définir au cours des prochaines séances la compétence de la Commission. Il résume le débat en insistant sur la nécessité de tenir en tous cas des réunions d'information.

M. CHARLES-CROS conteste à ce sujet la possibilité pour la Commission de discuter des questions dont elle n'est pas saisie.

M. BARDON DAMARZID souligne comme une nécessité la constitution d'une sous-Commission d'études chargée de réunir des informations.

29 JANV 1967
4

M. le Président exprime l'intérêt qu'il y aurait, à son avis, à ce que en effet, la Commission soit aussi un organisme d'étude préparant les discussions éventuelles entre les groupes. La question ci-dessus sera déférée à la Présidence du Conseil de la République.

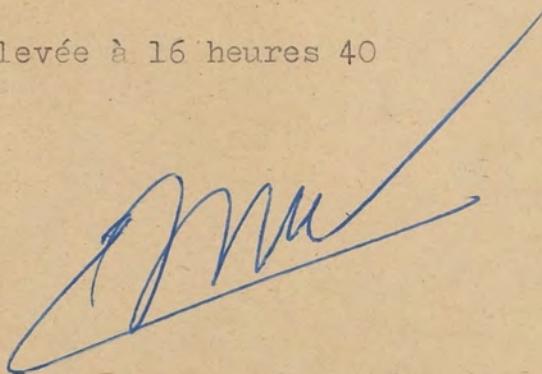
Fixation de l'Ordre du Jour de la
Prochaine séance

M. BARDON-MAMARZID demande à ce que l'application du Plan figure à cet ordre du Jour.

M. GUEPIN demande à ce que certains problèmes douaniers y soient discutés.

M. le Président propose, après un court débat, que l'ordre du jour ne soit fixé qu'après les conversations qui devront avoir lieu avec M. le Président de la Commission des Affaires Economiques de l'Assemblée Nationale.

La séance est levée à 16 heures 40



COMMISSION DES AFFAIRES ECONOMIQUES, DOUANES ET
CONVENTIONS COMMERCIALES

Séance du mercredi 5 février 1947

Présidence de M. ARMENGAUD, Président

Présents : MM. ARMÉNGAUD, BRIZARD, Charles-CROS, DEBRAY,
DUCLERCQ, DUMAS, GADOIN, GARGOMINY, GUENIN,
LE CONTEL, LIENARD, MOLINIE, NOVAT, PONTILLE,
ROCHEREAU, SIAUT, SOLDANI, Melle TRINQUIER, Mme
VIALLE.

Excusés : MM. BARDON-DAMARZID, COLARDEAU, COSTE, LE COENT,
MERLE (Toussaint), SAUER.

Suppléant : M. FERRACCI (de M. ~~OZBANO~~)

Absent pour congé : M. OU RABAH.

ORDRE DU JOUR

I.- Exposé de M. CUSIN, Secrétaire Général du Ministère de l'Economie Nationale sur l'organisation du Ministère de l'Economie Nationale, et les rapports entre ce dernier département et le Commissariat du Plan.

II .- Exposé de M. le Président ARMENGAUD sur les rendements comparés des entreprises en France et aux Etats-Unis.

III .- Désignation d'un membre de la Commission à l'effet de participer aux travaux de la Commission des Finances, en exécution de l'article 26 du règlement.

La séance est ouverte à 15 heures 15

M. le Président, après lui avoir exprimé les remerciements de la Commission donne la parole à M. CUSIN.

M. le Secrétaire Général du Comité économique inter-ministériel retrace brièvement l'évolution du ministère de l'économie nationale, souvent mal connu, et réorganisé à plusieurs reprises malgré son origine récente. Le premier ministère de ce nom fut créé en effet en 1934, mais c'est essentiellement pendant la guerre et depuis la fin de celle-ci qu'il a joué un rôle dominant.

Les services créés et développés depuis 1940 : Affaires économiques, coordination, direction des prix, relations extérieures, finances extérieures furent regroupés au lendemain de la Libération sous l'impulsion de M. MENDES-FRANCE. Cedernier s'efforça de rassembler en outre les services de documentation et de statistiques du Commissariat Général à l'équipement et de la section centrale de l'office central de répartition des produits industriels, pour adapter l'ensemble de l'édifice à ~~les~~ quatre fonctions essentielles : l'Information, la Conception, la Coordination, et le Contrôle. Un décret du début de l'année 1945 a donné à cette organisation sa forme rationnelle, il opéra concentration de divers services et réalisa d'importantes économies dans les postes de direction.

A la première fonction : l'information, correspond la création de l'institut national de statistiques et de documentation, synthèse des services anciens. Au sein de cet organisme, une importance de plus en plus grande a été donnée aux services d'Etudes qui élaborent actuellement deux documents d'importance essentielle : l'Economie française, l'Economie étrangère.

La seconde de ces fonctions : la Conception, a entraîné la création d'une direction du plan. Celle-ci reste encore, après la naissance d'un Commissariat au Plan, une matrice permettant un rattachement futur.

A la troisième tâche : la Coordination, répond le souci d'examiner dans le cadre d'une politique générale les Affaires soumises jadis à de nombreuses sections spécialisées. Ainsi la direction des prix, le Service des Affaires Générales, la Direction des programmes économiques, enfin la Direction des relations économiques ~~et~~ extérieures concrétisent 4 aspects de cet examen. M. CUSIN annonce à ce propos la prise en charge par le Ministère de l'Economie Nationale ~~d'un~~ un cinquième domaine : le Crédit ; Les problèmes d'investissement seront bientôt examinés au sein de comités restreints.

Le Contrôle, qui constitue, enfin, la dernière fonction essentielle du ministère, s'exerce par la Direction générale du Contrôle économique, tant sur les prix que sur les matières premières.

M. le Secrétaire Général attire, ensuite, l'attention de la Commission sur les nécessités qui conduisent le ministère de l'Economie Nationale à entretenir des rapports constants avec les autres ministères. Les liaisons doivent être particulièrement étroites avec le ministère des Finances : à l'égard du crédit, dans le domaine des finances extérieures et enfin pour tout ce qui concerne le contrôle des entreprises nationalisées .

M. CUSIN passe alors en revue les problèmes examinés par les divers services du ministère et intéressant l'ensemble de l'activité économique du pays, et, par conséquent, d'autres départements ministériels.

En premier lieu, on s'est efforcé d'unifier les nomenclatures statistiques en imposant une même série de "types" pour toutes les administrations. Ces réalisations permettront de connaître le revenu national du Pays et d'examiner par rapport à lui la pluspart des affaires.

La Direction des prix est, d'autre part, chargée de préparer actuellement le deuxième train de baisse. Elle s'attache, parallèlement, à étudier le problème connexe des salaires. Elle n'utilise, d'ailleurs, qu'un nombre assez faible de fonctionnaires.

La Direction des Affaires générales, est, elle, saisie des questions relatives au contrôle des établissements nationalisés : l'objectif immédiat est, ici, de coordonner l'activité de ces derniers dans le cadre d'un statut unique.

A la direction des personnels incombe le soin de préparer l'application pratique du plan par la production des budgets-matières (mensuels, bimensuels, trimestriels, et semestriels) et l'élaboration des Plans de répartition.

Enfin, la direction des relations économiques extérieures négocie les accords, en poursuit l'exécution, et met sur pied des programmes d'importation, recherchant la meilleure utilisation du stock or-devises : il s'agit, en vérité, non d'un programme d'équipement, mais d'un plan d'alimentation quotidienne des besoins de l'économie française.

M. CUSIN termine son exposé en examinant brièvement quelques problèmes posés par la mise en application du Plan. Le Gouvernement n'a pas fait, en autre matière, le choix d'une méthode définitive. L'existence d'un organisme de laboratoire et d'étude restera, en tous cas, nécessaire\$.

Le ministère de l'Economie nationale doit être, à tout instant, appelé à donner son avis, le Comité économique interministériel étant chargé d'effectuer des arbitrages qui ne feront, sans doute, comme dans le passé, qu'affirmer l'autorité du Ministère de l'Economie nationale.

Sur la proposition de M. LE PRESIDENT, M. CUSIN fournit ensuite quelques précisions qui lui sont demandées:

Répondant à une question de M. DUCLERCQ, concernant le contrôle des exportations, M. CUSIN explique que la vérification des quantités réellement exportées n'est possible qu'à l'égard des fabrications programmées.

Pour les autres produits, l'intérêt de l'exportation constitue la seule garantie pratique, de l'exportation effective.

La recherche d'un contrôle trop strict serait, d'ailleurs, nuisible au développement de ces activités.

Mme VIALLE demande à M. le Secrétaire général comment s'organisent les rapports du Service économique de la France d'Outre-Mer avec l'Economie Nationale.

M. CUSIN expose alors de quelle façon, de nombreux services de son département suivent la marche des affaires d'outre-mer, tant à la direction des programmes qu'à la Direction des prix, et à la direction des affaires extérieures.

M. FERRACCI insiste, à ce propos, sur l'urgence qu'il y aurait, à son avis, à supprimer les licences à l'égard de la France d'Outre-mer, particulièrement pour le commerce des textiles.

Répondant à une question de M. LIENARD, M. CUSIN analyse brièvement les rapports de son ministère avec le ministère de l'Agriculture.

M. PONTILLE informe la Commission et M. le Secrétaire Général qu'il est l'auteur d'une lettre adressée à M. le Ministre de l'Economie nationale dans laquelle, en particulier, il proteste contre l'augmentation du prix du charbon, qui lui semble en contradiction avec la politique de baisse suivie par le Gouvernement.

M. CUSIN précise, en réponse, que cet état de choses est le résultat de l'incidence actuelle sur les prix, de décision prise avant le premier janvier, date depuis laquelle toute hausse est interdite.

Après un court débat concernant l'utilisation des devises disponibles, au cours duquel MM. PONTILLE, CHARLES-CROS, DUMAS, SIAUT prennent successivement la parole, il apparaît que les problèmes d'importation, particulièrement à partir de nos possessions d'outre-mer, sont inséparables des problèmes d'équipement.

M. CUSIN affirme que les buts du ministre de l'Economie Nationale sont de les résoudre parallèlement.

Après avoir résumé les divers aspects pratiques des prochains travaux que la Commission devra effectuer, en parfaite liaison, tant avec les autres commissions économiques qu'avec les départements ministériels intéressés, le Président communique certains chiffres qu'il a recueillis au cours de sa mission et relatifs aux rendements comparés des entreprises

en France et aux Etats Unis. Il met tout particulièrement l'accent sur les enseignements à tirer de ces observations pour les travaux futurs de la Commission.

Il insiste en premier lieu sur le fait que, contrairement à une opinion couramment établie, les Etats-Unis ont, du point de vue de leur structure industrielle et de leur structure agricole, un aspect tout à fait comparable à la structure française. Ainsi sur 184.230 entreprises industrielles

8.315 emplois des ~~ouvriers~~ non-salariés
77.930 emplois de 1 à 5 salariés
49.015 emplois de 6 à 20 salariés
23.646 emplois de 21 à 50 salariés.

634 emplois de 1.000 à 2.500 salariés.

Sont en pourcentage :

non salariés	4,5
1 à 5 salariés.....	41,2
6 à 20 "	26,6
21 à 50 "	12,8
2.500 et au-dessous	0,1

L'agriculture présente un aspect analogue :

33% des fermes ont moins de 16 hectares
4% seulement ont plus de 166 hectares et présentent les caractères de véritables affaires industrielles.

En outre, un bref tableau des classes productrices montrerait qu'un paysan américain nourrit 14 compatriotes
" " français en nourrit 5

L'exposé de quelques chiffres concernant la production comparée des domaines de la sidérurgie, la fonderie, l'acier monté, les machines outils traduisent un écart de rendement allant de 1 à 3.

Pour l'industrie automobile et les machines agricoles (1 à 12), l'écart est plus grand encore.

M. LE PRESIDENT attire l'attention de la Commission sur le fait que ces observations peuvent fournir des données essentielles pour les travaux futurs. Elles doivent au surplus en suggérant un certain nombre d'idées faire naître un courant d'opinion.

M. LE PRESIDENT évoque enfin les progrès de la recherche technique appliquée depuis 1920 aux Etats-Unis et conclut en marquant la place de tout premier plan qui devra être réservée dans notre pays à l'examen des problèmes techniques du travail.

- 5 FEV 1947 10

L'ordre du jour appelle la désignation d'un membre de la Commission pour participer aux travaux de la Commission des Finances en exécution de l'article 26 du Règlement.

M. GADOIN, candidat à ces fonctions est désigné à l'unanimité.

La séance est levée à 17 heures 30

COMMISSION DES AFFAIRES ECONOMIQUES
ET CONVENTIONS COMMERCIALES

-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-

Présidence de M. ARMENGAUD, Président

Séance du Jeudi 13 février 1947.

La séance est ouverte à 9h.

Présents : MM. ARMENGAUD, BARDON-DAMARZID, BRIZARD, CHARLES-CROS, COLARDEAU, COSTE(Charles), DEBRAY, GADOIN, GARGOMINY, GUENIN, LE COENT, LE CONTEL (Corentin), LIENARD, MERLE (Toussaint), MERMET-GUYENNET, MOLINIE, NOVAT, ROCHEREAU, SAUER, SIAUT, SOLDANI, Mlle TRINQUIER, Mme VIALLE.

Excusés : MM. COZZANO, DUCLERCQ, DUMAS, OU-RABAH, PONTILLE.

ORDRE DU JOUR

- 1°) - Exposé de M. NATHAN, Directeur des relations économiques extérieures au Ministère de l'Economie Nationale, sur les problèmes français du commerce extérieur = les importations les exportations.
- 2°) - Examen du Plan de modernisation et d'équipement (1ère séance)
- 3°) - Compte-rendu des visites de M. ARMENGAUD, à Monsieur le Ministre André PHILIP et à Monsieur le Président LEENHARDT Président de la Commission des Affaires économiques à l'Assemblée Nationale.

Le Président M. ARMENGAUD rend compte à la Commission de la démarche qu'il a faite, accompagné de M. CHARLES CROS, à M. LEENHARDT, Président de la Commission des Affaires Economiques à l'Assemblée Nationale, notamment en vue de la recherche d'une méthode de travail ; il a été décidé que celle-ci viserait, autant que possible, à la répartition entre les deux commissions, des questions économiques à l'étude ou dont l'examen doit être envisagé.

13 FEV 1947

- 2 -

12

Le Président a communiqué, d'autre part, les résultats de ses entretiens successifs avec M. André PHILIP, Ministre de l'Economie Nationale, et M. Ambroise CROIZAT, Ministre du Travail, au cours desquels est apparue la nécessité d'assortir les travaux de la Commission de liaisons constantes avec chacun des départements ministériels intéressés.

I M. Le Président donne la parole à M. NATHAN, Directeur des relations économiques extérieures au Ministère de l'Economie Nationale. Au début de son exposé M. NATHAN, explique qu'aujourd'hui plus que jamais, nos exportations conditionnent la part essentielle de nos importations. En effet, un certain nombre d'accords commerciaux et financiers, passés en particulier avec les pays d'Amérique latine, touchent déjà à leur fin. Notre balance accuse ici un déficit qu'on ne peut laisser s'aggraver. M. NATHAN, passe alors en revue les chapitres essentiels du plan général d'importation. Il précise que ce dernier n'est pas toujours réalisé du fait de la pénurie internationale ~~en~~ certaines matières.

En 1946 il s'est exécuté de la façon suivante :

Ravitaillement	475 millions de dollars
Agriculture	106 millions de dollars
Tabac	22 millions de dollars
Production Industrielle	60 millions de dollars
Charbon	136 millions de dollars
Santé Publique	34 millions de dollars
Reconstruction	13 millions de dollars

Pour le premier trimestre 1947 les crédits nécessaires atteignent : 1.029.500.000 dollars.

Ils se répartissent comme suit :

Agriculture	47 millions de dollars
Ravitaillement	124 millions de dollars
Tabac	8 millions de dollars
Santé publique	15 millions de dollars
Production Industrielle	498 millions de dollars
Charbon	80 millions de dollars
Afrique du Nord	90 millions de dollars
Colonies	67 millions de dollars
Carburant militaire	
Afrique du Nord et Colonies	3,5 millions de dollars
Indochine	36 millions de dollars
Production, non essence, des accords commerciaux	60 millions de dollars

Ces différents chiffres s'entendent avec seulement une partie du frêt (ce dernier représentant un montant assez considérable).

M. NATHAN, donne ensuite la répartition détaillée de ces crédits en ce qui concerne la production industrielle, l'agriculture, le ravitaillement, la santé publique. Il indique que la réalisation du plan de ce premier semestre entraînera une sortie de 850 à 900 millions de dollars.

13 FEV 1947

III- M. NATHAN entreprend d'examiner quelles sont les recettes dont dispose notre pays pour faire face à ces dépenses. Comme il a déjà été indiqué, nos exportations constituent l'élément essentiel du système. Elles se heurtent malheureusement à un grand nombre de difficultés qui ont leur source, tant dans le domaine intérieur que dans le domaine international.

1° - La première série de ces obstacles concerne la question des prix. Jusqu'au mois de juillet 1946, nos prix étaient comparables à ceux de l'étranger. Depuis cette date, la situation s'est modifiée. Si un chiffre est difficile à préciser il n'en reste pas moins qu'en dehors de l'industrie de la laine, la cherté de nos prix apparaît nettement pour la plupart de nos produits; pour les produits de l'industrie mécanique, en particulier.

2°- En second lieu, une difficulté s'est fait jour qui a consisté dans le fait que les fabricants de produits demi-finis, ont été bien souvent détournés de vendre aux exportateurs, en raison du plus grand intérêt que leur fournit, à cet égard, le marché intérieur.

3°- Nos exportations connaissent aussi des difficultés externes. Elles proviennent d'une part de la fermeture de certains marchés. (Il en est ainsi de l'Angleterre, avec laquelle la guerre a interrompu nos échanges). En outre, déjà avant la guerre, notre commerce avec l'Amérique du Sud avait été interrompu. Dans ce pays, où nous sommes peu connus, la technique américaine fournit l'élément d'une concurrence dangereuse.

4°- D'autre part, et d'une façon générale, les pays étrangers n'ont pas toujours conscience des difficultés qui s'opposent au relèvement de l'Industrie française. Ici un effort doit être entrepris pour faire savoir au dehors quelles sont les marchandises que nous pouvons fournir.

III- M. NATHAN examine alors quels sont les moyens qui furent ou doivent être mis en oeuvre pour pallier l'ensemble de ces difficultés.

En premier lieu et afin de donner une base stable à nos exportations, il importe de prolonger les accords commerciaux. En 1945, la moyenne était de 6 mois, elle est d'aujourd'hui d'un an. En second lieu, on s'est attaché à supprimer les licences d'exportation pour un très grand nombre de produits. Le total des produits libres représente 60 % du volume de nos exportations de 1938. Seuls les produits essentiels à la consommation intérieure réclament encore des licences.

le deuxième
En second lieu, il a fallu réduire les difficultés d'approvisionnement de nos exportateurs ; pour faire face à celles-ci a été mis en oeuvre le système qui prévoit des crédits hors-plan pour acheter des matières premières à l'étranger, qui seront revendues avec un coefficient de ~~valorisation~~.

Dans le même but, l'admission temporaire a été remise en

13 FEV 1947

- 4 -

14

en honneur et développée.

A ces divers moyens se sont ajoutés les efforts en vue de développer le marché intérieur. Le procédé "Imex" exige le maximum de valorisation. Il implique que toute la marchandise doit être exportée ; aussi a-t-on poussé à la reprise d'opérations bancaires. On a diminué le coefficient de valorisation pour permettre à une grande partie des produits finis de rester sur le marché. C'est ainsi que 10 % des produits importés restent à la disposition des entreprises en vue de l'amélioration de l'équipement. Tels sont les remèdes qui furent appliqués ; à ceux-ci s'ajoutent, pour notre pays, le bénéfice de cette bousculade générale, qui nous permet, malgré nos prix élevés, d'exporter. Ce facteur ne saurait jouer très longtemps encore en notre faveur. M. NATHAN donne alors un aperçu des résultats de nos exportations pendant l'année écoulée.

Celles-ci se montaient en 1945 à 5 milliards de francs.

Pour le mois de janvier 1946 à 1 milliard

Pour le mois d'avril 1946 à 3 milliards

Pour le mois de juillet 1946 à 5 milliards

Pour le mois d'octobre " à 7 milliards 1/2

Pour le mois de décembre " à 10 milliards 800 millions

Le chiffre total était pour 1946 de 70 milliards contre 180 milliards d'importations.

IV - Les espoirs permettent de compter pour le premier semestre 1947 sur le chiffre de 450 à 500 millions de dollars d'exportations contre un milliard 30 millions de dollars, d'importations.

M. NATHAN donne communication de certains chiffres qui traduisent une amélioration certaine de notre commerce extérieur. En particulier les exportations des produits fabriqués n'ont pas cessé de s'accroître. Parmi les problèmes permanents, qui se posent pour notre pays, apparaît au premier plan la nécessité qui nous est faite d'orienter nos exportations vers les pays dont les devises sont les plus utiles à notre économie.

En 1946 les exportations s'effectuèrent comme suit :

Vers l'Union Belgo-Luxembourgeoise	20 milliards de francs
" la Suisse	9 milliards "
" les U.S.A.	6 " "
" la Grande-Bretagne	5 milliards 500 millions
" les Pays-Bas	3 milliards 1/2
" la Suède	3 milliards 300 "

Il est, en outre, indispensable d'exporter vers les pays où nous achetons :

Les exportations étaient vers la zone "dollar"	
en Janvier 1946	8% du chiffre total
en Décembre 1946	14 %

13 FEV 1947

15
- 5 -

Vers la zone "sterling"	
en janvier 1946	7 %
" décembre "	17 %
vers l'Argentine	
en janvier 1946	3 %
en décembre "	6 %
vers l'Union-Belgo-luxembourgeoise	
en janvier 1946	30 %
" décembre "	24 %
vers la Suisse	
en janvier 1946	14 %
" décembre "	11 %

Cet effort ne pourra être longtemps poursuivi. Nos acheteurs vont inévitablement se plier aux nécessités d'une entente avec les pays qui leur sont voisins.

M. NATHAN termine son exposé en laissant à la Commission le soins de tirer de ces observations les conclusions qui s'imposent.

Sur l'invitation du Président, M. NATHAN répond à diverses questions posées par les commissaires.

M. MERMET-GUYENNET donne connaissance d'une réclamation relative au fonctionnement du service "Imex" et attire l'attention du Directeur des relations économiques extérieures, sur le fait que les industriels ne peuvent obtenir des licences d'importations pour certains produits en provenance de Tchécoslovaquie.

Sur l'invitation du Président, M. NATHAN donne à ce sujet quelques précisions sur les modes de réalisation des exportations triangulaires.

M. BARDON-DAMARZID demande de quelle façon le Gouvernement compte mettre nos prix en harmonie avec les prix étrangers. Ces problèmes devant inévitablement se poser, lorsque la boulimie aura pris fin.

A propos de cette question, qui pose des problèmes de politique générale par conséquent, n'entre pas dans la compétence du haut fonctionnaire, le Président souligne que le problème soulevé est lié au problème général de l'équipement et qu'il ne saurait être résolu avant lui.

M. DEBRAY, rappelant une partie de l'exposé de M. NATHAN, insiste sur le fait que notre pays peut se procurer des dollars ou des livres sterling au moyen d'opérations d'exportation vers la Suisse

M. ROCHEREAU insiste sur la nécessité pour notre pays de s'assurer des positions commerciales en Amérique Latine où la France devra substituer son influence à l'influence allemande. La Commission, après avoir pris note de la nécessité du soutien bancaire que réclame ces opérations, enregistre que ce problème, est d'autant plus

13 FEV 1947

- 6 - 16

plus complexe que ces pays neufs ont, eux aussi, besoin de matières premières qu'il nous est rarement possible de fournir.

M. SAUER signale un accord passé avec la Belgique, qui lui semble désavantageux.

M. CHARLES CROS fait entendre qu'il désire qu'un jour prochain, la politique française à l'égard de nos possessions d'Outre-Mer soit exposée devant la Commission.

Le Président signale à ce sujet les risques qu'entraîne la trop grande indépendance du Ministère de la France d'Outre-Mer.

La Commission décide à l'unanimité, après une intervention de Mme VIALLE, et sur la proposition du Président, d'émettre le voeu que tous les problèmes économiques soient étudiés et résolus dans le cadre indivisible de l'Union française et qu'en outre, un rapport sur cette question soit présenté à la Commission par les soins du Ministère de la France d'Outre-Mer.

Avant de conclure sur l'ensemble du débat, M. le Président souligne devant la Commission qu'une motion nouvelle de l'exportation est née du fait de la pénurie internationale.

M. NATHAN appuie cette opinion en attirant l'attention générale sur le fait que cette tendance est la conséquence de l'élévation croissante des barrières douanières.

La séance est levée à 12 heures.

COMMISSION DES AFFAIRES ECONOMIQUES, DOUANES
ET CONVENTIONS COMMERCIALES

Présidence de M. ARMENGAUD, Président

Séance du Jeudi 20 février 1947

La séance est ouverte à 9 heures

Présents : MM. ARMENGAUD, BARDON-DAMARZID, BRIZARD, CHARLES-CROS, COLARDEAU, COSTE (Charles), DUCLERCQ, GADOIN, GARGOMINY, GUENIN, LE COENT, LE CONTEL, LIENARD, MERLE (Toussaint), MOLINIE, NOVAT, ROCHEREAU, SAUER, SIAUT, ~~SKEANX~~, Melle TRINQUIER.

Excusés : M. OU RABAH, Mme VIALLE, M. COZZANO, DEBRAY

ORDRE DU JOUR

- I.- Examen officiel du projet de loi modifiant et complétant la législation économique, adopté par l'Assemblée Nationale le 14 février 1947.
 - II.- Examen du projet de loi N° 25, relatif à diverses dispositions d'ordre financier, à l'étude devant la Commission des Finances du Conseil de la République.
 - III.- Examen du plan de modernisation et d'équipement en vue de l'étude du projet de loi portant fixation du budget extraordinaire: Reconstruction et équipement.
 - IV.- Echange de vues sur la Conférence Internationale du Commerce et de l'emploi qui se tiendra à Genève le 8 avril 1947.
 - V.- Désignation d'un Commissaire en vue d'établir un aperçu général de la politique douanière internationale.
-

La Commission aborde l'examen de l'ordre du jour.

LE PRESIDENT rappelle l'importance qu'il y a à ce que la Commission se prépare à étudier les questions dont elle sera saisie incessamment.

Le premier examen porte sur le projet de loi modifiant et complétant la législation économique adoptée par l'Assemblée Nationale le 14 février.

M. ROCHEREAU demande la parole au sujet de l'interdiction du troc prévue par ce texte. Il signale l'utilité traditionnelle de certaines formes de troc dans les campagnes et qu'il serait dangereux de proscrire.

Sans étudier plus avant les dispositions de ce texte, la Commission se rallie à l'idée de constituer sur cet objet une équipe de travail. Elle sera constituée par MM. ROCHEREAU, DUCLERCQ et MOLINIE.

En second lieu, le Président rappelle que la Commission des Finances a été saisie d'un projet relatif à diverses dispositions d'ordre financier. Il attire l'attention sur l'aspect économique de certaines questions qu'il soulève. Pour cette raison, la Commission décide de demander à être saisie pour avis du projet. D'ores et déjà, MM. GARGOMINY, (TOUSSAINT)(Merle) et GADOIN étudieront la question.

La Commission aborde la troisième partie de son ordre du jour, consacrée à un examen du Plan en vue de l'étude du projet de loi portant fixation du budget extraordinaire . Le Président attire l'attention des Commissaires sur les problèmes qui ne manqueront pas de se poser sur le plan économique à propos du vote de ce texte. Il décide de prendre les dispositions nécessaires pour que chaque Commissaire possède à ce propos une documentation suffisante.

Ici encore, les Commissaires seront appelés à examiner le texte à l'avance. Après un échange de vues, il est décidé de créer un certain nombre de sous-Commissions en vue de l'étude de ce projet. Elles auront pour effet de permettre la répartition du travail par ministères, ou groupes de ministères. Elles seront composées comme suit :

Reconstruction	M. DUCLERCQ M. GARGOMINY M. X
Agriculture	M. LIENARD M. BRIZARD M. LE COENT
Travaux Publics et transports	Melle TRINQUIER M. LE CONTEL M. ROCHEREAU
Production Industrielle	M. PONTILLE M. NOVAT M. MOLINIE
France d'Outre-Mer	M. CHARLES-CROS M. SIAUT M. COLARDEAU

19
20 FEV 1947

Affaires Etrangères
Anciens Combattants
Finances
Justice
Santé Publique
Travail et Sécurité Sociale

M. GUENIN
M. SAUER

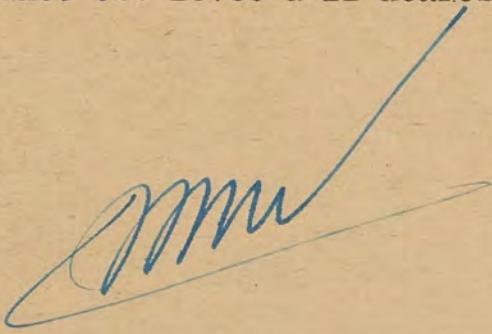
H. X

La Commission aborde la dernière partie de son ordre du jour sur l'invitation de son Président. Ce dernier signale que la réunion d'une Commission préparatoire à la Conférence Internationale du Commerce et de l'emploi est une suite naturelle aux accords de Bretton-WOODS. Il souligne l'importance que va revêtir pour notre pays le travail de la Commission préparatoire qui se réunit à Genève le 10 avril : d'importants accords y seront préparés en vue desquels la France devra faire connaître les points essentiels de sa politique à l'égard des problèmes douaniers et commerciaux. La Commission devra envisager des travaux préparatoires et de nombreuses démarches, et contribuer à préparer à notre pays sa place dans l'avenir du commerce international. Une sous-commission est créée à cet effet en vue de l'établissement d'un rapport. Elle sera composée comme suit :

M. ARMENGAUD
M. ROCHEREAU
M. SAUER

La Commission charge son bureau du soin d'établir l'ordre du jour de la prochaine séance.

La séance est levée à 11 heures.



COMMISSION DES AFFAIRES ECONOMIQUES,
DES DOUANES ET DES CONVENTIONS COMMERCIALES

Séance du 21 février 1947

Réunion commune avec la commission des finances

Présidence de M. Alex ROUBERT, président de la commission
des finances.

La séance est ouverte à seize heures pour la réunion commune

Sont présents:

MM. ARMENGAUD, BARDOU-DAMARZID, CHARLES-CROS, COLARDEAU,
COSTE (Charles), DEBRAY, DUCLERCQ (Pahl), GADOIN, GARGOMINY,
GUENIN, LE COENT, LIENARD, MERLE (Toussaint), MERMET-GUYENNET,
MOLINIE, NOVAT, ROCHEREAU, SAUER, SIAUT, Melle TRINQUIER.

Excusés:

MM. BRIZARD, COZZANO, OU-RABAH, Mme VIALLE.

ORDRE DU JOUR

Exposé de M. André PHILIP, ministre de l'économie nationale,
sur la politique économique générale du Gouvernement.

(Voir le compte-rendu in-extenso, annexé au présent procès-verbal).

A l'issue de l'audition de M. PHILIP, ministre de l'Economie Nationale, ix Commission : 1^o - Désignation d'un rapporteur pour le projet de loi portant modification de la législation économique (N° 41) - 2^o - Désignation d'un rapporteur pour avis pour le projet de loi relatif à diverses dispositions d'ordre financier (N° 25).

J.C.

COMMISSION DES FINANCES ET DES AFFAIRES
ECONOMIQUES, DES DOUANES ET DES CONVENTIONS COMMERCIALES
REUNIES

Séance du vendredi 21 février 1947 - 16 heures

Audition de M. André PHILIP

Ministre de l'Economie Nationale

M. LE PRESIDENT DE LA COMMISSION DES FINANCES .- En votre nom, Mesdames, Messieurs, je remercie M. le Ministre de l'Economie Nationale d'avoir bien voulu accepter de répondre à notre invitation.

Monsieur le Ministre, avant de commencer les travaux d'examen des budgets ordinaire et extraordinaire, qui vont nous être soumis, et d'un certain nombre de textes d'une extrême importance au point de vue de la vie économique du pays, la Commission des Finances et la Commission des Affaires Economiques ont tenu à vous entendre parce qu'elles ont estimé, l'une et l'autre, que les budgets français considérés par rapport aux revenus généraux de la nation étaient d'une telle importance qu'il ne peut plus être question de regarder les finances d'un simple point de vue comptable et de contrôle, mais surtout du point de vue de l'orientation générale et des incidences que les lois financières peuvent avoir sur l'économie générale du pays.

Les budgets tendent, à l'heure actuelle, à redistribuer plus du tiers des revenus généraux. Ce n'est donc plus la situation d'avant la guerre. Lorsqu'il s'agit d'une période tout à fait exceptionnelle dans laquelle les investissements doivent avoir une importance énorme, toute décision prise par voie budgétaire va influencer grandement la vie économique du pays. Et c'est parce que nous savons bien, depuis très longtemps, que vous vous intéressez aux rapports extrêmement étroits qui existent entre l'économie nationale et les données purement financières, comptables et de contrôle budgétaire, que nous vous avons demandé de venir.

Je sais que vous êtes très attaché à ces principes ; vous l'avez démontré, puisque quand vous étiez ministre des finances vous avez tenu à être, en même temps, ministre de l'Economie nationale, n'ayant pas voulu faire un travail fragmentaire et ne regarder qu'un seul côté de la question.

... / ...

C'est pourquoi je vous remercie d'être venu avant le commencement des travaux que nous aurons à accomplir dans quelques jours nous apporter un certain nombre d'éclaircissements, qui nous permettront de voir mieux l'ensemble des questions qui, à l'heure actuelle, intéressent le pays.

M. ANDRE PHILIP, ministre de l'Economie Nationale. Je suis heureux de me retrouver dans cette salle, où j'ai siégé assez souvent comme rapporteur général du budget à l'Assemblée Consultative, et de vous indiquer, dans les très grandes lignes, comment s'oriente la politique à la fois économique et financière du Gouvernement.

En réalité, quel est le problème que nous avions en face de nous lorsque le Gouvernement précédent a lancé la campagne de baisse des 5%.

Je veux vous rappeler ce qui s'était passé pendant les six derniers mois de l'année 1946. Alors qu'on avait cru, vers mai ou juin, parvenir à une stabilité des prix, ceux-ci en juillet, avaient augmenté de nouveau dans une très notable proportion. Cette hausse des prix présentait les trois caractéristiques suivantes : elle était nettement supérieure à la hausse des salaires, qui avait été accordée ; la hausse des prix de détail était nettement supérieure à celle des prix de gros ; enfin, la hausse des prix des produits alimentaires était nettement supérieure à la hausse des prix des produits industriels.

On était parvenu à toute une série de déséquilibres. Par exemple, alors qu'en juin les indices des prix de gros et des prix de détail étaient à peu près les mêmes - respectivement 582 et 577 - ils étaient respectivement passés, en novembre, à 724 et 856. Ainsi apparaissait très nettement une des caractéristiques - je dirai presqu'un des symptômes de la maladie de l'inflation. Lorsqu'on est entré dans une période d'inflation, où joue le fameux "cycle infernal" des salaires et des prix, plus on avance dans cette voie et plus diminue le revenu réel de la population, en particulier le revenu réel des travailleurs, et plus augmente, en même temps, le stockage des produits.

La rétention des stocks a été le phénomène caractéristique des six derniers mois de l'année 1946 ; et ce qu'il y avait de grave - ainsi qu'on l'avait observé en Allemagne au lendemain de l'autre guerre et, cette fois en Grèce, en Autriche, en Hongrie jusqu'à la récente stabilisation - c'est que le stockage n'est plus réservé à une minorité de spéculateurs ; c'est à peu près toute la nation qui est devenue spéculatrice ; c'est tout le monde qui stocke indistinctement à tous les degrés de la production, de la distribution et même de la consommation. Stockage du paysan qui, ayant perdu confiance dans la monnaie, fait ses inves-

- 3 -

tissements en bétail, qu'il ne laisse pas venir sur le marché ; stockage de l'industriel, qui retarde le plus possible le moment où il vend. Stockage à tous les degrés de la répartition, favorisé, d'autre part, par ce que je crois être l'erreur que l'Assemblée constituante avait commise l'année dernière, en décembre 1945, lorsqu'elle avait établi, sans aucune limite ni réserve, la liberté du commerce.

Le résultat de cette mesure fut, pendant l'année 1946, l'inscription de 400.000 commerçants nouveaux, dont près des 3/4 sont des commerçants ambulants. Et, en particulier pour le textile, les points de démarrage donnés en avance pour la création de nouveaux commerces ont correspondu à un mois et demi de production de notre industrie.

Nous étions donc en présence d'une sorte de stockage diffus dans l'ensemble du pays et, dans une période générale de hausse des prix, quelles que soient les mesures autoritaires qu'on puisse essayer de prendre, les sanctions qu'on envisage, rien ne peut empêcher cette fuite devant la monnaie, cette course vers les valeurs réelles, ce qui fait qu'une portion sans cesse décroissante de la production arrive effectivement entre les mains du consommateur.

Tel était le premier phénomène grave que nous avions en face de nous au mois de décembre dernier.

Le deuxième trait à l'industrie. L'industrie française, vous le savez, est gênée depuis la libération dans son développement et dans son progrès par l'insuffisance des matières premières, notamment du charbon. Ce problème vraiment fondamental pour nous, se présente sous son aspect international ; charbon de la Ruhr, charbon américain, possibilités de quelques échanges avec la Grande-Bretagne, qui apparaîtront seulement à la fin de cette année ou au début de l'année prochaine, étant donné les difficultés présentes de nos amis anglais, que vous connaissez. C'est le problème du charbon et de l'acier qui commande toute notre économie.

Mais je veux attirer votre attention sur le fait que notre industrie, pendant l'année 1946, n'a pas seulement souffert de l'insuffisance de quantité, qui est cependant considérable. En effet, dans la plupart de nos industries, même avec l'équipement et la main-d'œuvre actuels - par conséquent, en dehors d'un début d'application du plan MONNET - on pourrait produire 25 à 30% de plus si l'on avait les matières premières nécessaires. Il y a donc, par conséquent, une déficience de quantité.

Mais c'est l'irrégularité qui est la maladie essentielle de nos industries, notamment l'irrégularité dans les fournitures de matières premières. C'est pourquoi, de tout temps, le ministère de l'Economie nationale, malgré les critiques qui lui ont été adressées par les intéressés, a toujours poursuivi une politique de stockage, de façon à essayer d'assurer le maximum de régularité.

Je me souviens avoir eu, au printemps dernier, quand j'avais à la fois la charge des finances et celle de l'économie nationale, des discussions avec des collègues et des industriels parce qu'on n'attribuait pas, en février et mars, les quantités de charbon qui étaient demandées. Il se trouvait que je connaissais l'Amérique et que je savais que M. John LEWIS déclancherait une grève le 1er avril ; c'est en général son habitude. Nous avons donc commencé par mettre en réserve les quantités de charbon qui nous ont heureusement permis de passer les mois d'avril et de mai dans des conditions relativement favorables.

Par conséquent, plus encore que la quantité, ce qu'il nous faut surtout rechercher c'est la régularité de fournitue des approvisionnements, avec un stockage minimum permettant d'assurer au mieux une répartition régulière. Nous avons fait quelques progrès dans ce sens ; mais ils sont encore tout à fait insuffisants étant donné la pénurie dans laquelle nous vivons.

Mais, pendant toute l'année 1946, nous avons constaté un autre phénomène d'irrégularité dans les prix et les salaires, avec des augmentations souvent rétroactives, dans de telles conditions que l'industrie française, en fait, n'a pu établir de prix de revient sérieux.

Cela est apparu, en particulier, dans les industries nationalisées. Des critiques ont été adressées à un grand nombre de ces entreprises du fait qu'elles n'avaient pu produire, pour 1946, un bilan clair et précis de leur situation. Mais j'attire l'attention de la Commission sur le fait qu'il en a été absolument de même pour l'ensemble des entreprises privées qui, étant donné les variations de prix et les variations de salaires, en sont arrivées à perdre la notion de ce que pouvait être un calcul précis de prix de revient. En effet, pour calculer un prix de revient, il faut un minimum de stabilité dans les prix et lessalaires et tout mouvement de hausse, déclanché entre les mois de juillet et de décembre, était en soi, par lui-même et par l'incertitude et l'irrégularité qui le caractérisaient, un facteur d'affaiblissement de la capacité de production du pays et de désordre dans l'ensemble de notre organisation industrielle.

Enfin - ce qui, peut-être, est le plus grave - il convient de tenir compte de la situation de nos exportations.

Je sais bien que l'opinion publique supporte assez mal le gros effort d'exportation que nous sommes en train de faire et qu'on entend très souvent dire : "Si nous manquons de tout, c'est que tout va à l'étranger".

Il ne faut pas oublier que la France a toujours été un pays exportateur et importateur, qu'elle n'est pas capable de vivre sur elle-même, qu'elle n'a sa place qu'au milieu d'échanges internationaux et qu'elle est essentiellement un pays qui importe des matières premières pour réexporter des produits fabriqués.

Dépends la libération, notre situation est infiniment moins grave que celle de nos amis anglais, qui devient absolument tragique. Enfin, notre balance des comptes est régulièrement déficitaire. Les emprunts qui, jusqu'ici, ont permis de couvrir le déficit ont tout de même une limite. Actuellement, nous avons presque entièrement consommé les emprunts Blum. Il nous reste, pour cette année, l'emprunt que nous allons faire à la Banque des règlements internationaux. Cet organisme, qui nous avait promis environ 500 millions de dollars, a eu beaucoup de peine à se mettre sur pied ; il a cherché un président pendant trois mois ! Par ailleurs, il ne peut émettre des emprunts sur le territoire de tous les Etats américains et il semble qu'il ne pourra pas faire, avant cinq ou six mois, les opérations de crédit lui permettant de satisfaire les demandes des principaux pays européens.

Il a fait un effort pour nous puisque dès maintenant il a consacré plus de la moitié de ses disponibilités à fournir la moitié du crédit demandé par la France. Nous aurons presque 200 millions de dollars et les 300 autres millions aux environs du mois de juillet, si tout va bien.

Supposons que nos exportations, cette année-ci, soient le double de ce qu'elles étaient l'année dernière. C'est une hypothèse optimiste qui, pour se réaliser, nécessitera un gros effort, mais qui paraît cependant possible si l'on songe que les exportations ont septuplé en valeur et triplé en quantité de janvier à décembre derniers. Par conséquent, nous pouvons atteindre pour 1947 le double de la moyenne de 1946. Un très gros effort sera évidemment nécessaire et, même dans ces conditions heureuses, le déficit de notre balance des comptes s'élèvera à un peu plus de 600 millions de dollars.

Si bien qu'en plus de l'emprunt international il faudra trouver une centaine de millions de dollars. Je ne sais comment, peut-être par appel aux crédits privés ou par

un autre prélevement sur le stock d'or de la Banque de France.

Par conséquent, le problème de nos exportations est le problème même du salut de notre monnaie. Pour cela, il nous faut consentir des sacrifices énormes ; il nous faut accepter d'exporter le nécessaire pour nous procurer l'indispensable, le charbon notamment - au prix que vous savez quand il est transporté d'Amérique -, le coton, la laine, l'essence, l'ensemble des produits primaires avec lesquels vit notre industrie et dont notre production dépend. Pour cela, il faut que les prix demeurent à peu près au niveau des prix mondiaux.

Or, si la situation était bonne l'année dernière, l'élévation des prix entre juillet et décembre a eu ce résultat que nous avons maintenant rattrapé les prix mondiaux ; que pour certains produits industriels nous sommes déjà au-dessus des prix mondiaux. Ce fait ne gêne pas encore nos exportations parce que nous sommes en présence d'une grande demande de marchandises de toutes sortes, notamment de la part de notre principal acheteur, l'Amérique. Jusqu'ici, nous avons presque livré plus vite que l'industrie américaine, dont les carnets de commandes sont pleins et qui exige un délai de dix-huit mois avant de livrer. Dans ces conditions, un grand nombre d'acheteurs américains préfèrent acheter plus cher à l'industrie française pour être servis plus vite.

Mais l'industrie américaine se rééquipe et augmente sa production très vite ; la reconversion s'accélère et je ne serais pas tellement étonné qu'à l'automne prochain les Etats-Unis connaissent une petite crise de réadaptation analogue à celle de 1919. Dans ces conditions, il faut nous attendre à des difficultés très sérieuses pour les exportations françaises dans le cours de l'année 1947.

Pour les produits industriels, nos prix commencent à être plus élevés que les prix mondiaux ; pour les produits agricoles, ils sont infiniment plus élevés et il y a là un élément de déséquilibre qu'il était absolument nécessaire d'arrêter. Si l'on avait continué, c'était la catastrophe de la monnaie française.

Vous savez que lorsque les prix sont supérieurs aux prix mondiaux, la solution normale est la dévaluation. Certains y ont pensé. L'expérience de celles que nous avons faites suffit à nous montrer que ce ne peut plus être, aujourd'hui, une solution pour la France. La dévaluation de POINCARE a eu l'avantage d'alléger la charge de la dette publique ;

La dévaluation Paul REYNAUD a permis de faire rentrer des capitaux français placés à l'étranger. La plupart de ces capitaux ont déjà été réquisitionnés et liquidés soit par la voie publique, soit même par la voie privée, afin de faire quelques importations supplémentaires.

A l'heure actuelle, la France n'a plus à l'étranger un actif liquidable comparable à celui qu'elle avait avant la guerre. Dans ces conditions, une dévaluation n'apporterait aucun avantage en contre-partie. Je n'insiste pas sur les dangers non seulement économiques mais aussi politiques qui ne manqueraient pas de se produire entre la métropole et les territoires d'outre-mer à ce sujet.

Il fallait donc complètement écarter cette idée et c'est pourquoi le Gouvernement, le 31 décembre dernier, a engagé une campagne pour une baisse des prix, avec le sentiment que c'était absolument le seul moyen de redresser la situation et de redonner aux Français confiance en eux-mêmes.

Je crois que cette politique, tout au moins dans sa première offensive, a réussi. Elle a réussi, du point de vue psychologique, en ce sens qu'un pays qui était assez désespéré a repris confiance en lui-même, qu'une administration qui avait le sentiment d'aller un peu à vau-l'eau a découvert enfin son but, vers lequel préfets, inspecteurs de l'économie, contrôleurs économiques sont partis avec enthousiasme.

Dans l'ensemble, la baisse de 5% a été effective dans le commerce et l'industrie et pour un certain nombre de produits, dont j'ai la liste ici, elle est même parvenue à 6 et 8%. En ce qui concerne les prix agricoles, les paysans sont d'abord restés sur la réserve. Mais il semble, maintenant, que la baisse commence à se déclencher et, en particulier, les nouvelles de ces dernières semaines sont, à cet égard, assez satisfaisantes.

Je veux vous citer quelques chiffres pour les légumes au sujet desquels il y eut, vous le savez, quelques discussions :

Les betteraves crues qui, le 31 décembre, étaient cotées à 600 francs les 100 Kg. étaient à 550 francs le 5 février. Les carottes, de 1.100 à 900 francs, sont tombées au prix moyen de 800 à 700 francs. Les choux verts sont au prix moyen de 600 francs. Les endives françaises sont passées de 11.000 à 9.500 francs et 8.000 francs. Les pommes de terre nouvelles d'Afrique du Nord sont tombées de 6.500 francs et 5.000 francs à 6.200 francs et 4.700 frs; les haricots secs de 9.500 frs et 8.800 frs à 9.000 frs et à 8.500 frs. Pour ces articles, vous constatez donc une

... / ...

baisse supérieure à 5%.

Le lapin, qui était à 232 frs le kg depuis deux mois est passé à 170 frs le 17 février ; pendant la même période le poulet est passé de 300 frs à 260 frs ; les oeufs ont baissé de 3 frs à l'unité. Pour la semaine du 10 au 16, les noix valaient 120 frs au lieu de 140 frs et les pommes de table, couteau, 30 frs au lieu de 45 frs.

Il semble que sur les prix qui, jusque là étaient libres et qui avaient été particulièrement enflés pendant la dernière période, une baisse se déclanche qui dépasse même celle qui avait été prévue par le Gouvernement.

Pour la viande, il y eut un peu de flottement en raison des difficultés spéciales que nous avons dû surmonter pour assurer le ravitaillement des grands centres. Mais là encore, après les tolérances que nous avons dû accepter pour faire venir de la viande sur Paris, les prix baissent également depuis dix jours et se rapprochent des prix normaux que nous avions fixés.

Nous en sommes maintenant à la préparation de la deuxième baisse, qui sera déclenchée au plus tard le 1er mars, peut-être un peu plus tôt, dans le courant de la semaine prochaine, au moment où tout techniquement sera au point.

Deux éléments entrent en ligne de compte pour cette baisse. D'une part, il est nécessaire qu'à l'inverse de la première elle soit un peu plus différenciée ; nous ne pouvons pas la faire porter indistinctement sur tous les produits. En effet, pour quelques uns d'entre eux la situation actuelle est assez difficile ; ils ont atteint le niveau du prix de revient. Il faut, par conséquent, se livrer à une analyse extrêmement précise avant de déclencher une nouvelle baisse. Nous ferons donc des distinctions pour certains produits.

Pour d'autres, au contraire, il sera possible d'aller beaucoup plus loin. J'ai fait faire des analyses précises dans toutes les industries et nous pourrons pratiquer, par rapport aux prix du 31 décembre dernier, une diminution de 10, 12, 13, 14 et même 15%.

Enfin, nous envisageons de ne pas nous borner à une simple action sur les prix légaux, mais nous voulons aussi essayer d'agir sur les prix réels, qui sont maintenant assez différents des prix légaux. Il est, en effet, fort instructif de comparer les prix légaux de produits de

de consommation courante et les prix réels pratiqués pour ces mêmes objets : le prix licite du tissu de coton est de 100 frs le mètre ; il est vendu 300 frs., le prix licite d'une lessiveuse est de 500 frs ; elle est vendue 1.200 frs.

Et ce fait provient du nombre et de la variété des produits considérés, qui conduisent à adopter, en matière de textiles, d'outillage à main, des modes de taxation tels que le cadre de prix ou le régime de hausse en pourcentage sur les prix pratiqués au 1er septembre 1939. Il en résulte des prix licites très variables suivant l'origine et les caractéristiques de chaque produit. Et dans ces conditions, il est impossible aux consommateurs, aux commissions d'assainissement et au contrôle économique de déceler avec précision les exagérations de prix. J'envisage, toutes les fois que ce sera techniquement possible, d'établir des prix qui seront désormais fixés aux différents stades en valeur absolue, et non plus suivant la méthode des cadres de prix ou du pourcentage. Et afin d'inciter les industriels et les commerçants à pratiquer les rationalisations nécessaires à cette transformation, il est prévu que les nouveaux prix en valeur absolue seront fixés en tenant compte d'un amortissement financier normal et d'une marque de risques.

Nous avons donc établi tout un programme, avec l'octroi de quelques contingents supplémentaires, car nous nous sommes rendu compte que nous pouvions obtenir une augmentation assez considérable de la production de certaines catégories de produits mis à la disposition des consommateurs moyennant une augmentation relativement minime des contingents de base attribués aux industries.

Et je pense, dès le mois prochain, pouvoir mettre sur le marché un nombre appréciable d'objets d'usage courant, textiles, objets ménagers, articles de quincaillerie à l'usage de l'agriculture, à des prix qui seront de 30 à 50% au-dessous des prix actuellement pratiqués.

Voilà, dans les grandes lignes, ce que nous sommes actuellement en train de préparer. La deuxième baisse ne sera donc pas brutale et uniforme, comme la première ; elle sera un peu plus différenciée et s'établira entre 5 et 10% pour certains produits, et entre 10 et 15% pour d'autres. Elle s'accompagnera de réformes de structure dans l'analyse des prix et l'organisation de la production et d'un effort entrepris d'accord avec les organisations patronales, pour fournir directement aux consommateurs un certain nombre de produits.

Nous reprenons, en la développant, l'idée des programmes d'utilité sociale, que nous avions déjà envisagée au printemps dernier, mais qui ne peut être réalisée qu'à la condition d'une véritable mise au point technique et d'une surveillance exercée sur les produits depuis la fabrication jusqu'à l'arrivée au consommateur, pour éviter certaines fuites qui se sont produites lors des premières expériences.

Je précise encore que les mesures prévues ne signifient pas que la baisse s'arrêtera là. Après cette deuxième vague de baisse, nous avons l'intention de poursuivre cette même politique, en procédant à une étude dans chaque industrie en faisant une analyse exacte de ses conditions de fabrication, et ne retenant que les entreprises sur lesquelles il est possible de faire porter un effort supplémentaire de baisse.

Il faut que le pays sente que nous sommes engagés non seulement vers le blocage des prix mais aussi vers une politique systématique de baisse qui, après les premières manifestations, se continuera par une pression continue portant, à chaque instant, sur les secteurs les plus variés. Le moyen essentiel pour atteindre ce but consistera dans les commissions d'assainissement, en cours d'établissement. Nous prévoyons l'accélération de la mise en place de ces commissions d'assainissement et nous avons donné aux préfets la possibilité de les nommer directement dans le cas où elles ne seraient pas mise sur pied, le 1er mars, dans les villes de plus de 10.000 habitants.

Les magasins témoins posent un autre problème difficile : il y en a trop. Chacun désire que son entreprise soit un magasin-témoin ; dans ces conditions, il n'y aurait plus de témoin. Le témoin, pour qu'il ait toute sa valeur, doit être assez exceptionnel. Nous établissons donc un plan des magasins-témoins et je crois qu'il conviendrait d'en fixer le nombre à raison d'un pour 3 à 5.000 habitants et de les répartir suivant les principales catégories, en choisissant une coopérative, un grand magasin, des petits magasins de quincaillerie, d'épicerie, etc. de façon que, par quartier, il y ait par catégorie un magasin-témoin soumis à toutes les obligations, notamment celle du contrôle économique qui ne sera possible que si le nombre des entreprises est restreint. Sinon, nous n'aurions pas le personnel nécessaire pour assurer le contrôle réel d'un grand nombre de magasins.

Satisfaire les innombrables bonnes volontés qui se manifestent dans ce domaine n'est pas, à mon avis, une question de textes mais une affaire de négociations, qui sont actuellement menées avec les organisations patronales. Je voudrais, à l'image du N.R.A. de Roosevelt au moment de la tentative du New Deal, encourager ces organismes qui, à l'appel du syndicat, prendraient l'engagement d'honneur de participer à la baisse des prix.

Ces groupements qui se constituerait, nous les appellerions à participer, avec nous, au contrôle. Nous faisons la même demande aux comités d'entreprises pour nous aider à déceler les stocks et à nous fournir les renseignements qu'ils peuvent avoir sur l'établissement des prix de revient réels dans les entreprises. Nous comptons surtout sur les comités d'entreprises, en les faisant participer partout à toutes les études relatives à la fixation des prix et également à l'analyse des stocks.

Au point de vue des stocks, nous avons déjà, mon collègue M. Lacoste et moi, passé des accords avec la fédération industrielle. Lorsque nous décelerons un stock supérieur à la normale, nous pourrons savoir exactement si nous sommes en face d'un organisme frauduleux et nous pourrons envisager la confiscation.

Voilà dans les très grandes lignes la politique économique telle que le Gouvernement la poursuit actuellement. Pour réussir, il faut évidemment que certaines conditions se trouvent réunies. La première, c'est que l'on ne fasse pas en même temps une hausse générale des salaires qui ne rapporterait rien à la classe ouvrière.

Dans les commissions, qui sont maintenant réunies et qui aboutiront dans un bref délai, on envisage seulement de faire un aménagement des salaires exceptionnellement bas. Je pense, en effet, que nous pouvons faire une légère réadaptation des salaires anormalement bas ; cela ne pèsera pas beaucoup sur l'économie et permettra tout de même de remédier tout de suite aux misères les plus criantes. Nous ne pouvons rien accorder de plus car une hausse générale des salaires, maintenant, détruirait toute la politique de baisse poursuivie par le Gouvernement.

La deuxième condition, c'est que en même temps le pays puisse avoir une confiance plus grande dans sa monnaie par la certitude que des efforts très énergiques sont faits pour tendre vers l'équilibre du budget.

Vous savez que le Gouvernement a pris deux décisions : je rappelle que nous avions voté l'élimination de 50.000 fonctionnaires avant le 1er avril. Actuellement la plupart des textes sont prêts et de nombreux ministères ont engagé des discussions avec le ministère des finances. Je pense que d'ici quinze jours de nombreux arrêtés en cette matière pourront voir le jour.

Pour le budget ordinaire, le Gouvernement a la ferme volonté de présenter un budget ordinaire en équilibre. Cela prendra peut-être un peu plus de temps et nous amènera peut-être à demander un douzième provisoire afin de laisser aux deux assemblées le temps d'étudier le budget. Le Gouvernement aura la possibilité

de faire toutes les compressions nécessaires pour parvenir à réaliser l'équilibre du budget ordinaire.

Quant au budget extraordinaire, qu'il s'agisse du budget civil ou du budget militaire, c'est un problème dans lequel le matériel joue un très grand rôle et où, par conséquent, l'économie nationale est intéressée au même titre que les finances. Il y a non seulement le budget-comptable, mais aussi le budget-matière.

En ce qui concerne le budget extraordinaire, après les compressions maxima qui ont été réalisées, nous sommes arrivés, mon collègue M. Schumann et moi, à la conclusion que dans l'état actuel de la production, le budget extraordinaire, tel qu'il avait été arrêté, dépassait et les possibilités de matières que l'économie nationale peut mettre à la disposition des différents services et les possibilités réelles d'épargne que l'on peut trouver dans le pays.

C'est pourquoi le budget extraordinaire sera présenté aux assemblées avec cette disposition spéciale que 40 % dans chaque service ne seront débloqués qu'ultérieurement après le vote du budget ordinaire en équilibre et après examen (qui sera possible d'ici deux ou trois mois) des possibilités ultérieures de production pour l'ensemble du pays.

Je pense qu'en avril ou en mai, nous serons plus en état que maintenant de faire des prévisions précises sur le niveau de production pendant le deuxième semestre 1947, car un certain nombre de négociations actuellement en cours auront abouti.

Quant au budget militaire, nous sommes en train de l'examiner. D'après les propositions faites par les différents départements militaires, nous serons obligés de procéder à des compressions extrêmement importantes. En effet, au point de vue des matériaux, si j'accordais au département de l'Air tout ce qu'il me demande, il ne resterait absolument rien pour la reconstruction.

Nous sommes en train d'examiner l'ensemble des demandes sur la base des possibilités réelles que nous avons en charbon, en ciment, en produits métallurgiques, en produits ferreux et non ferreux. Le Gouvernement va être obligé de demander au pays - et il faut que les assemblées le sachent et l'aident dans cet effort - de très lourds sacrifices car ce n'est qu'à cette condition que nous pouvons assurer le succès de la politique de baisse, l'équilibre du budget ordinaire et la réduction du budget extraordinaire à ce qui sera possible matériellement et compte tenu des possibilités de l'épargne.

Nous savons très bien que si nous ne le faisons pas, l'inflation de crédit se développerait, quelles que soient les précautions que l'on prend, lorsque celle-ci atteint certains chiffres,

elle est aussi dangereuse que l'inflation monétaire. Ce serait le retour à la situation des six derniers mois. Nous avons pu arrêter la course à l'abîme en décembre, mais on ne peut le faire qu'une fois.

Voilà les idées essentielles que je voulais vous indiquer pour clarifier la position gouvernementale sur ces différents points.

Je serai heureux de répondre aux questions précises.

M. LANBADOURE. M. le Ministre nous a indiqué, au début de son exposé, que la baisse de 5 % édictée par le Gouvernement avait eu pour but de faire diminuer les prix de gros et aussi d'en finir avec la politique de rétention des stocks que certains ont appliquée. Or, il nous a donné des chiffres qui nous indiquent que la politique de baisse de 5 % a eu des résultats en ce qui concerne les prix, mais je ne crois pas qu'il nous ait donné des explications sur les stocks qui étaient connus pour certains industriels. Est-ce que ces stocks ont été diminués et est-ce que la quantité des marchandises mises à la disposition de la population a augmenté ? La baisse de 5 % a-t-elle pour résultat de dégeler certains stocks et est-ce que la valeur du volume des marchandises remises en circulation est appréciable ?

Deuxième question : est-ce que M. le Ministre peut nous donner l'assurance qu'actuellement les prix industriels ne seront pas augmentés, ou bien envisage-t-il actuellement une hausse sur certains produits industriels, particulièrement sur les textiles.

M. LE MINISTRE. Une hausse sur les textiles, certainement pas. Je vous le dis tout de suite.

M. VIELJEUX. M. le Ministre nous a dit que nos exportations étaient gênées par les augmentations des prix français, je voudrais lui demander s'il ne pense pas qu'elles sont plutôt gênées par le change fictif anormal auquel nous voulons nous tenir.

Je m'explique : il est certain que les prix français sont très hauts en France. Si on convertit un grand nombre de francs en dollars à 119, on a un nombre de dollars très élevés pour l'acheteur. Les exportations ne sont-elles pas gênées par un change fictif ?

Pour les importations, vous nous avez dit qu'une dévaluation ne serait pas utile. J'ai l'impression - et je peux me tromper - qu'une dévaluation ne changerait rien à la question parce que, quand un étranger nous vend, il nous vend au prix qu'il pratique chez lui en dollars, il n'a aucun égard à ce que peut être notre

MOYENS DE COMMUNICATION. - 12, 19 Février

Les discussions sur le double secteur pour l'essence et l'examen du rapport sur le projet de mise en régie des transports postaux de la région parisienne ont constitué le fond.

PENSIONS. - 4, 13, 20 Février

Après avoir défini ses méthodes de travail, l'Atelier pensions a procédé à la répartition des textes déposés à l'Assemblée, ainsi qu'à l'étude des revendications des prisonniers de guerre et des organisations d'anciens combattants.

PRESSE. -

L'atelier Presse a tenu des réunions communes avec l'organisme correspondant de l'Assemblée Nationale.

PRODUCTION INDUSTRIELLE. -

L'atelier production Industrielle semble s'être essentiellement réuni avec l'atelier Affaires Économiques.

RAVITAILLEMENT. - 4, 18 Février.

L'étude de l'Atelier ravitaillement a porté presque uniquement sur le projet 283 complétant et modifiant la législation économique.

RECONSTRUCTION. - 6, 13 Février

Etude de fond : relogement (baraquements, I.C.E.)

TERRITOIRES D'OUTRE-MER. -

L'atelier ne s'est pas réuni.

.../...

franc par rapport à son dollar. Il compte en dollars.

J'ai donc l'impression - peut être à tort - que ce qui gêne nos importations c'est le change artificiel que nous voulons maintenir.

La troisième question que je voulais poser à M. le Ministre de l'Economie Nationale est relative à la politique de baisse. Je crois aussi que c'est la seule politique énergique qu'il faille faire mais j'ai le sentiment qu'il n'y a plus de marge d'amortissement et que, alors, on liquide l'outillage national. Ceci n'aura qu'un temps et je me demande quelle serait la durée de l'effort que l'on pourrait envisager dans ce domaine pour que nous puissions prévoir cette reconstitution de l'outillage national qui est vétuste mais qui a eu à traverser des années pénibles.

M. ARMENGaud M. le Ministre, je voudrais vous poser une question. Vous avez fait allusion tout à l'heure à la politique d'importation d'un certain nombre de produits essentiels, notamment en matières premières. Nous sommes tout à fait d'accord sur ce point, mais j'ai une inquiétude. Vous savez mieux que quiconque la situation difficile dans laquelle va se trouver le pays. En raison des gels récents, il est à craindre qu'une partie de nos devises soit consacrée à l'achat de céréales de tous ordres.

Comme par ailleurs, vous avez dit vous-même que la Banque de Reconstruction n'avait pas toutes les disponibilités que nous aurions souhaitées, en raison même de la difficulté de placement que vous allez faire aux Etats-Unis, on peut se demander dans quelle mesure on va pouvoir assurer les besoins d'équipement essentiels. Il est très bien d'avoir les matières premières en quantité croissantes et de mieux utiliser les moyens de production, mais s'ils restent ce qu'ils étaient avant guerre, c'est-à-dire des moyens techniques de transformation insuffisants tant au point de vue rendement qu'au point de vue de la qualité du matériel employé, nous allons continuer à fabriquer des produits qui, calculés d'après le travail, seront plus chers que des produits étrangers. Par conséquent, la politique à laquelle vous faites allusion va se trouver handicapée si nous ne pouvons pas importer certaines machines-outils pour l'installation des usines qui nous manquent. Sur ce point, je voudrais avoir quelques apaisements qui sont probablement les mêmes que ceux que vous cherchez vous-même.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL. Monsieur le Ministre, vous avez dit tout à l'heure que cette année, il nous fallait exporter beaucoup de marchandises, et que, malgré tout, nous avions des difficultés réelles à le faire maintenant car la concurrence internationale joue.

En matière de textiles, les exportateurs auraient beaucoup

de difficultés en raison des prix et du climat international. Nous avons une concurrence certaine dans de nombreux pays et on peut se demander si, finalement, la balance des comptes sera plus gravement déficitaire encore que celle que l'on avait imaginée et si beaucoup de produits et beaucoup de marchandises que l'on avait fabriqués pour l'exportation ne seraient pas, en définitive, lancés sur le marché national plutôt que sur le marché international.

D'autre part, en ce qui concerne le minimum vital, est-ce que l'on va bientôt aboutir ? Il y aurait peut-être intérêt à aller plus vite, de manière à en finir avec une certaine agitation.

M. LE PRESIDENT DE LA COMMISSION. Monsieur le Ministre, je voudrais vous poser deux petites questions. La première : après l'autre guerre, je crois que l'on s'est hypnotisé sur le slogan "l'Allemagne payera". On a évité au sortir de cette guerre de dire exactement la même chose mais a-t-on raison de faire en Allemagne une politique de dépenses qui ne trouve pas une contre-partie économique suffisante ? En d'autres termes, est-ce que l'on utilise à plein les possibilités que nous offre l'occupation en Allemagne qui devrait d'une part, être la moins onéreuse possible et d'autre part, participer dans la plus large mesure à la réparation des inconvénients que vous avez signalés tout à l'heure, en particulier pour le charbon que la Sarre et la Ruhr pourraient nous fournir abondamment.

Une deuxième question qui est peut-être indiscrète : l'année dernière on a parlé de cette société des surplus américains. Je crois que nous avons payé les surplus ; est-ce que, à l'heure actuelle, on peut espérer que ce ne sera pas purement et simplement une charge pour notre économie ou, au contraire, est-ce qu'il y a des indications nous permettant de croire que nous arrivons à tirer quelque chose avec la certitude que nous n'allons pas au-devant du même scandale que celui des stocks américains de l'autre guerre ? Est-ce que tout au moins nous pouvons avoir quelque apaisement ?

M. REVERBORI. Monsieur le Ministre, je voudrais vous poser quelques petites questions. La première est relative à quelque chose qui a fait assez mauvais effet et qui a porté tort à la politique de baisse. Un certain nombre de prix industriels ont été augmentés au mois de décembre et cette augmentation n'a été connue que dans le courant de janvier.

M. LE MINISTRE. Auxquels faites-vous allusion ?

M. REVERBORI. Plusieurs prix m'ont été signalés ; je parlerai notamment du prix de la bière. En ce qui le concerne, il y a eu un arrêté du préfet prévoyant une augmentation, si bien qu'il y a eu une hausse suivie d'une diminution.

Dans d'autres cas, on a constaté une augmentation des prix

industriels et je crois qu'il aurait été désirable que ceci ne se passe pas de cette façon car le choc psychologique sur lequel nous avions beaucoup compté a perdu un peu de sa portée.

La deuxième observation concerne quelque chose qui m'a été rapporté par mon frère qui dirige une entreprise où il y a 3.000 ouvriers et où l'on fabrique de l'outillage pour les bicyclettes. Il me disait qu'il serait très désirable que les nouvelles homologations de prix ne soient pas appliquées de la même façon car, quand il s'agit d'ancienne fabrication les coefficients qui ont été donnés pour les augmentations autorisées étaient généralement les coefficients moyens et même quelquefois au-dessous de ce qui était normalement désirable pour le fabricant.

Remarquez que ce dernier s'est retourné d'une autre façon pour avoir son bénéfice, il a fait des fabrications légèrement différentes, a demandé l'homologation de ses nouveaux prix et on lui a accordé des prix nettement supérieurs à ses prix de revient.

Je pense qu'il y aurait intérêt à ne pas autoriser que par une simple modification de détail dans un accessoire on puisse accorder quelque chose qu'il n'est pas normal d'accorder.

Troisième observation. Nous comprenons tous qu'il est nécessaire qu'une partie de la production française soit expatriée pour pouvoir obtenir les devises nécessaires mais, pouvez-vous nous dire s'il n'y a pas de ce côté-là une légère exagération et si l'on ne pourrait pas laisser un contingent un peu plus important pour le service intérieur, c'est-à-dire pour ce qui est nécessaire au bon fonctionnement des industries de base en France. Par exemple, en ce qui concerne les automobiles et les pneus, ne serait-il pas possible de laisser un contingent un peu plus important à la disposition de notre pays ?

M. LE PRESIDENT DE LA COMMISSION. Monsieur le Ministre, vous n'avez pas fait allusion dans votre exposé à des ressources provenant de quelque chose qui me touche d'une façon directe, je veux parler du tourisme. Je représente, en effet, une région touristique et nous n'avons pas tous le sentiment que tout a été tenté pour faire venir ces devises. Est-ce que le Gouvernement ne pourrait pas faire une politique qui cherche à les attirer, aussi bien en agissant du côté de l'étranger pour obtenir des importations de devises un peu plus larges qu'en accélérant dans toute la mesure du possible la reprise du tourisme qui est extrêmement importante puisque, je crois, il vient en deuxième ou troisième ligne dans l'importation des devises étrangères.

M. LE MINISTRE. Je réponds tout d'abord à la première question relative aux stocks ; on me demande ce qui est arrivé sur le marché. Je suis obligé de dire que je n'ai pas de statistique de stocks et que je ne peux pas, par conséquent, vous exposer avec des chiffres, dans les circonstances présentes, les quantités de stocks qui ont pu arriver sur le marché ou qui arriveront.

Nous avons pris des mesures monétaires pour liquider les stocks. Le Conseil national de crédit a pris des dispositions pour relever le taux de l'escompte et surtout il a pris soin de le différencier selon les utilisations.

Au cours de mes discussions antérieures avec la Banque de France, j'avais rencontré des réticences ; cette fois-ci elle n'a pas fait d'opposition et le taux de l'escompte est différencié suivant l'usage qui est fait de l'emprunt à court terme. Les emprunts de plus de 30 millions devront être examinés en liaison avec la Banque de crédit par l'Economie Nationale.

On peut chiffrer à 20 milliards les réductions de crédit qui ont été opérées lorsqu'il est apparu qu'il ne s'agissait pas de crédits destinés à l'outillage mais à la constitution de stocks.

Dans un texte que vous verrez bientôt, la tenue d'une comptabilité-matière est prévue mais, tant que ce texte ne sera pas voté, je n'aurai pas de moyen d'estimation.

Tout ce que je puis dire, d'après les rapports d'inspecteurs de l'économie nationale, c'est qu'il semble que depuis quinze jours les stocks commencent à sortir.

Je pense que la deuxième baisse, ainsi que les mesures que nous avons prises, en accord avec certains industriels, auront un effet certain. On évitera, en particulier, le troc : par exemple, si nous avons la possibilité de sortir des chaînes de bicyclettes au tiers du prix, le paysan sera amené à baisser le prix de son beurre.

D'autre part, il y aura une semaine de textiles fin mars ou début avril, avec un gros arrivage et des prix en baisse.

Nous ferons la même chose pour la quincaillerie.

M. Vieljeux a parlé d'un change fictif, mais qu'est-ce que c'est qu'un taux de change réel ? C'est un taux auquel les prix moyens se trouvent comparés dans les différents pays et, puisque c'est le dollar qui est l'unité internationale, le taux de change réel est un taux qui réalise à peu près l'équilibre entre le taux français et le taux américain.

Cet équilibre existait l'année dernière où nos prix étaient dans l'ensemble de 15 % inférieurs aux prix américains. Nous sommes, maintenant, au même niveau pour certains prix, mais pour les prix agricoles, très nettement au-dessus.

J'attire l'attention de M. Vieljeux sur la solution d'une nouvelle dévaluation qui ne nous apporterait rien.

Supposez que le franc vaille moitié moins : tous les prix français regrimperaient en flèche, ce qui entraînerait un nouveau déséquilibre.

Nous devons maintenant nous tenir à ce niveau, parce qu'un nouveau décrochage et une seconde dévaluation constituerait la fin de la confiance dans la monnaie et la destruction totale de l'économie française.

M. VIELJEUX.- J'ai simplement voulu dire qu'il est impossible actuellement de trouver des dollars à 119. Si vous divisez les prix français par 119, vous n'avez pas un quotient réel.

M. LE MINISTRE.- Le dollar vaut actuellement 119, et vous pouvez en trouver à ce prix. Mais, à côté de ce marché normal, il existe un marché noir de l'or dû à l'action des gens qui ont misé et joué en France et à l'étranger sur la baisse de la monnaie française. J'attire votre attention sur le fait que précisément, ce marché a été durement touché ces derniers temps. Le prix de l'or est tombé de 6.000 à moins de 3.000 Frs, et les prix du dollar et du franc au marché noir ont baissé dans les mêmes proportions. Le franc "noir" tend à se rapprocher du franc officiel.

On m'a demandé d'autre part quelle serait la durée de l'effort, en raison des difficultés auxquelles se heurtent un certain nombre de nos industries. Il est certain que, dans beaucoup de nos industries, après la deuxième baisse, le prix de vente correspondra exactement au prix de revient et il n'y aura plus de marge d'amortissement, tout au moins dans l'état actuel de la production. Bien que je ne puisse pas vous donner tous les détails, j'espère que dans deux ou trois mois nous pourrons développer la production.

Nous espérons avoir davantage de charbon et notre production sidérurgique pourra ainsi s'accroître. Je ne peux encore être tout à fait affirmatif - je formule simplement des hypothèses, mais des hypothèses plausibles.

Cependant, en juillet prochain, lorsque nous connaîtrons l'ensemble de la situation agricole et industrielle, il sera possible d'envisager une stabilisation définitive, si tant est qu'on puisse faire quelque chose de définitif en matière économique. Nous pourrons à ce moment, ajuster les prix agricoles et les prix industriels les uns par rapport aux autres.

On m'a demandé également où en était la question du minimum vital.

Vous savez qu'actuellement les diverses commissions examinent la question. Demain matin, sous la présidence de M. Félix GOUIN, se réunit la commission plénière. Je pense que, dans le sens qui vous a déjà été indiqué, le Gouvernement sera à même de prendre très rapidement des décisions

.../...

à ce sujet. Nous espérons pouvoir régler en même temps la question des salaires anormalement bas et celle de la baisse des prix, et c'est pourquoi nous n'avons pas encore fixé la date de la prochaine vague de baisse.

M. ROUBERT m'a demandé si, en ce qui concerne l'Allemagne, nous utilisions à plein les éléments à notre disposition.

Je crois que nous pouvons répondre par l'affirmative, en ce qui concerne notre zone qui, en dehors de la Sarre, n'est pas très industrielle.

On ne peut songer à faire davantage sans soulever les problèmes, plus politiques qu'économiques, de la fusion et de la coopération des diverses zones.

En ce qui concerne plus particulièrement la Sarre, vous savez que nous avons commencé à appliquer les mesures destinées à en assurer le rattachement économique à la France. Nous cherchons à ce que la France ait la main sur le charbon, non seulement pour notre production, mais aussi comme moyen d'échange et de négociation avec les autres pays.

Au sujet des surplus, M. le Président m'a demandé si nous espérions en tirer de grands avantages.

La question est complexe; chaque fois, deux positions s'affrontent : celle du Ministre des Finances et celle des autres Ministères. Il y a en effet deux solutions : ou bien essayer d'en tirer le maximum; c'est la vente aux enchères à des prix qui risqueraient d'être très supérieurs aux prix normaux - ou bien essayer de rendre service à un certain nombre d'éléments économiques, par exemple la C.G.A., qui réclame des tracteurs pour l'agriculture, au prix de la taxe, ou l'armée, qui a besoin de moyens de transports; à ce moment, on applique là aussi la baisse des prix.

Dans chaque cas, il faut faire la part entre les exigences complémentaires, bien que divergentes, des finances publiques, au sens étroit du terme, et de l'économie nationale, au sens plus large du mot.

• Au point de vue des prix industriels, je suis d'accord avec vous.

Il est certain que nous n'avons pas engagé la baisse dans les meilleures conditions.

Les meilleures conditions techniques étaient assurées dès le mois de juin dernier, car déjà les indices des prix de gros avaient baissé de 660 à 550. Techniquelement, le

succès de l'offensive de baisse était possible à cette époque; mais psychologiquement, ce n'était pas encore le moment. Il était impossible de dire à la classe ouvrière qu'il fallait renoncer à l'augmentation des salaires; personne ne croyait à une élévation du niveau de la vie autrement que par une nouvelle augmentation des salaires. Patrons et ouvriers ont maintenant compris ces choses, et l'opinion se trouvant mûre pour accueillir cette nouvelle mesure, le climat psychologique se trouve créé.

Techniquement, l'opération aurait dû être faite en deux temps : assainir la situation financière par la réduction des subventions; relever un certain nombre de prix industriels actuellement en déséquilibre. Car il y a des prix insuffisants à la base et des prix excessifs à l'arrivée.

Cependant, devant la situation qui existait, nous avons été amenés à précipiter le mouvement et à passer directement de la politique d'assainissement à la politique générale de baisse, presque sans intervalle. Psychologiquement, le succès a été assuré.

D'autre part, vous avez eu raison d'attirer mon attention sur le problème des nouvelles homologations de prix.

Je n'accepterai plus la fixation des prix qu'en valeur absolue. Avec ce système, on a des moyens de contrôle à tous les stades et la possibilité de s'opposer aux abus que vous avez notés avec beaucoup de justesse.

Dernier problème, celui du tourisme.

Ici, nous nous heurtons à deux ordres de difficultés : d'un côté le monde entier sauf l'Amérique; de l'autre côté, l'Amérique.

Tous les pays, sauf l'Amérique, sont dans la même situation que nous; leur balance des comptes en déséquilibre ne leur permet pas d'envoyer leurs nationaux dépenser leurs devises à l'extérieur.

C'est le cas, particulièrement, de l'Angleterre, qui se trouve dans une situation plus dramatique que la nôtre. Nous essayons cependant de les amener à plus de largesses en livres sterling.

Le vrai problème du tourisme, c'est celui du tourisme américain, le seul tourisme sur lequel on puisse raisonnablement compter. Il faut cependant reconnaître que les touristes américains sont plus attirés par les pays orientaux que par l'Europe. Il y a une méfiance certaine à l'égard de l'Europe, qu'il s'agisse de lui consentir des avances financières ou de s'y rendre en touristes. Les Américains redoutent l'instabilité dans cette partie du monde.

Il faut ajouter à cela que lorsque l'Américain négocie, il est habitué à ne pas payer plus que le prix qui lui a été pratiquement fixé. Dans un hôtel ou un restaurant, il entend, pour le prix indiqué, avoir le meilleur service et n'admet pas de voir à côté de lui quelqu'un obtenir davantage à plus haut prix. Il ne conçoit pas davantage le système des suppléments si largement pratiqué chez nous.

Il faudrait donc que nos organisations touristiques s'imposent une sorte de discipline intérieure, qu'on envisage une réglementation, professionnelle ou autre. Nous reverrons alors le tourisme étranger.

Mme ROCHE.- Pourriez-vous nous dire, Monsieur le Ministre, ce que vous entendez par "sacrifices très lourds" que vous demanderez encore au pays ?

M. LE MINISTRE.- Cela veut dire que nous ne reviendrons pas encore au niveau de vie qui était le nôtre en 1939. Nous n'atteindrons pas ce niveau avant deux ou trois ans. Et il ne suffira pas pour cela d'avoir rejoint le niveau de production de 1939.

Je rejoins ici l'intervention de M. ARMENGAUD sur nos besoins d'équipement. Lorsque nous aurons atteint le niveau de production de 1939, nous n'aurons pas atteint le niveau de production des biens de consommation de 1939.

Cependant, je me montrerai peut-être un peu plus timide que M. ARMENGAUD sur ce point, car il ne faudrait pas pousser d'une façon excessive notre effort en matière d'équipement alors que nous ne parviendrions pas à stabiliser les prix et les salaires.

C'est pourquoi j'ai accepté ce que j'avais refusé jusqu'ici, bien que notre balance des comptes soit dans une situation grave, j'ai accepté de faire cet effort pour le blé et les céréales secondaires.

Il faut en effet cette année sortir à tout prix du problème alimentaire et pour cela faire les efforts d'importation nécessaires. Si, au moment de la récolte, nous avons une politique permettant d'assurer le contrôle des produits, nous pourrons résoudre notre problème alimentaire.

Mais, en ce qui concerne les textiles, par contre, notre production augmente, mais c'est une industrie pour laquelle il y a actuellement un marché important à conquérir. C'est un élément important pour l'industrie française et qui doit nous permettre de couvrir en partie le déficit de notre balance. Nous avons aussi d'importantes demandes de cotonnades pour notre Empire. Mon collègue M. MOUTIT est toujours à me demander des attributions complémentaires. C'est un problème plus encore politique qu'économique. De plus, nous nous trouvons devant une consommation de vêtements qui n'est pas une demande annuelle, mais une accumulation due à la pénurie de plusieurs années. Et même lorsque la production des textiles aura atteint 40% au-dessus du niveau d'avant-guerre, nous ne serons pas revenus pour autant au niveau de consommation de cette époque.

Il en est de même pour l'automobile. Nous ne pouvons pas faire davantage pour le marché intérieur, et peut-être même devrons-nous nous résoudre à faire moins encore.

L'automobile vit avec l'essence importée. La question des pneus est également très grave; nous avons des commandes importantes de pneus, notamment pour la Chine, mais nous en avons si peu pour notre propre consommation que nous ne pouvons pas nous permettre d'en exporter de grosses quantités.

Par contre, il y a lieu de réserver nos produits de qualité, et notamment nos automobiles, pour le marché européen, alors surtout que l'industrie automobile anglaise est en difficulté, que l'Allemagne est hors de course et que l'Italie est à peine en train de reprendre sa production.

Nous devons donc accepter que la France n'ait à sa disposition qu'une quantité d'automobiles très restreinte.

Voilà le sens des sacrifices que j'ai indiqués tout à l'heure.

M. Charles CROS.- J'ai l'habitude de ne jamais dissocier les territoires d'Outre-Mer de la France métropolitaine. Et j'aimerais que Monsieur le Ministre puisse me dire dans quelle mesure la politique économique de la métropole est liée à la politique économique des territoires d'Outre-Mer. Car si j'ai voté la constitution, c'est essentiellement parce qu'elle forme cette République une et indivisible, métropole, départements et territoires d'Outre-Mer. D'une façon plus précise, sur quels apports de la Métropole peut compter la France d'Outre-Mer et inversement.

M. LE MINISTRE.- La fonction de l'économie nationale, c'est de faire la répartition globale des marchandises dans l'ensemble des territoires français. Il est évident qu'une fois cette répartition faite pour une certaine catégorie de territoires d'Outre-Mer, par exemple, il appartient au Ministre compétent de s'occuper du détail, pour lequel je ne suis nullement qualifié. Le problème se pose pour toutes les matières à répartir et chaque fois, je discute avec mon collègue M. MOUTET des besoins des territoires d'Outre-Mer. Pour ma part, je fais tout ce que je peux, mais, comme c'est son devoir, M. MOUTET trouve toujours ces efforts insuffisants et me presse de faire davantage.

M. CARDONNE.- Nous sommes tous d'accord sur la nécessité de développer nos exportations. Je voudrais simplement vous signaler certaines opérations commerciales qui, si elles se généralisaient, iraient à l'encontre du but poursuivi. C'est ainsi par exemple qu'on importe d'Italie, en territoire algérien, des douelles, alors que nous en avons en abondance en France.

M. LE MINISTRE.- Je suis bien d'accord avec vous; cela peut présenter un danger certain.

Mais il ne faudrait pas oublier que nous ne sommes pas seuls en ce qui concerne notre politique extérieure, économique.

Nous voulons par exemple exporter du vin et des parfums; on nous dit : nous voulons bien en prendre, mais à condition que vous exportiez aussi tel produit dont nous avons besoin. Ce produit demandé, nous aimerais bien le garder, car nous en avons besoin nous aussi. Mais pour faire passer l'élément essentiel de nos exportations, nous sommes contraints de faire ce sacrifice.

Il en va de même pour les importations. Nous désirons importer un produit déterminé; on nous répond : d'accord, mais il faut nous prendre également ceci.

Pour prendre un exemple, afin d'importer de la main-d'œuvre italienne, nous avons importé par la même occasion des accordéons.

Vous soulevez ainsi le problème général des accords commerciaux.

M. POHER.- C'est, je crois, l'histoire des stylos Reynolds.

M. CARDONNE.- Je ne méconnais pas les nécessités dont vous faites état, Monsieur le Ministre, mais je voulais simplement signaler un fait en demandant qu'il ne se généralise pas.

M. LE MINISTRE.- Nous y veillerons dans toute la mesure du possible.

M. MONNET.- Je voudrais soulever une question qui, il est vrai, concerne davantage M. SCHUMAN que vous même.

L'équilibre général des prix se trouve rompu par une accumulation de la para-fiscalité, au centre de laquelle se trouve la sécurité sociale.

Il se pose là, de toute évidence, un problème sentimental, mais aussi politique. Cependant il faut savoir l'acheter pour avoir l'indispensable, et puisque, aussi bien, vous demandez des sacrifices, il faut savoir également en faire.

Or, dans une entreprise de travaux publics qui me montre récemment ses comptes, j'ai constaté que le prix d'un ouvrier se trouve augmenté de 48% par l'ensemble des opérations para-fiscales qui portent sur le salaire.

.../...

- 25 -

Quarante huit pour cent, c'est une simple affaire de bon sens, cela ne tient plus debout.

Vous voyez ce que cet ouvrier représente dans le prix de revient.

Si vous capitalisez, vous trouvez que ces charges sont de l'ordre de 250 milliards par an, et que l'ensemble de tout cela produira en 1949 1.250 milliards, lesquels, venant en concurrence avec les 2.000 milliards du plan Monnet, produisent un fardeau insupportable pour le pays.

Je me permettrai d'attirer l'attention de M. le Ministre de l'Economie Nationale - en le priant d'être mon interprète auprès de son collègue des Finances - sur le danger qu'il y aurait à accumuler toutes ces charges.

Je crois que des mesures modérées, judicieuses, humaines vis-à-vis des travailleurs permettraient de porter l'accent sur le principal objet de nos préoccupations : l'allègement des prix et l'équipement de ce pays.

M. LE MINISTRE.- Il m'est difficile de répondre sur ce point, qui intéresse mes collègues des Finances et du Travail.

Je peux vous dire simplement, d'une part, que je veille - du fait de leur répercussion sur l'économie du pays - à la répression de quelques abus qui ont pu s'introduire dans certains aspects de la sécurité sociale; d'autre part, que les commissions qui travaillent actuellement envisagent peut-être de compenser les charges supplémentaires par un léger relèvement des salaires anormalement bas et par un léger abaissement de certains taux d'assurances sociales. Je crois qu'on pourrait compenser l'un par l'autre.

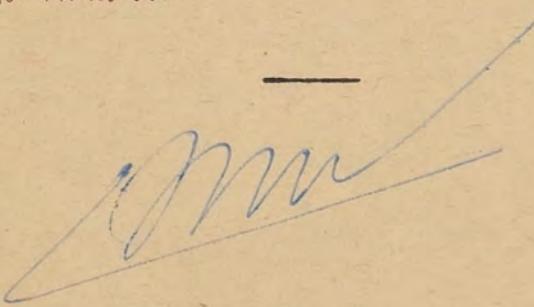
M. LE PRESIDENT DE LA COMMISSION DES FINANCES.- Je suis sûr d'être l'interprète des sentiments de la commission en adressant à M. le Ministre de l'Economie Nationale tous nos remerciements pour avoir accepté de répondre avec tant de bonne grâce et de compétence aux questions posées. Nous sommes certains que chacun de nous pourra tirer de cette réunion les enseignements qui lui serviront à travailler à réaliser l'équilibre du budget et le relèvement de la France.

(M. le Ministre de l'Economie Nationale quitte la salle de la Commission des Finances à dix-sept heures quarante minutes).

A l'issue de l'audition de M. André PHILIP, ministre de l'Economie nationale, la Commission tient une réunion séparée et, conformément aux dispositions de son ordre du jour, elle désigne M. DUCLERCQ comme rapporteur pour le projet de loi modifiant et complétant la législation économique(n° 41). MM. COLARDEAU et DUMAS sont respectivement chargés d'établir les contacts en vue de l'examen de ce projet avec les commissions de la Justice et du Ravitaillement.

M. GADOIN est désigné comme rapporteur pour avis pour le projet de loi n° 25, relatif à diverses dispositions d'ordre financier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.
à 18 heures 10 minutes.

A large, handwritten signature in blue ink, appearing to read "MM". It is written in a cursive style with a horizontal line extending from the left side of the "M" towards the right.

441

COMMISSION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES
DOUANES & CONVENTIONS COMMERCIALES

Présidence de M. ARMENGAUD, Président.

Séance du MARDI 25 Février 1947.

La séance est ouverte à quatorze heures.

SONT PRÉSENTS :

MM. ARMENGAUD, BARDON-DAMARZID, BRIZARD, CHARLES-CROS, COSTE,
DUCLERCQ, GADOIN, GARGOMINY, GUENIN, LE CONTEL, LIENARD,
MERMET-GUYENNET, MOLINIE, PONTILLE, ROCHEREAU, SAUER, SIAUT,
SOLDANI et Melle TRINQUIER.

EXCUSES :

MM. DEBRAY, COZZANO, OU RABAH, DUMAS et Mme VIALLE.

ABSENTS :

MM. COLARDEAU, LE COENT, MERLE,

- ORDRE DU JOUR -

- Echange de vues et audition de l'avant-projet de rapport de
M. Duclercq sur le projet de ~~Loi~~ n° 41 complétant et modifiant
la législation économique.

Le Président donne la parole à M. Duclercq.

Aff. Economiques 25-2-47

M. DUCLERCQ, Rapporteur, rappelle ses collègues que le but essentiel du projet de loi qui est soumis à l'examen de la commission est de donner au Gouvernement les armes nécessaires pour poursuivre sa politique économique, en particulier en vue d'assurer la succès de l'expérience de baisse. Il propose que soit suivie l'économie générale du projet; toutefois, il se livre à certaines critiques de détail et, en outre, il propose qu'en vertu des faiblesses du texte gouvernemental, des modifications de fond soient apportées à ce dernier.

Le Président donne la parole aux commissaires qui désirent présenter leurs observations sur le projet.

M. LIENARD demande qu'il soit fait appel à l'élite de la profession pour moraliser le marché.

M. BRIZARD affirme son accord sur cette idée en particulier pour ce qui concerne la détermination du stock normal.

M. BARDON-DAMARZID, au sujet de la fixation des prix limites préconisée par le président, demande si, dans une période de pénurie, cette détermination n'est pas de nature à ralentir la distribution.

M. MERMET-GUYENNET insiste pour que, dans l'établissement des prix limites, l'intervention de commissions compétentes, sur le plan professionnel, soit exigée.

M. BARDON-DAMARZID explique qu'il^{n'} est peut-être pas opportun, en retardant le vote de cette loi, de retirer au Gouvernement les armes de combat en vue de la lutte pour la baisse.

M. BRIZARD répond que l'application à longue échéance du projet ne doit pas être négligée pour les raisons qui vien-

Mént d'être invoquées. Au risque d'apporter un certain retard au vote de cette loi, les efforts de la commission doivent tendre à l'établissement d'un texte logique.

M. MOLINÉ estime qu'il faut, d'ores et déjà, tenir compte de l'esprit dans lequel le Gouvernement va appliquer la loi.

M. LE PRÉSIDENT, après avoir présenté ses observations personnelles concernant, d'une part, la nécessité d'un contrôle restreint mais puissant et, d'autre part, l'utilité de définir, au moyen des prix limites, la marge entre la production et la consommation, estime qu'il faudra faire ressortir devant l'Assemblée les deux aspects de l'opinion de la commission :

1° La commission souscrit à l'effort du Gouvernement en vue de la baisse des prix;

2° Mais la commission invitera le Gouvernement, par une proposition de résolution qu'elle soumettra à l'Assemblée, à orienter sa politique dans un sens qu'elle estime plus particulièrement opportun.

Le président insiste sur le fait que, si les moyens fournis par le projet n° 41 sont seuls à la disposition du Gouvernement, ils risquent d'être inopérants.

M. ROCHEAU affirme son accord à cette idée.

Sur l'invitation du président, les commissaires se livrent à un échange de vues destiné à fixer les termes de la proposition de résolution sur laquelle l'accord de principe de tous les membres vient d'être fait.

Le président aborde la question de la marge bénéficiaire; faut-il garder le système actuel des taux de marque ou adopter une certaine marge particulière par profession ?

M. BARDON-DAMARZID attire l'attention de la commission sur l'intérêt qu'il y aurait, à ce sujet, à prévoir les moyens de suppression des intermédiaires.

M. MOLINIE. pense qu'il serait facile d'établir un prix limite à la production. Il existera, ainsi, qu'une marge globale que les intermédiaires se répartiront à leur gré.

M. BARDON-DAMARZID objecte que ce point de vue risque de revêtir un caractère purement théorique.

LE PRESIDENT estime que l'essentiel est, ici, d'instituer un accord sur les principes au sein de la commission. L'essentiel de celui-là, portant sur une marge globale déterminant le prix limite à la consommation.

M. PONTILLE signale le danger de la disparition des grossistes.

M. ROCHEREAU estime que cette disparition est aussi impossible qu'improbable. Il cite, à ce sujet, le cas des entrepreneurs de ciment. Le problème est lié à la question de l'organisation professionnelle. Le prix limite devra être suffisamment souple pour tenir des compte des intérêts en présence.

LE PRESIDENT rappelle que les marges successives sont nées au cours de l'occupation du souci de maintenir, sur le territoire, la plus grande partie de la main-d'œuvre.

Il faut, pour ces raisons, revenir au système d'avant-guerre *de la marge globale*.

M. BARDON-DAMARZID estime que la proposition de résolution peut être orientée autour de trois idées.

1° Le Gouvernement limitera son intervention dans le domaine économique ~~à l'exception~~ au contrôle des articles nécessaires et insuffisants.

2° Il développera la production des articles d'utilité sociale.

3° Il fixera les marges d'après les principes précédemment exprimés.

LE PRESIDENT estime que la commission pourra, dans sa proposition de résolution, aborder le détail de la question et apporter ainsi au Gouvernement un précieux outil de travail.

La commission reprend, à nouveau, l'examen du projet de loi dont certains articles ont été réservés.

L'article 11 bis nécessite, en effet, quelques éclaircissements. Les commissaires font remarquer, ~~en effet~~ que le paiement du déficit supérieur aux amendes n'est pas prévu. Ils décident de proposer une nouvelle rédaction de cet article.

D'autre part, la disjonction de l'article 12 est décidée.

En conclusion de cet examen, LE PRESIDENT passe en revue les sanctions prévues en la matière. Il lui semble qu'elles soient insuffisantes. Il cite, à ce sujet, un exemple tiré de son séjour aux U.S.A. sur la vente des voitures automobiles d'occasion.

M. SAUER pense qu'à ce sujet l'obligation d'un travail forcé devrait constituer une sanction nouvelle.

M. BARDON-DAMARZID signale que ~~la~~ l'aggravation des sanctions, tout particulièrement dans le domaine économique, n'a pas produit les résultats cherchés. Plus les pénalités sont sévères, moins elles sont appliquées.

M. DUCLERCQ donne à ce fait une explication tirée de la multiplicité des procès-verbaux.

LE PRESIDENT décide de renvoyer à la prochaine réunion l'examen complémentaire du projet de la proposition de résolution.

La séance est levée à quinze heures.

LMu

COMMISSION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES
DOUANES ET CONVENTIONS COMMERCIALES.

Présidence de M. ARMENGAUD, Président

Séance du 27 février 1947.

La séance est ouverte à 9 H.15

Présents : MM. ARMENGAUD, BRIZARD, CHARLES-GROS, COSTE (Charles)
GADOIN, GARGOMINY, Le CONTEL, LIENARD, NOVAT,
PONTILLE, ROCHEREAU, SAUER, SIAUT, SOLDANI, Mlle
TRINQUIER.

Excusés : MM. BARDON-DAMARZID, COZZANO, DEBRAY, DUMAS, Le COENT,
MERLE, OU RABAH, Mme VIALLE.

absents

ORDRE du JOUR

I - Discussion du rapport de M. DUCLERCQ sur le projet de
loi n° 41 complétant et modifiant la législation économique.

II - Audition de l'avant projet de rapport de M. GADOIN sur le
projet n° 25 relatif à diverses dispositions d'ordre financier,
dont la commission est saisie pour avis.

COMPTE RENDU

En l'absence du rapporteur, Le PRESIDENT peut donner lecture
du rapport de M. DUCLERCQ sur le projet de loi (n° 41) modifiant
et complétant la législation économique. Aussitôt après cet ex-
posé, la Commission aborde la discussion du texte définitif pro-

posé par le rapporteur.

Article premier : La Commission décide de ne pas modifier le texte qui lui est soumis.

Articles 2 et 3 : Après avoir adopté la rédaction initiale de l'article 2, la Commission accepte la proposition d'un de ses membres, M. BRIZARD qui préconise l'intervention des organisations professionnelles pour la détermination du stock normal prévu à l'article 3.

L'article 2 bis n'appelle aucun commentaire.

Article 4 : M. GARGOMINY demande dans quelle mesure les dispositions de cet article visent les agriculteurs.

La Commission estime que les producteurs agricoles ne doivent pas être touchés par l'obligation d'établir une facture.

L'examen d'une nouvelle rédaction de cet article est reportée à la fin de la séance.

Article 5 : Le texte initial n'est pas modifié. Aucune observation n'est présentée.

Article 5 bis : Le rapporteur propose de porter à 100.000 francs le montant minimum de l'amende prévue à cet article. Cette modification est acceptée.

Les articles 6 et 7 n'appellent aucun commentaire.

Article 8 : La Commission accepte les conclusions du rapporteur qui tendent à ajouter un alinéa qui assimilera les répressions abusives à la pratique délictuelle de prix illicite.

L'article 9 est accepté sans modification.

Article 10 : La Commission adopte, sur la proposition de M. ROCHEREAU, une modification rédactionnelle répondant à un souci de clarté.

Elle décide, d'autre part, de porter au tarif supérieur du forfait, le chiffre d'affaires minimum entraînant l'obligation de tenir une comptabilité matières.

Article 11 : La Commission estime qu'il était nécessaire de réduire au minimum le nombre des fonctionnaires et que, pour

ces raisons, il lui semblait préférable et prudent non pas de supprimer l'article 16 de l'ordonnance 45-1489 du 30 juin 1945, mais de le compléter seulement par les nouvelles dispositions du projet de loi en ajoutant au dernier alinéa : "Toutefois et nonobstant toutes dispositions contraires"

Article 11 bis : Cet article fait l'objet d'une discussion au cours de laquelle certains membres posent la question de la disjonction. Des remarques sont faites, tant sur le paiement des pertes d'exploitation que sur les pouvoirs du gérant provisoire.

Afin de résoudre les graves problèmes que ne manquerait pas de poser l'application du texte présenté, la Commission proposera une nouvelle rédaction.

Article 12 : N'appelle aucune modification de la part du rapporteur.

La Commission se range à l'avis de celui-ci.

Article 4 - précédemment réservé . Sur l'initiative de M. PONTILE, qui a proposé un nouveau texte, la Commission adopte les termes d'une rédaction qui mettra les agriculteurs à l'abri de la gêne qu'entraînera, pour les assujettis, l'application de cet article.

La Commission adopte ensuite les conclusions du rapporteur sur la proposition de ce dernier et, conformément au voeu du Président, elle décide de procéder au dépôt, conjointement au dépôt du rapport, d'une proposition de résolution amplement motivée qui invitera le Gouvernement à procéder à de profondes modifications de la législation économique.

Un débat s'ouvre sur le contenu détaillé de la proposition et de l'exposé des motifs de celle-ci, au cours duquel MM. CHARLES-GROS, Le CONTEL, Mlle TRINQUIER demandent que certaines précisions soient apportées aux termes du texte qui s'élabore.

Après avoir adopté à l'unanimité l'ensemble de ce dernier, la Commission décide de reporter à la prochaine séance l'examen de l'Avant-Projet de rapport de M. GADOIN sur le projet de loi relatif à diverses dispositions d'ordre financier.

La séance est levée à 11 heures 45.

COMMISSION DES AFFAIRES ECONOMIQUES,
DES DOUANES ET DES CONVENTIONS COMMERCIALES.

Présidence de M. ARMENGAUD, Président

Séance du vendredi 28 février 1947.-

La séance est ouverte à 9 heures.-

Coste.

Présents : MM. ARMENGAUD, CHARLES-CROS, DEBRAY, GADOIN, GARGOMINY,
LE CONTEL (Corentin), NOVAT, ROCHEREAU.

Excusés : MM. BARDON-DAMARZID, COZZANO, DUMAS (François), OU-RABAH
(Abdelmajid), SAUER, Mlle TRINQUIER, Mme VIALLE.

Absents : MM. BRIZARD, COLARDEAU, DUCLERCQ (Paul), GUENIN, LE COENT,
LIENARD, MERLE (Toussaint), MERMET GUYENNET, MOLINIE, PONTILLE
(Germain), SIAUT, SOLDANI.

ORDRE du JOUR

de rapport.

I - Discussion de l'avant-projet pour avis de M. GADOIN sur
le projet de loi n° 25, relatif à diverses dispositions
d'ordre financier.

II - Nomination d'un Rapporteur pour la proposition de résolu-
tion n° 48 relative à la police des animaux dans le
rayon des frontières de terre.

COMPTE-RENDU

Le Président donne la parole à M. GADOIN, rapporteur pour
avis du projet de loi (n° 25) relatif à diverses dispositions
d'ordre financier.

M. GADOIN indique que les divers articles de ce texte n'ont,
entre eux, qu'un lien bien difficile à saisir ; toutefois, il

importe de forger un jugement en considération des mesures énergiques que réclament les circonstances présentes. C'est sans perdre de vue cette nécessité qu'il pense que la Commission doit limiter son avis à quelques uns des articles dont il lui a semblé particulièrement utile de souligner l'incidence économique.

Article premier : le rapporteur estime que le délai de 15 mois, adopté par l'Assemblée Nationale, pour la prorogation des dispositions relatives à l'approvisionnement en bois pendant le temps de Guerre, serait utilement ramené à 10 mois.

La Commission se range à cet avis ; au surplus ce délai lui paraît bien choisi pour susciter l'examen dans un proche avenir de cette question qui suppose le choix d'un mode définitif d'exploitation des forêts domaniales.

Article 10 : La Commission, sans proposer d'amendement à cet article, décide, avec le rapporteur, d'en signaler l'inconvénient essentiel : c'est là une mesure qui engage l'avenir et marque le désir d'entrer dans une voie qui semble inopportune au moment où un nombre toujours croissant de transactions échappe aux ventes publiques et s'effectue sur le marché parallèle.

Articles 11 à 18 : le Rapporteur met brièvement en lumière l'erreur économique que traduirait une augmentation systématique des droits.

Articles 19 à 28 : le rapporteur présente deux série d'observations :

1° - La première concerne l'insuffisance des mesures de publicité prévues. Une publication, éditée périodiquement par le Journal Officiel, pourrait pallier à une grande partie de ces inconvénients.

La Commission décide qu'un amendement sera proposé dans ce sens.

2° - La deuxième concerne particulièrement l'article 24 et, tout spécialement, les dispositions prévues au deuxième alinéa de celui-ci.

M. DEBRAY souligne que l'intérêt économique primordial de la stabilité des conventions est mise en jeu ici.

La Commission décide de demander la disjonction du deuxième alinéa.

Article 43 : M. DEBRAY critique l'imprécision de la rédaction de cet article. Au surplus il estime que, d'une façon générale, sous prétexte de recettes fiscales, obliger les vendeurs à augmenter leurs prix constitue une politique dangereuse au moment de l'accroissement des efforts en vue de la baisse des prix.

Sur la proposition du rapporteur, la Commission exprime le souhait que les modifications entraînées par cet article annoncent un examen plus approfondi, dans un proche avenir, des opérations du fonds national de l'habitat.

Article 58 : La Commission se rallie aux observations du rapporteur et désire que les dates extrêmes prévues pour la clôture des opérations des comités départementaux et du Conseil Supérieur des profits illicites ne soient, en aucune façon, prorogées.

Article 71 : Les commissaires estiment qu'il y aurait grand intérêt, afin que soient augmentés les moyens d'information et de contrôle sur l'activité économique du pays, à ce que les Commissions des Affaires Economiques de chacune des deux assemblées soient représentées au sein de ces sous-commissions.

La Commission présentera donc un amendement dans ce but.

L'ensemble du rapport de M. GADOIN est adopté à l'unanimité.

A l'issue de cette discussion, M. SAUER est désigné comme rapporteur de la proposition de résolution n° 48 relative à la police des animaux dans le rayon des frontières de terre.

La séance est levée à 10 heures 15.

Le Président.

✓

COMMISSION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES, des DOUANES et des
CONVENTIONS COMMERCIALES.

Séance du jeudi, 6 mars 1947.

Présidence de M. ARMENGAUD, Président.

La séance est ouverte à neuf heures.

Sont présents :

MM. Armengaud, Bardon-Damarzid, Brizard, Charles-Cros, Coste, Duclercq, Dumas, Gadoïn, Gargominy, Guénin, Le Coent, Le Contel, Liénard, Merle, Molinié, Novat, Ou Rabah, Pontille, Sauer, Siant, Soldani, Mlle Trinquier.

Excusés :

MM. Colardeau, Cozzano, Debray, Rochereau, Mme Vialle.

Absent :

M. Mermet-Guyennet.

Ordre du Jour

I - Examen officieux du projet de Budget : reconstruction et équipement et de ses répercussions sur la réalisation du Plan.

II- Désignation de rapporteurs :

1°) pour la proposition de résolution (n°68) de M. Christian VIELJEUX, tendant à inviter le Gouvernement à prendre les mesures nécessaires à établir à l'intérieur des frontières la libre circulation partielle de devises et du métal-or devant servir à l'acquisition de biens d'origine étrangère susceptibles d'accroître le potentiel économique national.

- 2°) pour la proposition de résolution (n°69) de M. LAFFARGUE tendant à inviter le Gouvernement à réaliser dans toutes les entreprises l'association du personnel à l'augmentation du rendement par l'institution d'un sursalaire collectif à forme progressive exempt de tout prélevement; à étudier la révision de certains taux d'impôts qui font apparaître l'inutilité de l'effort.
- 3°) Examen du projet de loi (n°41) complétant et modifiant la législation économique, comme suite à la première discussion de ce texte en séance publique.

COMPTE RENDU

Au début de la séance, le Président rappelle dans quelles conditions ont été élaborés les documents relatifs à l'étude du projet de loi complétant et modifiant la législation économique. Il explique que diverses modifications ont été apportées pour adapter les travaux de la Commission aux nécessités du règlement du Conseil de la République. Ces changements ayant provoqué quelques réactions d'étonnement chez certains membres de la commission, il demande instamment à ce que, dans ce domaine, les commissaires veuillent bien faire connaître au cours des réunions des commissions, le cas échéant, leurs divergences de points de vue.

M. CHARLES-CROS explique que le problème n'étant pas purement technique, mais en quelque sorte à la frontière du domaine politique, le groupe socialiste a regretté de n'être pas saisi à temps du texte de la proposition de résolution.

Le Président rappelle que ce texte a été entièrement communiqué lors de la dernière réunion et précise que, seules, les circonstances d'urgence, constatées, d'ailleurs, par les commissaires, ont provoqué des changements de pure forme.

M. SAUER fait remarquer que, d'une façon générale, une modification de la forme risque de porter atteinte au sens profond du texte.

M. BRIZARD demande à ce qu'un contact étroit soit établi pour l'étude de ce projet avec les commissions saisies pour avis.

Le débat étant clos sur cette question, le PRESIDENT propose à l'examen de la commission, les amendements présentés par les diverses commissions saisies pour avis du projet de loi complétant et modifiant la législation économique.

Art. 2 bis - L'amendement déposé par M. HAURIOU, rapporteur de la commission de la justice, tendant à remplacer les mots: "bailleur agricole", par les mots: "bailleur de biens ruraux", est adopté à l'unanimité.

Art. 3 - La commission se rallie à la rédaction proposée par M. HAURIOU sous réserve du maintien de l'intervention des organisations professionnelles dans la détermination du stock normal.

34

M. PONTILLE fait savoir qu'il n'apporte pas son accord aux décisions de la Commission sur ce projet.

M. BRIZARD indique que les membres de son groupe ne voteront pas le projet et quitte la salle.

M. SOLDANI rappelle à ce sujet qu'au cours d'une précédente réunion, un membre du Rassemblement des Gauches a demandé que le projet fût voté sans amendement.

Le PRÉSIDENT demande donc à la commission de se prononcer à nouveau sur les articles qu'elle vient d'examiner et fait voter à main levée. Les résultats acquis au début de la séance sont confirmés.

Article 4 - La Commission décide, à l'unanimité, de maintenir le texte qu'elle proposait.

Article 5 bis - Les deux amendements de la commission de la Justice sont acceptés : le premier, ayant un caractère purement rédactionnel; le second, tendant à interdire l'application du sursis aux peines d'amendes prononcées par cet article.

Les articles 7 et 8 sont maintenus dans leur rédaction initiale.

Article 9 - La Commission se rallie à la demande de disjonction de l'article 9.

Article 11 - Au cours d'un important débat, M. DUMAS explique l'attitude prise par la commission du

..... La Commission du Ravitaillement à l'égard des perquisitions nocturnes. Après avoir repoussé tous les amendements qui tendaient : 1° - à autoriser les visites domiciliaires de nuit; 2° - à obliger les fonctionnaires du ministère de l'Economie nationale chargés du contrôle de se faire assister d'un officier de police judiciaire, la commission maintient le texte qu'elle avait précédemment proposé.

Articles 11 bis et 12 - Examinant conjointement ces deux articles, la Commission décide d'accepter la disjonction de l'article 11 bis sous réserve que la législation répressive en vigueur soit maintenue par des dispositions nouvelles remplaçant l'article 12.

Sur la proposition du PRÉSIDENT, les commissaires adoptent à main levée l'ensemble du texte ainsi modifié.

La Commission décide de reporter à une prochaine séance les désignations de rapporteurs prévues à l'ordre du jour.

M. SAUER, évoquant les travaux à effectuer par les sous-commissions précédemment désignées, propose qu'un responsable soit désigné pour chacune d'elles.

....

Sont nommés :

Sous-commission de la Reconstruction : M. DUCLERCQ;

- de l'Agriculture : M. LIENARD ;
- des Travaux publics : M. RÖCHEREAU ;
- de la Production industrielle : M. PONTILLE
- de la France d'Outre-mer : M. CHARLES-CROS
- de l'Economie nationale et autres ministères
M. GUENIN.

La Commission adopte enfin l'ordre du jour de sa prochaine séance.

La séance est levée à onze heures trente .

COMMISSION DES AFFAIRES ECONOMIQUES, des DOUANES
et des CONVENTIONS COMMERCIALES.

Présidence de M. ARMENGAUD, Président

Séance du jeudi 13 mars 1947

La séance est ouverte à 9 heures 15 .

Sont présents :

MM. Armengaud, Bardon-Damarzid, Colardeau, Coste, Dumas,
Gadoïn, Gargominy, Le Coent, Le Contel, Liénard, Merle,
Mermet-Guyennet, Molinié, Novat, Pontille, Rochereau, Sauer,
Siaut, Soldani.

Excusés :

MM. Brizard, Charles-Cros, Debray, Duclercq, Mlle Trinquier,
Mme Vialle.

Absents :

MM. Cozzano, Euénin, Ou Rabah.

ORDRE DU JOUR

I - Examen du projet de budget de reconstruction et d'équipement;

II - Rapport de M. SAUER, sur la proposition de résolution n° 48, relative à la police des animaux dans le rayon des frontières de terre;

III - Désignation d'un rapporteur pour la proposition de résolution n° 37, relative aux monopoles artificiels.

Le PRESIDENT rend compte à la Commission de ses conversations avec le Président de la Commission des Affaires économiques à l'Assemblée nationale : le problème de l'organisation professionnelle a été, notamment, agité au cours de celles-ci. Un jour prochain, la Commission devra se prononcer sur cette question; il importe donc que chaque membre apporte sa contribution à cette étude.

Le président donne la parole à M. SAUER.

M. SAUER, rapporteur de la proposition de résolution relative à la police des animaux dans le rayon des frontières de terre, indique, au début de son rapport, quels changements la législation récente a apportés aux règles en vigueur tant à l'égard des déclarations prévues en cette matière qu'en ce qui concerne l'étendue de la zone dite du "compte ouvert". En fait, ce changement consiste essentiellement dans une application particulièrement stricte de ces règles. Certes, la gêne qui en résulte pour les assujettis est importante mais il faut donner aux agents des douanes les armes nécessaires pour empêcher la fraude. Tout au plus, ^{-on} doit-on chercher à assouplir les règles en vigueur pour les frontaliers. On ne saurait, en tout cas, revenir aux règles anciennes. Il ne faudrait obliger les douaniers à appliquer ces instructions que dans certains cas jugés utiles. L'effort doit donc tendre, en tenant compte des circonstances actuelles, à assouplir éventuellement la législation tout en maintenant le contrôle.

M. DUMAS insiste sur la nécessité d'apporter ces assouplissements; il cite, à ce propos, l'exemple des paturages français se trouvant, hier encore, en territoire italien.

M. LIENARD, auteur de la proposition, remercie le rapporteur de son étude objective. Il estime avant toute chose que la zone du compte ouvert pourrait être ramenée à 2 kms 500, ainsi qu'il en était de 1822 à 1943. C'est pour cette raison que la législation ancienne lui a paru plus opportune que la réglementation récente.

M. SAUER fait remarquer que la nouvelle législation est, dans certains cas, plus favorable aux assujettis que ne le sont les règles nouvelles. En second lieu, il importe de ne pas perdre de vue que l'effectif douanier a été considérablement diminué (il est actuellement de 14.000 pour toutes les frontières). Il propose, en conclusion, de modifier les termes de la proposition de M. LIENARD de telle sorte que le Conseil de la République invite le Gouvernement, non pas à revenir aux règles anciennes, mais à étudier une nouvelle réglementation qui tienne compte de toutes les nécessités actuelles.

LE PRESIDENT, abordant la seconde partie de l'ordre du jour, informe la Commission qu'elle a à désigner un rapporteur pour la proposition de résolution de M. LANDRY (n° 37) relative aux monopoles artificiels.

Le Président attire l'attention de la commission sur l'importance de ces problèmes qui visent la concentration industrielle sur le plan international comme sur le plan national. Des discussions importantes ont eu lieu sur cet objet entre les Alliés pendant la guerre, notamment à Washington ~~après~~ lors de la passation des accords prêt-bail. A ce propos, le président fait allusion à ses entretiens avec M. Clayton,

L'Amérique, elle-même, se rendait compte de ce que, si les trusts pouvaient être utiles pour accroître la recherche technique et parfaire le rendement des entreprises, ils revêtaient bien souvent un caractère nuisible en aboutissant à la création de monopoles de fait. A cet effet, il existait au ministère de la Justice une division anti-trusts qui n'a pas cessé d'attaquer les accords passés entre grandes firmes lorsque ceux-ci visaient à la répartition territoriale des marchés ou tendaient à fausser les prix. Même dans le domaine des brevets, des mesures étaient envisagées par le Gouvernement américain pour empêcher les monopoles abusifs (menaces de saisies, etc.).

Dans ces conditions, le Président demande au Rapporteur d'examiner la documentation française éventuelle ainsi que la documentation américaine : en particulier rapport de la commission Kilgore; livre de Wendell Berg et Joseph Borkin; et articles de New Republic.

Une sous-commission, composée de MM. Rochereau, Pontille, Sauer et Charles-Cros, étudiera la question.

M. COLARDEAU est désigné comme rapporteur.

Le PRESIDENT, abordant la dernière partie de l'ordre du jour, donne un aperçu des réflexions auxquelles l'a conduit l'étude du budget extraordinaire. Le problème se pose de savoir dans quelle mesure sera possible le financement des opérations prévues tant au Plan qu'au budget. Il estime que le Conseil de la République ~~s'élèvera~~ de devra d'avertir le Gouvernement du risque probable qu'il y aurait, à défaut d'une révision énergique, de faire passer le Plan pour un "ménage" aux yeux des Français. Le rôle de la Commission des Affaires économiques est de mettre l'accent sur les priorités qui apparaissent déterminantes. Le problème à résoudre est donc proprement technique et non politique.

M. GARGOINY, au nom de la sous-commission de la reconstruction, présente quelques observations sur les chapitres prévus au budget qui concernent la reconstruction. Il demande, en particulier, dans quelle mesure les dépenses relatives aux constructions provisoires sont sérieusement justifiées.

M. LIENARD, au nom de la sous-commission de l'agriculture, compare les prévisions des annexes du Plan Monnet (équipement rural) avec les chiffres du budget extraordinaire; il marque

ses craintes en présence de la carence du budget, tant à l'égard des investissements agricoles que pour ce qui concerne l'équipement rural, Ici encore, il importe de tenir compte de la rentabilité des dépenses engagées et de la nécessité de dégager certaines priorités. D'une façon générale, on assiste à un véritable éparpillement des disponibilités (ceci est particulièrement manifeste à l'égard de l'habitat rural).

Le PRESIDENT communique à ce sujet ses impressions personnelles qui tendent à critiquer le criterium extensible de la notion de dépenses extraordinaires et signale les dangers de l'inflation de crédits.

M. LIENARD souhaite, en terminant son rapport, que certains crédits de paiement soient rétablis et qu'une urgence soit en quelque sorte déclarée pour ce qui concerne l'équipement et l'habitat rural.

M. LE COENT précise que c'est, en effet, l'électrification qui conditionnera la modernisation de l'agriculture

M. COLARDEAU pense qu'il serait opportun d'ajouter des suggestions aux critiques.

LE PRESIDENT résume le débat sur cette question en insistant sur le fait que le rôle de la Commission est essentiellement de contribuer à la fixation des priorités.

Le Président donne ensuite la parole à M. Le Contel.

M. LE CONTEL passe en revue les chapitres du budget concernant la Marine marchande. Il indique que la situation de la Marine marchande est passée de 3 millions de tonnes en 1938, à 800.000 tonnes aujourd'hui. Le chiffre prévu pour sa reconstitution est 180 milliards.

Si le chiffre de 200.000 tonnes a été fixé pour la construction des navires en 1947, il n'en est pas moins vrai, compte tenu des circonstances de fait, que le chiffre de 120.000 tonnes pourrait tout au plus être égalé.

La Commission passe rapidement en revue les chapitres concernant la production industrielle et la France d'Outre-mer; l'étude détaillée en est renvoyée à une prochaine séance.

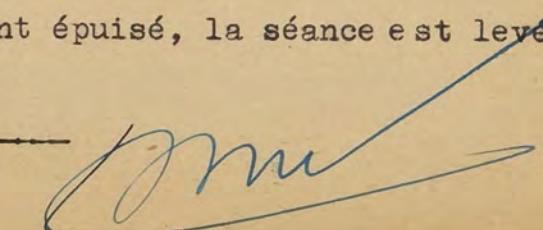
A propos des autres ministères, le PRESIDENT fait observer qu'aucune des dépenses prévues n'est réellement productive et par conséquent ne devrait avoir sa place dans ce document.

La Commission poursuivra l'examen du budget dans sa prochaine réunion.

A l'issue de la réunion, il est décidé que la Commission demandera à être saisie pour avis de ce projet de budget.

A l'unanimité, M. BARDON-DAMARZID est désigné comme rapporteur.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.
10 heures 45.



COMMISSION DES AFFAIRES ECONOMIQUES, DES DOUANES
ET DES CONVENTIONS COMMERCIALES

Séance du Jeudi 20 Mars 1947

Présidence de M. DUCLERCQ, Président d'âge.

La séance est ouverte à 9, heures 15

Présents : MM. BRIZARD, CHARLES-CROS, COSTE, COZZANO, DEBRAY,
DUCLERCQ, GADOIN, GARGOMINY, LIENARD, MERMET-GUYEN-
NET, MOLINIE, NOVAT, OU RABAH, PONTILLE, ROCHEREAU,
SAUER,

Excusés : MM. ARMENGaud, BARDON-DAMARZID, COLARDEAU, DUMAS,
LE CONTEL, Mme VIALLE.

Absents : MM. GUENIN, LE COENT, MERLE, SIAUT, SOLDANI, Mlle
TRINQUIER.

ORDRE DU JOUR

I - Premier examen de la politique douanière internationale :
Exposé de M. ROCHEREAU sur les accords internationaux.

II - Examen d'une demande de pouvoirs d'enquête à l'occasion
du fonctionnement de la Société Nationale de vente des
surplus.

COMPTE-RENDU

En l'absence du Président et des membres du Bureau, M.
DUCLERCQ, Président d'âge est appelé à présider la séance.

.../...

Le Président donne la parole à M. ROCHEREAU.

M. ROCHEREAU rappelle que le Conseil Economique et Social dans sa première séance, tenue à Londres en Février 1946, a adopté, sur la proposition du représentant des U.S.A., une résolution portant création de la commission préparatoire de la conférence internationale du commerce et de l'emploi qui aura pour but de favoriser et développer la production, l'échange et la consommation des marchandises.

Au cours de la première session de la commission préparatoire, celle-ci a créé un certain nombre de commissions de travail. Les travaux ont porté essentiellement sur l'étude du projet de charte d'une organisation internationale du commerce, présenté par la délégation des U.S.A.. Remanié au cours de cette session et pendant les travaux effectués plus récemment aux Etats-Unis, ce document définit le programme de la deuxième session de la commission qui se tiendra le 10 avril à Genève. Elle aura les deux objectifs suivants :

- 1°) Etablir un accord définitif sur le projet de charte internationale du commerce.
- 2°) Conclure des accords sur la suppression des contingements et la réduction des tarifs.

Laissant de côté le projet d'organisation générale, M. ROCHEREAU examine essentiellement le problème douanier qui sera le centre des prochaines discussions de Genève.

L'esprit général des travaux tendrait en quelque sorte à un "désarmement des douanes".

En France, un essai de refonte générale du tarif douanier a déjà été effectué; il a abouti à l'élaboration d'un document contenant 2.025 articles et 13.000 positions et adoptant exclusivement des droits ad-valorem. La tendance française vise à prendre les mesures de protection en vigueur en 1938 comme base de discussion.

Le problème économique, posé au moment de l'ouverture des travaux de la conférence, se résume pour notre pays dans un double danger: danger de "cristallisation" de nos entreprises à l'abri de la protection et danger d'une concurrence excessive devant laquelle notre industrie succomberait.

La refonte de notre tarif douanier, provoquée par les circonstances actuelles, mettra notre terminologie en accord avec la terminologie américaine et favorisera ainsi les conversations. M. ROCHEREAU donne un aperçu des motifs pour lesquels cette révision a été effectuée, il expose également les idées générales qui ont constitué le climat de cette révision.

- 3 -

En conclusion de cet exposé M. ROCHEREAU indique que, si l'œuvre accomplie par l'administration française n'est pas à l'abri de toute critique, elle n'en constitue pas moins un progrès d'autant plus appréciable qu'elle était attendue depuis longtemps déjà.

Par ailleurs, M. ROCHEREAU signale qu'il n'a pas évoqué, au cours de son exposé, le problème du régime douanier de la France d'Outre-Mer. Il précise cependant qu'au cours de conversations récentes il a été affirmé que, politiquement aussi bien que pratiquement, le système de préférence impériale était nécessaire. Il rappelle les deux tendances, libérale et protectioniste, qui s'opposent pour la détermination des rapports commerciaux avec les colonies. Il indique enfin très largement les dispositions prises à Genève pour préparer l'étude des tarifs douaniers internationaux.

D'une façon plus générale à l'égard de tous ces problèmes de politique douanière, notre pays doit avoir le double souci de maintenir une protection raisonnable et d'apporter un stimulant à la production française. L'essentiel est, aujourd'hui, de trouver le point d'équilibre entre ces deux tendances.

Sur l'invitation du Président, une discussion générale s'engage sur les programmes des prochains travaux de Genève.

M. ROCHEREAU regrette que le problème de la distribution n'ait pas été évoqué; il s'étonne qu'aucune commission de travail n'ait été saisie de cette question.

M. BRIZARD appuie cette opinion; à l'heure actuelle, ce problème semble aujourd'hui commander tous les autres.

M. ROCHEREAU signale que l'éventualité d'une réduction de tarifs, proposée initialement par les U.S.A., n'a pas été acceptée sans réticence par les différents Etats. L'Angleterre, en particulier, sent sa situation trop précaire pour adhérer sans réserve à ce projet. Il insiste, enfin, sur l'importance de la thèse tendant à la réalisation de l'équilibre international rendant obligatoires pour les pays créanciers des investissements de capitaux dans les pays débiteurs.

M. BRIZARD estime à ce sujet que les particuliers devraient être autorisés à emprunter directement à l'étranger.

M. DEBRAY fait remarquer que les possibilités d'emprunt sont naturellement soumises à un certain nombre d'obstacles. Seules, les entreprises dont l'activité est rentable en devises étrangères devraient équitablement être autorisées à bénéficier des investissements étrangers. Par conséquent et compte-tenu notamment du fait que l'agriculture française ne sera jamais à même de lutter avec ses concurrents étrangers, la rentabilité de la plupart de ces opérations apparaissant comme extrêmement discutable, le contrôle de l'Etat s'impose et doit s'assortir

.../...

d'une attitude de prudence.

M. SAUER estime, d'une part, que l'agriculture et l'industrie doivent être protégées pour se relever mais que la tarification peut n'être conservée que pour les produits essentiels. Il insiste, à son tour, sur l'importance du problème de la distribution.

M. ROCHEREAU, répondant à ces objections, souligne, que la protection sera longtemps encore poursuivie par le maintien d'un contingent de devises. Quant au problème de la distribution, quelle que soit son importance, il n'est pas possible de le dissocier de l'ensemble des problèmes à résoudre.

M. SAUER attire l'attention de la Commission sur le fait que certains droits, perçus notamment au cours des échanges avec les Territoires d'Outre-Mer, ne se justifient pas.

MM. ROCHEREAU et LIENARD mettent à ce sujet l'accent sur la nécessité de maintenir certaines activités tant agricoles qu'industrielles dans notre pays malgré le coût apparent de celles-ci.

Avant la clôture du débat sur le problème douanier, la Commission exprime le voeu que sa représentation soit assurée au cours des conversations de Genève. A cet effet, elle souhaite que son Président soit appelé à participer aux travaux de la Commission préparatoire à la conférence du commerce et de l'emploi.

Le PRESIDENT invite la Commission à aborder la seconde partie de l'ordre du jour qui comporte l'examen d'une demande de pouvoirs d'enquête à l'occasion du fonctionnement de la Société nationale de vente des surplus. Il donne la parole à M. GARGOMINY.

M. GARGOMINY, sans entrer dans le détail de cette question, s'attache à en souligner l'importance. Il indique les raisons qui lui paraissent exiger une enquête parlementaire.

MM. SAUER et MOLINIE expriment le désir que cette enquête soit faite en commun avec les représentants de l'Assemblée Nationale.

Les candidatures éventuelles des représentants de chaque parti politique sont ainsi présentées : MM. CHARLES-CROS, SAUER, GARGOMINY, PONTILLE, BRIZARD. La Commission demande, en outre, que son Président M. ARMENGAUD préside cette sous-Commission d'enquête.

.../...

M. SAUER demande qu'une commission d'enquête soit également désignée, à brève échéance, afin de contrôler les opérations de délivrance des licences d'importation.

Pour ces raisons, l'attribution des pouvoirs d'enquête sera demandée au plus tôt.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à II h. 45.

Réunion exclusive avec le Gouvernement de la France d'Outre-mer.

Président d'âge :

de la Commission de la France d'Outre-mer

La séance est levée à deux heures.

Sont présentes :

M. Bardon-Damarsy, Charles-Gros, Colombeau, Cozzani, Dabray, Ducrocq, Dumet, Gargominy, Gédoin, Liénard, Fontille, Boheron, Sauer, Siout, Soldati, Mme Trinquier.

Excusés :

M. Armand, Le Contel, Rue Visalle.

Absents :

M. Brinard, Conte, Guérin, Le Coant, Merlin, Marmet-Guyennet, Molinié, Ou Rabeh, Novat.

Ordre du jour :

audition de M. le Ministre de la France d'Outre-mer, sur les problèmes économiques de l'Union française.

COMMISSION DES AFFAIRES ECONOMIQUES, DES DOUANES ET DES
CONVENTIONS COMMERCIALES.

Séance du vendredi 21 mars 1947

Réunion commune avec la Commission de la France d'Outre-mer.

Présidence de M. Marc RUCART,
président
de la Commission de la France d'Outre-mer.

La séance est ouverte à seize heures.

Sont présents :

MM. Bardon-Damarzid, Charles-Cros, Colardeau, Cozzano,
Debray, Duclercq, Dumas, Gargominy, Gadoïn, Liénard, Pontille,
Rochereau, Sauer, Siaut, Soldani, Mlle Trinquier.

Excusés :

MM. Arne ngaud, Le Contel, Mme Vialle.

Absents :

MM. Brizard, Coste, Guénin, Le Coent, Merle, Mermet-Guyennet, Molinié, Ou Rabah, Novat.

Ordre du jour :

- Audition de M. le Ministre de la France d'Outre-mer, sur les problèmes économiques de l'Union française.

.....

Le PRESIDENT remercie le Ministre, au nom des deux Commissions réunies, d'avoir bien voulu venir exposer devant celles-ci certains problèmes de tout premier plan, et lui donne la parole.

M. le MINISTRE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER, indique qu'il a tenu, malgré des occupations extrêmement nombreuses, à venir apporter sa contribution aux travaux des Commissions du Conseil de la République.

Situant, à la première place dans son exposé, les questions relatives au plan d'équipement des territoires d'Outre-mer, le Ministre évoque dans quelles conditions fut créée une Direction du Plan à l'intérieur de son Département. Cette création, qui répondait à des désirs depuis longtemps exprimés, constituait l'expression du principe de solidarité qui unit la Métropole à ses possessions d'Outre-mer. Ainsi la Direction du plan fut chargée des trois fonctions de conception, d'étude et de contrôle. Si, d'une part, la coexistence de ces attributions ne pouvait pas ne pas soulever de critiques, une dualité fâcheuse venait nuire, d'autre part, aux travaux entrepris par le Ministère du Plan. A la suite d'un rapport du comité central d'enquête, le ~~ministère~~ Ministre des finances a décidé que la Direction du plan devait disparaître, étant donné qu'elle faisait double emploi avec le Commissariat au Plan. Un organisme restreint restera en fonctions et gardera le témoignage de son action passée.

Abordant les problèmes d'équipement des Territoires d'Outre-mer, le Ministre fait allusion à la déficience des fournitures promises à cet égard. Seules, celles-ci font défaut. Le problème de la main-d'œuvre ne se pose pas gravement, il importe donc, avant toute chose, de déterminer un ordre d'urgence qui saura épargner la "peine des hommes". Un plan est, avant tout, une méthode, et c'est sans doute l'absence de celle-ci qui a nui aux réalisations de la Direction du plan du ministère de la France d'Outre-mer. L'organisation à venir nécessitera des liaisons étroites, tant avec le Commissariat au Plan qu'avec le ministère de l'Economie nationale. Le rôle du ministre de la France d'Outre-mer constituera un prolongement des efforts passés qui ont, sans cesse, tendu à affirmer la présence des colonies françaises.

Le ministre rappelle qu'il a fait voter, en 1946, la loi permettant le financement du Plan. Des sociétés d'Etat, à budget industrialisé, constitueront le moyen essentiel d'élaborer l'équipement futur. Il sera toutefois nécessaire de faire appel aux capitaux privés dans des sociétés d'économie mixte à participation minoritaire de l'Etat. L

Le Ministre énumère ensuite les modes essentiels du financement actuellement envisagés :

1° - Le financement de la Caisse centrale des P.O.M., pourrait mettre à la disposition de ces derniers des avances importantes à 1 %. La Caisse peut prendre d'importantes participations et garantir toutes opérations financières en vue de la réalisation du Plan;

Af. Ec. 21-3-47

4

2° - Les subventions de l'Etat;

3° - La contribution des collectivités locales décentralisées.

En résumé, une pluralité d'organes, soumis à une Direction du Plan et assistés des assemblées locales représentatives, contribueront à cette réalisation.

Le MINISTRE, sur l'invitation du Président, aborde l'examen de certaines questions économiques sur lesquelles il estime que la Commission des affaires économiques sera heureuse de l'entendre.

Les difficultés économiques des Territoires d'Outre-mer résident essentiellement, tant dans les besoins accumulés des populations que dans l'insuffisance des stocks. Si la bataille fut souvent gagnée dans les décisions, elle semble avoir été constamment perdue dans l'exécution de celles-ci.

Un problème politique et humain conditionne la recherche d'une solution au problème primordial de la main-d'œuvre. Certes, la France est quelque peu paralysée dans l'octroi de ses fournitures et de ses secours par la conclusion préalable des accords internationaux qui la lient. Notre pays connaît, en outre, à cet égard, d'autres difficultés plus proprement financières : l'existence d'un fonds commun des devises et d'un bloc-franc, qui éveille l'attention sur les dangers de se rapprocher, même d'assez loin, d'un "pacte colonial" périmé. Le Ministre insiste sur la nécessité de ne pas dissocier

les divers aspects de l'Union française. Les indigènes ont acquis le droit d'apporter leurs doléances; si celles-ci sont excessives, les libertés publiques octroyées se retourneront contre leur donateur. Le danger est, à l'heure actuelle, d'autant plus grand qu'est offerte aux indigènes la possibilité d'une comparaison avec certains territoires voisins.

Citant l'exemple de l'un des articles essentiels à nos ressortissants; les cotonnades, le Ministre indique que, sur les 9.000 tonnes qui avaient été promises, 2.800 tonnes seulement ont été reçues. Cette année le programme de fournitures sur ce chapitre est assez réduit. Au surplus, les producteurs ne montrent pas un très grand zèle à envoyer du coton dans les territoires d'Outre-mer. En aucune façon, cela ne peut être admis plus longtemps.

Le Ministre évoque ensuite certains problèmes douaniers qui sont à l'ordre du jour. Il fait allusion à la prochaine session de la Commission préparatoire à la Conférence internationale du Commerce et de l'emploi qui se tiendra le 10 avril à Genève. Il donne un aperçu des efforts qu'a faits le Conseil des ministres pour lutter contre des droits de douane excessifs.

Le Ministre aborde un rapide examen des problèmes plus strictement financiers qui se posent pour les Territoires d'Outre-mer. Il indique que les budgets sont gêvés très lourdement par les dépenses d'administration. Il ne semble pas possible d'augmenter les recettes locales. D'ores et déjà, il est

certain que des difficultés graves s'annoncent. Il est bon que le danger ne soit pas ignoré en raison du fait que les questions financières ont tout naturellement leur prolongement dans le domaine politique.

Examinant enfin les échanges commerciaux avec la métropole, le Ministre rappelle que la conjoncture économique a été gravement modifiée par la dévaluation. Pour pallier les inconvénients de la rupture de l'équilibre, le Ministre a dû créer des taxes de péréquation. La métropole subventionne ainsi les producteurs de sucre et de rhum, ce dernier produit étant vendu en France à un prix supérieur aux prix mondiaux.

A ce propos, le Ministre indique de quelle façon est faite la répartition des approvisionnements. Cette question reste au premier ^{plan} ~~des~~ préoccupations. Il évoque, à propos de l'Indochine, les opérations du centre d'approvisionnement de l'Indochine (~~sérieux~~) (C.A.I.C.) Ce dernier ne conclut plus aujourd'hui aucune convention nouvelle.

Le Ministre termine son exposé en évoquant les problèmes financiers spéciaux qui se posent pour nos possessions d'Extrême-Orient; il indique que la situation économique et financière demanderait une nouvelle évaluation de la piastre.

Le PRESIDENT remercie le Ministre de ce long exposé. Les membres de la Commission des affaires économiques quittent la salle pour tenir une réunion séparée.

Présidence de M. DUCLERCQ, président d'âge.

Suite de l'Ordre du Jour :

I- Désignation de rapporteurs pour les propositions de résolution :

1° - de M. Christian VIELJEUX (n°68), tendant à inviter le Gouvernement à prendre les mesures nécessaires à établir à l'intérieur des frontières, la libre circulation partielle des devises et du métal-or devant servir à l'acquisition de biens d'origine étrangère susceptibles d'accroître le potentiel économique national.

2° - de M. LAFFARGUE (n° 69), tendant à inviter le Gouvernement :

1) à réaliser dans toutes les entreprises, l'association du personnel à l'augmentation du rendement par l'institution d'un sur-salaire collectif à forme progressive exempt de tout prélèvement; 2) à étudier la révision de certains taux d'impôt qui font apparaître l'inutilité de l'effort.

3° - de M. CHAUMEL et des membres du Mouvement Républicain Populaire (n° 78) tendant à inviter le Gouvernement à codifier la législation économique.

4° - de M. BOISROND (n°112) tendant à inviter le Gouvernement à réduire l'exportation des voitures automobiles tant que les besoins du marché intérieur ne seront pas satisfaits.

5° - de M. JULLIEN (n°115), tendant à inviter le Gouvernement à modifier le taux des douanes sur les articles de maroquinerie en provenance du Maroc.

II - Audition du rapport de Monsieur BARDON-DAMARZID , sur le projet de budget de reconstruction et d'équipement dont la commission est saisie pour avis.

A l'issue de la réunion commune, la Commission siège dans son local habituel sous la présidence de M. DUCLERCQ, président d'âge, Ce dernier invite M. BARDON-DAMARZID a donner lecture de son projet de rapport pour avis sur le budget de reconstruction et d'équipement.

M. BARDON-DAMARZID, signale, au début de son rapport, que ce budget est, en somme, une traduction-comptable de l'application à l'année en cours du Plan Monnet. Il déplore qu'aucun débat ne se soit engagé devant le Parlement sur le Plan Monnet lui-même. Il rappelle les idées qui sont à la base de ce Plan en soulignant que cet "acte de foi" constitue l'effort, peut-être ultime, d'une nation qui ne veut pas disparaître.

Après avoir envisagé les rapports étroits existant entre le Plan Monnet et le budget ordinaire, il est amené successivement à rechercher les difficultés entraînées par la réalisation du Plan, à examiner la valeur des critiques formulées contre le budget extraordinaire et à apprécier les conditions de son financement. A ce dernier propos, il affirme que des économies farouches permettront seules d'éviter l'inflation. En conclusion, compte tenu des réserves exprimées, il propose de donner un avis favorable au projet voté par l'Assemblée nationale.

Sur l'invitation du Président, un débat s'engage tendant à préciser la position de la commission à l'égard de ce budget.

M. DUMAS félicite M. Bardon-Damarzid de n'avoir pas hésité à franchir les frontières financières traditionnellement respectées.

Aff. Ec. 2i-3-47

M. LIENARD demande que l'on mette l'accent sur les problèmes de main-d'œuvre qui sont actuellement de premier plan ; les travailleurs dépayrés qui résident dans la zone d'occupation française fourniraient un appoint précieux.

M. ROCHEREAU, émettant un avis personnel, expose son scepticisme à l'égard de la réalisation du Plan. Il cite une phrase de M. Charles Rist : "un plan se paye". Or, ce paiement ne serait possible, à ses yeux, que dans la mesure où le Plan aurait une rentabilité, qui reste à démontrer. Il estime en tout cas nécessaire qu'un aménagement de la fiscalité vienne permettre le renouvellement de l'outillage.

M. DUCLERCQ insiste pour que soient séparées les deux notions "mystique" et "technique" qui gravitent autour de l'idée du Plan.

M. LIENARD. estime enfin que l'intervention des organismes professionnels sera nécessaire dans l'exécution du Plan.

À l'issue de ce débat, le PRESIDENT invite la Commission à procéder aux désignations de rapporteurs prévues à l'ordre du jour.

....

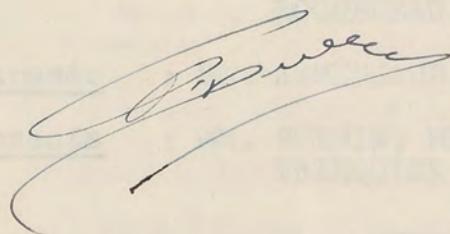
M. ROCHEREAU est nommé rapporteur des propositions de résolution nos 68 et 69;

M. DUCLERCQ est nommé rapporteur de la proposition n° 78;

M. SOLDANI est nommé rapporteur de la proposition n° 112;

M. CHARLES-CROS est nommé rapporteur de la proposition n° 115.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à dix-huit heures trente.



I - Secrétaire général de la politique étrangère internationale :
envoi de l'agence de renseignement.

II - Rapport de vote sur les propositions de résolutions n° 68 et 69. Le débat (n° 59) tendant à inviter le Gouvernement à :
1) à réagir dans toute les entreprises l'opposition au personnel de l'ambassade du Venezuela.
2) à assurer la sécurité de certains sites officiels qui sont présumés être utilisés par l'ambassade.

III - Rapport de vote sur l'avis tendant à inviter le Gouvernement à décliner la demande que l'ambassade de France soit autorisée à faire un dépôt de la proposition de loi.

COMMISSION DES AFFAIRES ECONOMIQUES, DOUANES
ET CONVENTIONS COMMERCIALES.

Présidence de M. Le CONTEL, Vice-Président

Séance du jeudi 27 mars 1947

La séance est ouverte à 9 heures

Présents : MM. BRIZARD, COLARDEAU, COSTE (Charles), DUCLERCQ (Paul), GADOIN, GARGOMINY, Le COENT, Le CONTEL (Corentin), LIENARD, MERLE (Toussaint), MOLINIE, NOVAT, OU RABAH (Abdelmadjid), PONTILLE (Germain), ROCHEREAU, SAUER.

excusés : MM. ARMENGAUD, BARDON-DAMARZID, CHARLES-GROS, DEBRAY.

Absents : MM. GUENIN, MERMET-GUYENNET, SIAUT, SOLDANI, Mlle TRINQUIER, Mme VIALLE.

ORDRE du JOUR

I - Second examen de la politique douanière internationale : suite de l'exposé de M. ROCHEREAU.

II - Echange de vues sur les propositions de résolution :
a) de M. LAFFARGUE (n° 69) tendant à inviter le Gouvernement

- 1°) à réaliser dans toutes les entreprises l'association du personnel à l'augmentation du rendement.
- 2°) à étudier la révision de certains taux d'impôts qui font apparaître l'inutilité de l'effort.

b) de M. JULLIEN (n° 115) tendant à inviter le Gouvernement à modifier le taux de douane sur les articles de maroquinerie en provenance du Maroc.

III - Questions diverses.

COMPTE-RENDU

Le PRESIDENT donne la parole à M. ROCHEREAU qui demande à ce qu'un échange de vues ait lieu immédiatement sur le budget de reconstruction et d'équipement qui doit faire l'objet d'une discussion en séance publique, ce jour même.

M. ROCHEREAU souhaite que les observations qu'il va présenter soient adoptées par la Commission et énoncées en séance publique au nom de celle-ci.

Il faut éviter, pense-t-il, de charger l'avenir en rejetant sur les générations futures le poids des engagements de dépenses. Il signale le danger d'une inévitable dépréciation monétaire, pour faire face, dans l'avenir, au paiement de ces engagements.

En second lieu, la France va être obligée d'acheter à l'Etranger un outillage, actuellement très cher, que nous ne pourrons amortir qu'au détriment de notre situation économique à venir, en particulier le jour où les prix mondiaux auront baissé. Les prix français risquent fort de ne jamais pouvoir rejoindre les prix internationaux.

MM. DUCLERCQ et LIENARD rétorquent qu'il est toutefois nécessaire de rééquiper l'industrie française.

M. ROCHEREAU indique, en réponse, qu'il s'agit d'ores et déjà d'apprécier, à l'avance, les résultats du Plan. Ce dernier ne pourra être réalisé qu'avec un budget ordinaire en équilibre. Il ne faut pas systématiquement tirer des traitements sur l'avenir ; or, dans le budget extraordinaire, il n'est naturellement pas prévu de recettes en contre-partie des dépenses engagées.

M. SAUER estime que le rééquipement est primordial étant donné que la France devra acheter plus cher encore les produits qu'elle n'aura pas fabriqués elle-même, faute d'outillage.

M. ROCHEREAU répond que l'essentiel est de savoir si les entreprises qui vont se lancer sur la voie du rééquipement pourront faire face à ces dépenses. Bref, trouvera-t-on assez

27.3.47. (A.Ec.)

- 3 -

d'argent et où en trouvera-t-on ?

Sur la proposition du Président, la Commission donne son accord à M. ROCHEREAU et l'invite à présenter les observations, au cours de la discussion générale en séance publique, au nom de la Commission.

M. ROCHEREAU signale, au surplus, qu'un ordre de priorité doit être dégagé.

Le PRESIDENT signale que certaines entreprises peuvent financer leurs opérations d'investissements elles-mêmes. Il cite le cas des chantiers de Penhoët.

M. ROCHEREAU, à ce propos, estime qu'il importe, en effet, de permettre, à brève échéance, aux entreprises de financer elles-mêmes leurs opérations.

Il entrevoit la possibilité d'investissements étrangers en France. Toutefois, il s'agit de se prononcer sur le projet de budget lui-même et il importe de faire des réserves concernant les priorités et l'échelonnement relatif des dépenses.

Enfin, quelle que soit la valeur d'un plan technique, un plan n'est pas une panacée ~~universelle~~ et il importe que les esprits trop enclins à un optimisme dangereux se laissent écartier de la réalité.

Abordant la deuxième partie de l'ordre du jour, le président ouvre un court débat sur ^{les} deux propositions de résolution ^{entrant à l'ordre du jour}, qui seront examinées dans une prochaine séance.

Après avoir décidé d'adresser les voeux de prompt rétablissement au Président ARMENGAUD, la Commission décide de reporter à sa prochaine réunion le reste de son ordre du jour.

La séance est levée à 10 heures.

Malat

COMMISSION DES AFFAIRES ECONOMIQUES,
DES DOUANES ET DES CONVENTIONS COMMERCIALES

Présidence de M. LE CONTEL, Vice-Président

séance du vendredi 28 mars 1947

La séance est ouverte à 14 heures 30

Présents : MM. BRIZARD, DEBRAY, DUCLERCQ (Paul), DUMAS (François), GARGOMINY, LE CONTEL (Corentin), LIENARD, MERMET-GUYENNET, NOVAT, SAUER, SIAUT.

Excusés : MM. ARMENGAUD, BARDON-DAMARZID, Mme VIALLE.

Absents : MM. CHARLES-CROS, COLARDEAU, COSTE (Charles), COZZANO, GADOIN, GUENIN, LE COENT, MERLE (Toussaint), MOLINIE, OU RABAH (Abdelmadjid), PONTILLE, ROCHEREAU, SOLDANI, Melle TRINQUIER.

ORDRE DU JOUR

I .- Examen avant la discussion d'urgence du projet de loi n° 1085 (A.N.) modifiant la loi du 26 avril 1946, ~~modifiant la loi du 26 avril 1946~~ portant dissolution d'organismes professionnels et organisation pour la période transitoire de la répartition des produits industriels.

II .- Questions diverses.

COMPTE-RENDU

LE PRESIDENT informe la Commission qu'elle aura à désigner un rapporteur pour le projet de loi (n° 1085 - A.N.) modifiant la loi du 26 avril 1946 dont elle sera saisie dans le cours de la journée à la suite d'une demande de discussion d'urgence. Il invite les Commissaires présents à procéder, d'ores et déjà, à un échange de vues sur la question.

Il donne, à cet effet, lecture du texte proposé par le Gouvernement en signalant les modifications apportées par la Commission des Affaires économiques de l'Assemblée Nationale.

A propos de l'exposé des motifs, MM. NOVAT, SAUER et MERMET-GUYENNET font valoir diverses observations concernant le rôle des Syndicats patronaux dans la répartition. Les deux derniers commis-

... / ...

saires contestent le bien fondé de l'organisation actuelle.

La Commission aborde, sur l'invitation de son Président, l'examen des articles du projet.

Article premier .- M. DEBRAY estime nécessaire de demander au Ministre quels engagements il est décidé à prendre, à l'égard de l'établissement d'un texte définitif, avant l'expiration du délai.

La Commission adopte, à priori, la date du 31 décembre 1947, proposée par la Commission des Affaires économiques de l'Assemblée Nationale.

Article 2 .-

Alinéa 1er : Les Commissaires évoquent le régime antérieur de financement. Il est fait allusion à la taxe de 4% et aux insuffisances de son recouvrement.

Alinéa 2 : M. DEBRAY fait observer que la loi n'a fixé aucune limite pour le taux d'une taxe qu'elle crée et dont les modalités de perception seront déterminées par arrêté.

Article 3 .-

Alinéa 2 : La Commission constate que le délai prévu à cet alinéa est un corollaire de la prolongation prévue à l'article 1er.

Alinéa 3 : M. DEBRAY fait remarquer que ces dispositions n'ont d'autre but que de donner un caractère légal aux décisions réglementaires intervenues après la date limite du 28 octobre 1946 prévue à l'article 1er de la loi du 26 avril 1946.

Alinéa 4 : La Commission des Affaires économiques de l'Assemblée Nationale a procédé à des modifications dont M. DEBRAY conteste le bien fondé.

1 - il estime, à priori, que le mot "validées" ne doit pas se substituer mais s'ajouter aux mots "confirmées ou modifiées".

2 - la suppression du mot "répartiteur" enlève à cet alinéa sa raison d'être. Il n'est en effet pas besoin d'un texte pour donner au Ministre la possibilité de réformer ses décisions réglementaires.

Le Président critique les dispositions initiales qui déléguent le pouvoir réglementaire aux répartiteurs.

Article 4 .-

Alinéa 1er : La Commission s'étonne du manque de précisions apportées par le texte à propos de la création d'un Comité du contentieux.

... / ...

Alinéa 2 : La Commission se rallie à la proposition de la Commission de l'Assemblée Nationale tendant à la représentation "des professionnels" au sein du Comité du Contentieux en insistant, toutefois, sur l'imprécision du terme "professionnel".

Article 5 .- Après un échange de vues sur les dispositions de cet article, la Commission décide de demander des explications au Ministre.

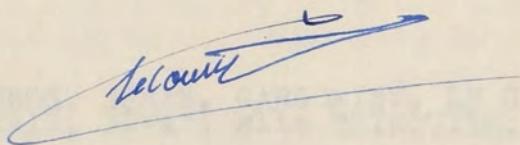
Article 6 .- La Commission déplore qu'une rédaction confuse nécessite une fois encore des précisions de la part du Gouvernement.

M. DEBRAY est désigné comme rapporteur du projet.
eventuel

La Commission décide de se réunir après avoir été saisie de ce projet, pour entendre et discuter des conclusions du rapporteur.

La séance est levée à 16 heures.

Le Président,



COMMISSION DES AFFAIRES ECONOMIQUES (DOUANES
ET CONVENTIONS COMMERCIALES.)

Séance du Samedi 29 Mars 1947

Présidence de M. LE CONTEL, Vice-Président

La séance est ouverte à 15 heures.

Présents : MM. CHARLES-CROS, DUMAS, GARGOMINY, LE CONTEL,
LIÉNARD, MOLINIE, NOVAT, Mlle TRINQUIER.

Excusés : MM. ARMENGAUD, BARDON-DAMARZID, COLARDEAU, DEBRAY.

Absents : MM. BRIZARD, COSTE, COZZANO, DUCLERCQ, GADOIN, GUENIN,
LE COENT, MERLE (Toussaint), MERMET-GUYENNET, OU
RABAH, PONTILLE, ROCHEREAU, SAUER, SIAUT, SOLDANI,
Mme VIALLE.

ORDRE DU JOUR

I - Nomination de rapporteur et
Discussion du rapport sur le projet de loi (N° 1085 A.N.)
modifiant la loi du 26 Avril 1946 portant dissolution d'or-
ganismes professionnels et organisation pour la période
transitoire de la répartition des produits industriels.

II - Questions diverses.

COMPTE-RENDU

LE PRESIDENT rappelle brièvement que la position de la Commission à l'égard de ce projet dont elle a déjà, au cours de sa précédente réunion, examiné~~é~~ les principales dispositions.

En premier lieu, il est bien nécessaire de proroger à nouveau la date de dissolution de l'Office central de répartition des produits industriels déjà reportée au 31 mars 1947 par la loi du 7 Octobre 1946. Il s'agit de donner à un organisme, déjà en~~f~~onction, le moyen d'exercer la mission qui lui incombe jusqu'à la promotion d'un système nouveau.

En second lieu et par voie de conséquence, il faut donc envisager de donner à cet organisme les moyens financiers légaux qui lui sont indispensables.

Il importe enfin de faire rentrer dans la légalité, les décisions réglementaires et particulières prises en vue d'actes ou d'ordonnances abrogées.

Sur l'invitation du Président, la Commission aborde l'examen, dont elle regrette la rapidité, des articles du projet tel qu'il a été adopté par l'Assemblée Nationale.

Article premier.- La Commission accepte la date du 30 Septembre 1947 qui constitue une transaction entre les propositions du Gouvernement, d'une part, et de certains députés de l'Assemblée Nationale, d'autre part/

Article 2.- Une discussion s'engage sur le bien-fondé de la taxe sur l'énergie. Il est fait observer que les modalités d'assiettes, de perception et le taux de cette taxe ne sont, en aucune façon, précisées dans le texte.

M. MOLINIE signale les dangers d'une contribution qui ne peut qu'avoir des répercussions dommageables sur les prix et qui, au surplus, ajoutera au mécontentement provoqué par le système actuel de répartition.

Il est décidé que les explications seront demandées au Ministre à ce sujet au cours de la discussion en séance publique.

Article 3;- La Commission exprime la satisfaction provoquée par la suppression des alinéas 3 et 4 ~~du~~^{du} projet au cours de la discussion à l'Assemblée Nationale. Elle exprime donc son accord sur le texte proposé.

Article 5.- La Commission donne son adhésion aux modifications apportées à cet article.

Article 6 .- Cet article n'appelle aucune observation spéciale.

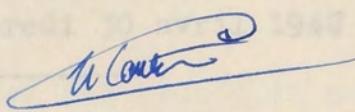
La nomination de M. DEBRAY comme rapporteur du projet est confirmée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16 heures

DES NOTES DE DES NOTES D'ORDRE DU JOUR

Le Vice-Président,

Séance du vendredi 29 mai 1948



Présidence de M. ARMAND, président

La séance est levée à 16 heures.

PRÉSENTS -

M. Armand, Baudouin-Duparc, Brizard, Colardieu, Coste,
Dobroy, Duvelineq, Dumet, Gedin, Gorgomby, Le Contel, Léonard,
Méry, Molard, Novat, Saut, Sirot, Mme Trindlier, Mme Vialle.

ABSENTS -

M. Châles, Groux, Le Contel, Andréau.

ABSENTS -

M. Châles, Groux, Guérin, Renard-Juyenne, Du Robec, Pontille,
Saldan.

ORDRE DU JOUR

I - Examen des projets de rapport sur :
1° - La proposition de résolution n° 57, relative aux monopoles
électriciens;

2° - La proposition de résolution n° 69, tendant à l'instition
d'un comité révolutionnaire dans les entreprises;

3° -

II - Examens de vote sur l'envoi d'une délégation de conseil-
lors de la République à la foire de Birmingham (10-13 mai).

III - Démission de membres de la sous-commission d'enquête
sur les opérations de la Société nationale de vente des surplus.

IV - désignation du rapporteur pour la proposition de résolu-
tion (n°153) de M. Longchambon, tendant à inviter le Gouvernement
à prendre d'urgence l'ensemble des mesures nécessaires pour rendier

COMMISSION DES AFFAIRES ECONOMIQUES
DES DOUANES ET DES CONVENTIONS COMMERCIALES

Séance du mercredi 30 avril 1947

Présidence de M. ARMENGAUD, président

La séance est ouverte à quinze heures.

PRESENTS -

MM. Armengaud, Bardon-Damarzid~~s~~, Brizard, Colardeau, Coste, Debray, Duclercq, Dumas, Gadoïn, Gargominy, Le Coent, Liénard, Merle, Molinié, Novat, Sauer, Siaut, Mlle Trinquier, Mme Vialle.

EXCUSES -

MM. Charles Cros, Le Contel, Rochereau.

ABSENTS -

MM. Cozzano, Guénin, Mermet-Guyennet, Ou Rabah, Pontille, Soldani.

ORDRE du JOUR

I - Examen des avant-projets de rapports sur :

1° - La proposition de résolution n° 37, relative aux monopoles artificiels;

2° - La proposition de résolution n° 69, tendant à l'instition d'un sursalaire collectif dans les entreprises;

3° -

II - Echange de vues sur l'envoi d'une délégation de conseillers de la République à la foire de Birmingham (10-13 mai)

III - Désignation de membres de la sous-commission d'enquête sur les opérations de la Société nationale de vente des surplus.

IV - Désignation de rapporteur pour la proposition de résolution (n°153) de M. Longchambon, tendant à inviter le Gouvernement à prendre d'urgence l'ensemble des mesures nécessaires pour remédier

au déséquilibre et au déficit de la production en céréales prévisible/pour la campagne 1947-1948.

COMPTE-RENDU

=====

Aucune observation n'ayant été présentée sur le procès-verbal de la précédente séance, le Président invite les commissaires à passer à l'ordre du jour.

I - L'ordre du jour appelle en premier lieu l'examen d'un avant-projet de rapport sur la proposition de résolution n° 37 de M. LANDRY, relative aux monopoles artificiels.

M. COLARDEAU, rapporteur, exprime ses regrets de n'avoir pu prendre contact avec les Commissaires chargés précédemment d'étudier la question avec lui. Il propose, en conséquence, que cette sous-commission se réunisse mardi, 7 mai, à 10 heures. Il est rappelé que la sous-commission est constituée de MM. Colardeau, Rochereau, Sauer et Novat.

II - La Commission aborde l'examen de la proposition de résolution n° 69 de M. LAFFARGUE, tendant à l'institution d'un sursalaire collectif dans les entreprises.

Le PRESIDENT signale que M. LANDRY a déposé, également, une proposition de loi tendant à la réforme de la structure sociale des sociétés anonymes. Ce texte, renvoyé sans débat, à l'Assemblée nationale conformément à la Constitution, est actuellement à l'étude devant les commissions de la Première Assemblée.

M. DEBRAY attire l'attention des Commissaires sur les similitudes et les différences entre ces deux textes. Il signale qu'il y a là un ensemble de mesures complexes dont on peut considérer qu'elles forment un tout et qu'il y aurait donc intérêt à examiner concurremment.

M. GADOIN fait observer que la Commission n'a, toutefois, pas à connaître de la proposition de loi.

M. BARDON-DAMARZID rappelle, à ce sujet, l'utilité pratique de la procédure des propositions de résolution. Si leur effet semble parfois discutable, elles sont néanmoins bien faites pour attirer l'attention des Parlementaires sur certaines nécessités actuelles.

Le PRESIDENT signale que, dans un domaine analogue, une autre proposition de loi a été déposée à l'Assemblée Nationale par M. Joseph DENAIS.

....

M. SAUER estime que la proposition de résolution n° 69 devrait être étudiée, en premier lieu, par la Commission du travail.

M. DEBRAY, sans aboutir aux mêmes conclusions, pense que se pose, ici, avant tout, une question de structure sociale.

M. BARDON-DAMARZID fait observer, au surplus, qu'il n'y a pas intérêt, pour la commission, à de dessaisir, d'une façon générale, des travaux qui lui sont confiés. Quelle que soit la solution donnée à ces problèmes, notre Commission doit apporter son avis sur les questions économiques qui restent au premier plan.

LE PRESIDENT rappelle qu'un rapporteur a été désigné et il lui semble inopportun de revenir aujourd'hui sur cette décision.

III - LE PRESIDENT, abordant la troisième partie de l'ordre du jour, invite la Commission à procéder à un échange de vues sur l'envoi d'une délégation de Conseillers de la République à la foire-industrielle de Grande-Bretagne qui se tient à Birmingham et à Londres.

M. BARDON-DAMARZID tient à féliciter le Président d'avoir pris l'initiative de soumettre cette proposition à la Commission, en insistant sur l'intérêt que présentent, pour notre pays, les contacts avec les milieux industriels et parlementaires à l'étranger.

M. MOLINIE invoque, à ce propos, la nécessité de faire des économies des deniers publics; pour cette raison, essentiellement, il ne peut donner son accord à ce projet.

Mme VIALLE donne son accord complet au principe de cette délégation. Elle rappelle que ses enquêtes s'inscrivent dans le cadre de la mission de "Conseillers" de la République dévolue aux membres de la deuxième Assemblée.

M. SAUER conteste, à son tour, la nécessité de ces enquêtes.

Le PRESIDENT, après avoir précisé que le nombre des Conseillers qu'il conviendrait de déléguer devrait être extrêmement restreint, invite la Commission à voter sur cette question.

Par 14 voix contre 5, la délégation est approuvée.

Ont voté pour :

M. Armengaud, Bardon-Damarzid, Brizard, Debray, Duclercq, Dumas, Gadoin, Gargominy, Liénard, Novat, Siaut, Mlle Trinquier, Mme Vialle, M. Charles-Cros.

....

Ont voté contre :

MM. Coste, Colardeau, Le Coent, Molinié, Sauer.

La composition de la délégation est fixée comme suit:

MM. Armengaud, Bardon-Damarzid, Brizard, Mme Vialle.

IV - Le PRESIDENT invite les Commissaires à fixer la composition de la commission d'enquête sur la Société nationale de vente des surplus, précédemment créée.

MM. Gargominy, Duclercq, Pontille et Soldani sont désignés.

V - Abordant la dernière partie de l'ordre du jour, le PRESIDENT informe la Commission qu'elle doit désigner un rapporteur pour la proposition de résolution, n° 153, de M. LONGCHAMON, tendant à inviter le Gouvernement à prendre d'urgence l'ensemble des mesures nécessaires pour remédier au déséquilibre et au déficit de la production en céréales, prévisible pour la campagne 1947-1948.

Après un court débat sur les problèmes actuels de l'approvisionnement et la valeur des remèdes couramment appliqués, la Commission décide de nommer M. LIENARD, rapporteur de cette proposition.

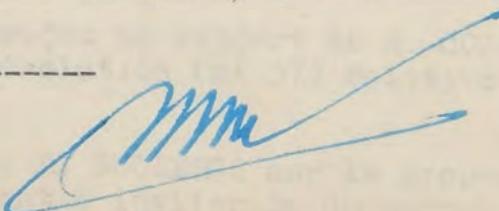
Le Président invite les Commissaires à présenter leurs suggestions concernant les travaux à venir de la Commission.

M. BARDON-DAMARZID demande qu'un rapport soit entendu sur l'état actuel de l'application du Plan Monnet. La date du 22 mai est fixée, en principe, pour cette audition.

M. DUMAS rappelle, qu'au cours de l'une des dernières séances de la commission, un blanc-seing a été donné au Gouvernement pour la perception d'une taxe sur l'énergie. Il lui semble indispensable que des éclaircissements soient fournis sur ce point par les ministres intéressés.

La Commission demande à Mme VIALLE de bien vouloir exposer, devant elle, un rapport sur les questions économiques dans la France d'Outre-mer au cours de la prochaine réunion.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à seize heures trente.



COMMISSION DES AFFAIRES ECONOMIQUES,
DES DOUANES ET DES CONVENTIONS COMMERCIALES.

Séance du mercredi 7 mai 1947

Présidence de M. ARMENGAUD, Président

La séance est ouverte à seize heures.

PRESENTS. -

MM. Armengaud, Bardon-Damarzid, Brizard, Charles-Cros,
Collardeau, Coste, Cozzano, Gadoïn, Gargoniemy, Le Coent, Le
Contel, Liénard, Mermet-Guyonnet, Molinié, Novat, Rochereau, Sauer
Siaut, Mme Vialle.

EXCUSES. -

MM. Debray, Dumas.

ABSENTS. -

MM. Duclercq, Guénin, Merle, Pontille, Soldani, Mlle Trinquier, M. Ou Rabah.

Ordre du jour

- I - Discussion de l'avant-projet de rapport de M. COLLARDEAU sur la proposition de résolution (n° 37) relative aux monopoles artificiels.
- II - Discussion du rapport de M. DUCLERCQ sur la proposition de résolution (n° 78) tendant à inviter le Gouvernement à codifier la législation économique.

- III - Discussion du rapport de M. NOVAT sur la proposition de loi (n° 162) tendant à abroger la réglementation de Vichy relative à la vente et à l'achat des véhicules d'occasion.
- IV - Audition d'un exposé de Mme VIALLE sur les questions économiques dans la France d'Outre-mer.
- V - Questions diverses.

COMPTE-RENDU

Le président donne connaissance de la lettre de démission de M. DUMAS.

Il exprime les regrets qu'inspire le départ de ce dernier et le remercie, au nom des commissaires, du concours qu'il a apporté à l'ensemble de leurs travaux.

Le président rappelle qu'au cours de la dernière réunion, l'envoi d'une délégation de quatre commissaires à Birmingham a été voté par 14 voix contre 5; cette mission devait s'inscrire dans le cadre des pouvoirs d'enquête précédemment accordés à la commission. Certaines difficultés administratives s'étant manifestées à propos de ce voyage, le président exprime son étonnement de voir contrecarrée une mission dont la nécessité avait été constatée. Les commissaires ayant exprimé leurs regrets, ainsi que leur désir d'avoir des informations précises sur la Foire industrielle britannique, le président fait savoir qu'il est disposé à s'y rendre à ses frais.

M. BRIZARD est décidé à faire le voyage dans les mêmes conditions.

....

M. SAUER rappelle la position du groupe communiste : ce dernier n'est pas opposé aux mission d'information, mais seulement à l'abus qui pourrait être fait des pouvoirs d'enquête.

M. LE CONTEL demande à quelle occasion et sous quelle forme les pouvoirs d'enquête ont été accordés à la commission.

LE PRESIDENT rappelle que les pouvoirs d'enquête généraux ont été demandés le 21 mars par lettre signée de vice-
M. Le Contel, président de la commission. Ils ont été accordés le 25 mars.

M. COLLARDEAU estime qu'il convient de poser le problème sur un plan très général : une commission ayant décidé l'envoi d'une délégation, et les pouvoirs d'enquête ayant été accordés, quelle est l'autorité qui peut faire obstacle à cette décision ? Il s'agit d'une question de principe : la commission doit-elle s'incliner devant l'administration ?

M. ARMENGAUD, président, charge M. LE CONTEL, vice-président, d'exposer le point de vue de la commission devant la conférence des présidents. La question sera évoquée, s'il y a lieu, devant le Conseil lui-même. A défaut d'une solution immédiate, le président propose donc d'entreprendre le voyage de Birmingham en tout état de cause.

Après les interventions dans le même sens de MM. Bardoni-Lamarzid, Brizard et Rochereau, les propositions du président sont adoptées.

....

L'ordre du jour appelle l'examen de la proposition de résolution n° 37, de M. LANDRY, sur les monopoles artificiels.

Le Président donne la parole à M. COLARDEAU, rapporteur.

M. COLARDEAU rappelle l'importance de cette question qui touche à l'économie politique, à la sociologie, etc.. Il regrette de ne pouvoir exposer un avant-projet de rapport, les contacts entre les membres de la sous-commission désignés en vue de l'étude de ce projet n'ayant pu être établis. Il résume le problème posé par la proposition n° 37 :

1° - Le Gouvernement devra contraindre les ententes à se déclarer;

2° - Des mesures plus vastes de contrôle sont-elles nécessaires: sur ce point, il ne peut encore se prononcer.

M. ROCHEREAU déclare qu'on peut scinder les ententes en deux catégories: les premières portent sur les matières premières, les autres, sur les produits fabriqués. Il lui semble difficile d'annuler les ententes, ^{mais} par contre, nécessaire de contrôler les contrats qu'elles passent.

M. COLARDEAU estime que ces deux aspects de la question sont difficilement séparables.

Le Président signale qu'ici se posent une question de fait et une question de droit. Il s'agit de préciser quelles

quels sont les moyens d'ordre juridique et d'ordre pratique qui permettront de s'attaquer aux ententes malfaisantes au fur et à mesure du développement de la conjoncture économique, puis de les frapper par l'intermédiaire d'une juridiction spéciale et permanente sans toutefois porter préjudice au développement ~~économi~~ des ententes bienfaisantes dans un domaine strictement économique. Après un bref échange de vues, la commission décide de confier la préparation du rapport définitif à la sous-commission déjà désignée qui se réunira le 8 mai, à 10 heures.

L'ordre du jour appelle ensuite l'examen du rapport de M. DUCLERCQ sur la proposition de résolution n° 78 tendant à inviter le Gouvernement à codifier la législation économique. En l'absence du rapporteur, le président rappelle l'état de la question en signalant que l'examen de cette proposition sera tout naturellement lié aux idées déjà émises à propos de la proposition de résolution n° 81, relative à la modification de la législation économique; ces deux textes devant être discutés conjointement en séance publique.

Le Président donne la parole à M. NOVAT.

M. NOVAT, rapporteur de la proposition de loi n° 162, tendant à abroger la réglementation de Vichy, relative à l'achat et à la vente des véhicules d'occasion, se déclare favorable au principe du retour à la liberté du commerce et constate que le texte, adopté par l'Assemblée nationale, ne règle pas la question.

Les textes, dont la proposition de loi propose l'abrogation, ont été, en fait, déjà annulés par les ordonnances du 30 juin 1945; ces dernières en reprennent d'ailleurs l'ensemble des dispositions, le contrôle se trouve même renforcé. Le but recherché ne saurait être atteint qu'en excluant formellement par une disposition législative les véhicules d'occasion de l'application des ordonnances du 30 juin .

Après M. LE CONTEL, qui ne croit guère à l'efficacité de la loi, MM. BRIZARD et MERMET-GUYENNET apportent leur adhésion au principe du retour à la liberté de la vente des véhicules d'occasion qui aura pour effet de rendre aux garagistes un commerce qui leur a entièrement échappé, et à l'Etat la possibilité de percevoir ~~maxim~~ les taxes auxquelles il donne lieu .

MM. BRIZARD et NOVAT ajoutent que l'Etat devrait renoncer, sur ce point, à donner le mauvais exemple en revendant avec un énorme bénéfice les véhicules réquisitionnés.

L'ordre du jour appelle ensuite un exposé de Mme VIALLE sur les problèmes économiques de la France d'Outre-mer. Sur la proposition du président et, en accord avec Mme VIALLE, cette audition est reportée à la prochaine séance de la commission; des données plus complètes pourront être fournies.

La commission fixe ensuite l'ordre de ses travaux ultérieurs. M. SAUER demande l'inscription à l'ordre du jour du Conseil de la proposition de résolution n° 48, sur la police

des animaux dans le rayons des frontières de terre.

M. ROCHEREAU indique qu'il est prêt à rapporter dans une prochaine séance les propositions de résolution n^os 68 et 69.

M. LIENARD demande à exposer son rapport sur la proposition de résolution n^o 153, au cours de la prochaine séance.

Les dates de réunion de la commission sont ensuite fixées au mercredi 21 après-midi, (quinze heures) et jeudi 22 mai, (neuf heures).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à dix-sept heures trente.

JMM

ORDRE DU JOUR

I - Discours de M. VILLE sur les questions économiques de la France d'aujourd'hui.

II - Rapport de M. LIENARD sur la proposition de résolution n^o 153, tendant à faire au gouvernement la codification légale des frontières de la France.

III - Rapport de M. LIENARD sur la proposition de loi déposée (n^o 153), tendant à autoriser le gouvernement à prendre l'ensemble des mesures nécessaires pour recueillir en décret-loi et au décret de la présente sa concorde prévisionnelle pour l'année 1967-1968.

COMMISSION DES AFFAIRES ECONOMIQUES
DES DOUANES et des CONVENTIONS COMMERCIALES

Séance du mercredi 21 mai 1947

Présidence de M. ARMENGAUD, président

La séance est ouverte à quinze heures.

PRESENTS :

MM. Armengaud, Brizard, Charles-Cros, Colardeau, Coste, Duclercq, Gadoïn, Gargominy, Le Contel, Liénard, Merle, Mermet-Guyennet, Molinié, Novat, Sauer, Mlle Trinquier, Mme Vialle.

EXCUSES :

MM. Bardon-Damarzid, Cozzano, Debray, Longchambon, Siaut,

ABSENTS :

MM. Guénin, Le Coent, Ou Rabah, Pontille, Rochereau, Soldani.

ORDRE du JOUR

I - Exposé de Mme VIALLE sur les questions économiques de la France d'Outre-mer;

II - Rapport de M. DUCLERCQ sur la proposition de résolution (n° 78) tendant à inviter le Gouvernement à codifier la législation économique;

III - Rapport de M. LIENARD sur la proposition de résolution (n° 153) tendant à inviter le Gouvernement à prendre d'urgence l'ensemble des mesures nécessaires pour remédier au déséquilibre et au déficit de la production en céréales prévisibles pour la campagne 1947-1948;

.....

IV - Compte-rendu de la mission d'étude effectuée par la délégation de la Commission de la Foire industrielle britannique;

V - Désignation d'un rapporteur et examen éventuel de la proposition de loi tendant à régulariser la situation des entreprises placées sous réquisition. - (N° 1282 de l'A.N.) en vue d'une discussion d'urgence.

COMPTE-RENDU

Avant d'aborder l'examen de son ordre du jour, la commission

décide d'accepter une proposition de M. COLMARDEAU, tendant à envoyer une délégation de la commission à la Foire de Paris.

La visite aura lieu le vendredi, 23 mai, à partir de 14heures.

La commission procède à l'audition de l'avant-projet de rapport de M. LIENARD sur la proposition de résolution n° 153 de M. LONGCHAMBON, tendant à inviter le Gouvernement à prendre d'urgence l'ensemble des mesures nécessaires pour remédier au déséquilibre et au déficit prévisibles pour la campagne de 1947-1948 (Production en céréales).

M. LE CONTEL pose une question préalable: la discussion de la proposition n° 153 ne vient-elle pas un peu tardivement au lendemain du vote, par le Conseil, de la proposition de résolution de M. DULIN?

LE PRESIDENT et le RAPPORTEUR contestent ce point de vue : La proposition de M. LONGCHAMBON a une portée générale d'ordre économique et intéresse, en outre, la culture du blé à propos de la campagne 1947-1948.

Aff. Ec. 3
21/5/47

M. LIENARD estime que le problème agricole français constitue un tout indivisible. Il n'est pas possible de le scinder en productions indépendantes. La preuve en semble faite aujourd'hui; de grandes erreurs ont été commises en examinant séparément les divers marchés agricoles.

Si le principe de la proposition de M. Longchambon doit être accepté, il semble toutefois nécessaire d'en étendre la portée. Dans ce but, seront considérés comme prioritaires, non seulement le blé, mais aussi la betterave et le lait; il rappelle à ce sujet qu'à un équilibre de production correspond un équilibre de prix.

En second lieu, des facilités d'achat devront être accordées aux producteurs afin de leur permettre d'obtenir des machines et les produits nécessaires à la culture. Ces facilités ne devront, en tout cas, pas rester théoriques; on peut attendre d'elles une heureuse incidence sur le prix du bétail.

Pour l'ensemble de ces raisons, le RAPPORTEUR juge donc nécessaire de modifier le dispositif de la proposition de résolution n° 153.

LE PRESIDENT estime que le rapport présenté appelle certaines données complémentaires. L'aspect strictement économique de ce projet ~~pourra~~ doit faire l'objet de l'attention toute particulière des commissaires. Il propose que M. Longchambon soit entendu par la commission, dès son retour de Tunisie. Il invite, en outre, les commissaires à faire part de leurs observations .

.....

M. GARGOMINY met l'accent sur l'importance du problème de la pomme de terre; cette culture devenue essentielle en raison du déficit de la production en céréales, lui semble suffisamment encouragée par des prix largement rémunérateurs. Il convient, par contre, d'étudier avec soin le mécanisme de sa répartition et d'assurer ainsi, à chaque famille, un approvisionnement normal pendant toute l'année.

Un débat s'engage sur cette question. MM. BRIZARD, LE CONTEL, DUCLERCQ et SAUER prennent successivement la parole.

M. Toussaint MERLE fait remarquer que ces problèmes sont véritablement du ressort de la commission de l'agriculture.

LE PRESIDENT résume le débat et propose qu'une sous-commission étudie la proposition de résolution n° 153 en liaison avec les commissions de l'agriculture et de la production industrielle, compétentes; l'une, sur les problèmes de culture proprement dits, l'autre, pour les problèmes de fournitures de machines, engrains, etc. Il appartiendra à la sous-commission de proposer une synthèse concrétisant les divers travaux et de dégager l'aspect essentiellement économique de cette question. MM. LIENARD, LONGCHAMBON, CHARLES-CROS, BRIZARD, LE CONTEL composeront la sous-commission.

LE PRESIDENT donne la parole à Mme VIALLE qui doit faire, devant la commission, un exposé sur les problèmes économiques de la France d'Outre-mer et spécialement de l'A.E.F..

Mme VIALLE, après avoir défini le cadre géographique

des territoires étudiés, met l'accent sur les difficultés économiques qui sont les causes essentielles du malaise politique actuel.

Le coton est payé un prix trop bas à la production. Les ressources minières sont très peu exploitées. La politique de production doit être entièrement révisée. Libérer la production de l'obligation de vente à l'intérieur de l'Union française, serait la rendre, non seulement plus intéressante pour le pays, mais plus utile peut-être à la métropole elle-même.

Le pays n'est donc pas équipé, il souffre du manque de ciment, de voitures, d'essence, d'articles ménagers, de cotonnades. L'industrie est à créer de toutes pièces; il s'agit donc, non seulement de faire un grand effort pour l'envoi de produits manufacturés, mais de songer, au plus tôt, à réaliser les transformations de matières premières sur place.

Le commerce est trop souvent aux mains de mercantis qui exploitent l'indigène (le commerce de traite existe toujours sous les mêmes formes empiriques). Les essais de création de "sociétés de prévoyance", selon la formule coopérative, ont échoué le plus souvent dans le scandale.

Le réseau routier, assez satisfaisant, particulièrement dans l'Oubangui, n'a qu'un faible rendement en raison du manque de véhicules automobiles. D'autre part, l'industrie française n'a jamais songé à faire l'effort nécessaire pour réaliser un type de voiture coloniale.

A propos du réseau ferré, Mme VIALLE évoque le projet

d'un chemin de fer qui relierait les centres cotonniers au Congo.

Il lui semble du plus haut intérêt de renoncer à ce projet, soit en renforçant les routes existantes vers l'Ouest, soit en construisant un chemin de fer vers le Cameroun en direction de Youndé et de Douala.

En conclusion, il reste beaucoup à faire en A.E.F..

Par surcroît, il faut agir vite. On pourra lier le développement industriel au progrès social en obligeant toute entreprise à créer des écoles, des hôpitaux, des maternités nécessaires à la satisfaction des besoins du personnel indigène. Ainsi seraient posés les premiers éléments d'une véritable civilisation industrielle.

LE PRESIDENT remercie Mme VIALLE et invite les commissaires à poser les questions qu'ils jugeront bon.

A une question de M. GARGOMINY, Mme VIALLE répond que la culture du coton est assurée par des indigènes soumis à une véritable exploitation de la part de l'Administration et des sociétés concessionnaires. A l'appui de ces affirmations, elle donne des précisions concernant les salaires payés aux ouvriers indigènes : parfois 300 francs pour huit mois de campagne du coton, 17 francs par jour dans une Compagnie de transports, etc..

Elle expose, ensuite, les causes de l'échec des "Sociétés de prévoyance" qui, à l'origine, avaient constitué une initiative heureuse.

.....

LE PRESIDENT résume le débat afin d'en tirer des enseignements pratiques. Il constate que nos colonies d'Afrique peuvent fournir à la métropole le coton, le bitume, le pétrole, le bois pour lesquels elle est largement tributaire de l'étranger. Il note qu'une industrie peut être créée dans le pays, qu'elle pourra y prospérer grâce à des ressources importantes en énergie.

C'est dans cette voie qu'il faut chercher l'amélioration du sort de l'indigène : l'accroissement des richesses mises à sa disposition apportera, sans nul doute, une solution à des problèmes politiques insolubles dans l'abstrait.

Une proposition de résolution pourra être rédigée en commission et discutée devant le Conseil en vue d'appeler l'attention du ministre de la France d'Outre-mer sur un état de choses auquel son administration n'a apporté, jusqu'alors, que des solutions étroites et insuffisantes.

M. COLARDEAU, en invoquant l'exemple de la Nouvelle-Calédonie, s'attache à illustrer ce point de vue.

LE PRESIDENT communique à son tour un exemple/^{tiré} de son séjour aux U.S.A., faisant ainsi allusion, à propos des fournitures de chrome-nickel par la Nouvelle-Calédonie, à l'esprit systématiquement séparatiste du ministère des Colonies.

Après un échange de vues sur la portée de la proposition de résolution dont il vient d'être question, - M. MOLINIE étant d'avis qu'elle doive concerner l'ensemble des Territoires d'Outre-mer, Mlle TRINQUIER insistant pour qu'elle soit limitée à l'A.E.F., la commission arrête l'ordre du jour de ses travaux ultérieurs.

La commission désigne enfin, par avance et à titre officieux, M. LE CONTEL comme rapporteur de la proposition de loi n° 282 (A.N.) de M. LEENHARDT, tendant à régulariser la situation des entreprises placées sous séquestre, dont la discussion d'urgence, à l'Assemblée nationale, a été demandée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à dix-sept heures.

M. Gérard, Chauvin, Dauzat, Denay, Delalande, Désiré, Gardon-Gouraud, Lejeune,

M. Gervais, Millet, Le Gouy, Miliné, La Nauze, Roquiers-Poujol, Payroux, Pouille, Rœry.

ORDRE DU JOUR
à venir prochainement

I - Rapport de M. SOLAIRE sur la proposition de résolution (n° 57) relative aux nouvelles artificielles

II - Rapport de M. ROUSSEAU

1^e) sur la proposition de résolution (n° 63) tendant à l'institution d'un comité national dans les entreprises;

2^e) sur la proposition de résolution (n° 68), tendant à la libre circulation partielle des devises et du métal-or.

COMMISSION DES AFFAIRES ECONOMIQUES
DES DOUANES ET DES CONVENTIONS COMMERCIALES.

Séance du jeudi 22 mai 1947

Présidence de M. ARMENGAUD, Président.

La séance est ouverte à 9 heures.

PRESENTS :

MM. Armengaud, Charles-Cros, Duclercq, Gadoïn,
Gargominy, Le Contel, Liénard; Merle, Mermet-Guyennet,
Novat, Robhereau, Soldani, Mlle Trinquier, Mme Vialle.

EXCUSES :

MM. Colardeau, Cozzano, Debray, Longchambon, Siaut,
Bardon-Damarzid, Brizard.

ABSENTS :

MM. Coste, Guénin, Le Coent, Molinié, Ou Rabah,
Paquirissamy pouillé, Peyroulx, Pontille, Sauer.

ORDRE du JOUR

à neuf heures

I - Rapport de M. COLARDEAU sur la proposition de résolution (n° 37) relative aux monopoles artificiels;

II - Rapports de M. ROCHEREAU :

1°) sur la proposition de résolution (n° 69) tendant à l'institution d'un sursalaire collectif dans les entreprises;

2°) sur la proposition de résolution (n° 68), tendant à la libre circulation partielle des devises et du métal-or...

à onze heures

Réception du Bureau du Conseil Economique.

COMPTE - RENDU

LE PRESIDENT donne la parole à M. DUCLERCQ, rapporteur de la proposition de résolution n° 78, tendant à inviter le Gouvernement à codifier la législation économique.

M. DUCLERCQ communique brièvement les conclusions auxquelles l'a conduit l'étude de ce texte.

LE PRESIDENT estime, pour sa part, que la proposition de résolution, soumise à l'examen de la commission, risque, isolément, d'être inefficace.

M. CROS pense que l'objection majeure s'adresse au principe de la codification de textes qu'il espère éphémères.

LE PRESIDENT fait observer que la législation économique conservera toujours un domaine d'application propre.

M. LIENARD, après avoir demandé la parole, affirme qu'il est temps, à son avis, de déterminer le rôle de l'Etat et des organisations professionnelles afin de faire connaître le cadre et les conditions dans lesquels les activités

privées pourront se manifester.

MM. CHARLES-CROS, DUCLERCQ et LE CONTEL prennent successivement la parole au cours d'un débat portant sur les problèmes du contrôle économique. Ils affirment, en tout état de cause, la nécessité d'alléger la machine économique.

Il est décidé qu'un nouveau rapport sera établi pour tenir compte de la nécessité de mettre en harmonie les termes du texte étudié avec les conclusions adoptées lors de l'examen de la proposition de résolution précédemment déposée par M. ARMENGAUD et les membres de la commission.

Le rapport de M. COLARDEAU, qui figure à l'ordre du jour, est renvoyé à la prochaine réunion au cours de laquelle M. LANDRY, signataire de la proposition de résolution n° 37, sera entendu, sur sa demande.

LE PRESIDENT donne la parole à M. ROCHEREAU sur la proposition de résolution n° 68, tendant à la libre circulation partielle des devises et du métal-or.

M. ROCHEREAU, en reprenant l'ensemble des termes de la proposition de résolution, rappelle que M. VIELJEUX, signataire de ce texte, préconise la libre circulation des devises en vue de l'acquisition des biens compris dans le Plan Monnet. Le ministère des finances ne donne en aucune façon son accord à cette proposition en invoquant en particulier

des principes de morale et d'équité.

LE PRESIDENT insiste sur le fait que l'option ouverte ici entre un souci d'équité et une nécessité économique, pour choquante qu'elle soit, peut être nécessaire. Pour illustrer cette idée, il cite l'exemple de certaines contrées françaises où les négociations ne se font qu'en or.

M. Toussaint MERLE estime, à son avis, que la question essentielle est de savoir si l'or reviendrait sur le marché après l'adoption éventuelle de ces mesures.

M. ROCHEREAU rappelle que la question posée est exactement la suivante : Est-il opportun, économiquement, de faire sortir l'or pour des achats à l'étranger de matériel compris dans le Plan Monnet.

M. Toussaint MERLE signale que cette question est liée à la politique générale du Gouvernement et semble officialiser la fuite devant la monnaie.

M. GADOIN invoque les leçons du passé : pour choquant qu'ait été le rachat à cent francs des louis d'or de vingt francs après l'autre guerre, il n'en a pas moins constitué une opération profitable pour le pays.

LE PRESIDENT rappelle, au surplus, qu'un certain nombre de personnes dont les qualités patriotiques ne sont

pas à suspecter, ont acheté de l'or pour des raisons d'intérêt national. Il faut, en résumé, choisir entre deux attitudes : la première, qui semble choquante, consisterait à remettre le pays sur le chemin de la production; la seconde, le laisserait mourir au prix du respect de la morale.

M. ROCHEREAU estime, en conclusion, d'une part, que la proposition est économiquement intéressante, mais qu'elle a, d'autre part, besoin d'être précisée, tant à l'égard du contrôle du Commissariat au Plan qu'en ce qui concerne les modalités de versement des devises à l'Office des changes.

M. Toussaint MERLE exprime néanmoins son scepticisme. N'y aura-t-il pas là une source nouvelle de priviléges pour les gros possédants, qui ne pourrait que nuire aux paysans

LE PRESIDENT, après avoir une fois encore affirmé la nécessité de rééquiper le pays par tous les moyens efficaces, dussent-ils être inélégants, propose de renvoyer à la sous-commission précédemment désignée la suite de l'examen de ce texte.

Sur la proposition du PRESIDENT la commission aborde la discussion du projet de rapport de M. ROCHEREAU, sur la proposition de résolution n° 69, tendant à l'institution d'un sursalaire collectif dans les entreprises.

M. ROCHEREAU rappelle que le texte soulève le triple problème du rendement, de la rémunération, et de l'institution d'un sursalaire.

Bien souvent, le mot "rendement" signifie, pour la classe ouvrière, le signe de l'exploitation de l'ouvrier.

Deux modes d'explication de rémunération sont possibles: une rémunération égale pour tous, une rémunération établie en fonction de la production de chacun. La rémunération doit être en rapport avec la richesse créée, sinon elle tend à diminuer le capital.

Quant au sursalaire collectif, il ne peut être établi qu'en fonction du rendement. Le travail en équipe suppose une rémunération particulière; le sursalaire ne peut s'appliquer qu'à un surcroît de rendement. Il faut, d'une part, que les gains soient liés proportionnellement au rendement et, d'autre part, que le niveau de vie soit proportionnel aux gains. En citant l'exemple du stakanovisme, il signale que le rendement n'est triplé que dans la mesure où le rendement est triplé, mais surtout dans le cas où que le niveau de vie a triplé. De cet examen ressort la nécessité d'examiner les propositions suivantes :

1°) les salaires doivent être proportionnés au rendement; toutefois, si tous les revenus étaient employés en biens de consommation courante, le pays déclinerait; aussi bien lui semble nécessaire de prévoir un mécanisme d'investissement des revenus en biens de production.

2°) au surplus, le niveau de vie devrait être proportionnel au

gain. Il semble toutefois difficile de promouvoir ici une mesure d'application générale.

La commission interrompt la discussion de ce projet de rapport pour recevoir M. Léon Jouhaux, président du Conseil Economique, assisté des vice-présidents et du secrétaire général.

LE PRESIDENT remercie M. Jouhaux et les vice-présidents qui l'accompagnent d'avoir bien voulu se rendre à l'invitation des membres de la commission qui seront heureux de pouvoir bientôt appuyer leurs travaux sur l'autorité des avis du Conseil économique.

M. JOUHAUX, après avoir exprimé sa satisfaction de voir s'établir les premiers contacts entre le Conseil Economique et la commission des Affaires économiques du Conseil de la République, signale que le Conseil Economique ne jouit pas encore d'une installation définitive. Il n'a pas encore de statuts financiers; il commencera néanmoins très bientôt ses travaux. Ces derniers sont de trois ordres : étude des projets de loi économiques, des propositions de loi et des questions dont le Conseil se sera saisi. Il évoque les résolutions anciennes du Conseil Economique et exprime ses regrets de ne pas les avoir vues plus souvent utilisées. Il cite, à ce propos, l'exemple du problème de la construction qui avait, dès 1925, trouvé ses solutions au sein du C.N.E..

....

Le Conseil Economique est constitué de groupements de conceptions diverses. Toutefois, ses avis refléteront l'intérêt général. Demain, chacun y prendra ses responsabilités, les discussions y seront publiques. Cet organisme, autonome et indépendant, sera tenu d'avoir une tradition et de faire que ses avis constituent un ensemble cohérent. C'est dans ces conditions que le Conseil Economique prendra contact avec le Conseil de la République.

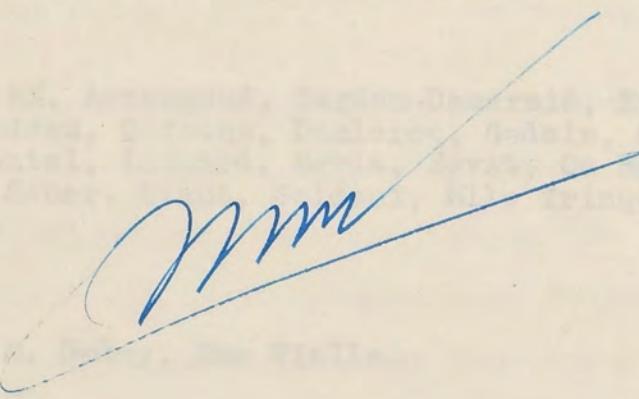
Le PRESIDENT remercie M. JOUHAUX des précisions qu'il a bien voulu apporter. Il évoque certaines questions sur lesquelles une entente devra s'établir entre les deux Conseils, notamment les problèmes du Plan et les problèmes d'équipement économique de la France d'Outre-mer. C'est de ce contact permanent que naîtra un climat nécessaire à l'accomplissement de la tâche du Parlement.

Le PRESIDENT ayant invité les commissaires à poser à M. le président du Conseil Economique les questions qu'ils jugent bon, M. Jouhaux est amené à préciser le rôle et la constitution des commissions du Conseil Economique. Il précise, en outre, les conditions dans lesquelles, à son avis, seront conduits les travaux de ce dernier, notamment en cas d'urgence. Il exprime enfin l'espoir de voir le Conseil Economique renoncer à l'usage d'une documentation déjà établie et par conséquent périmée et contribuer d'une façon déterminante à l'élaboration d'une nouvelle jurisprudence économique.

LE PRESIDENT renouvelle à M. Jouhaux les remerciements des commissaires . Le Président du Conseil Economique et les membres du Bureau prennent congé de ceux-ci et quittent la salle.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 heures 10.

La séance sera déversée à 9 heures.



A handwritten signature in blue ink, appearing to read "M. Jouhaux". It is written in a cursive style with a diagonal line through it.

M. Charles (Chairman), Duran, le Grecq, Lemoine-Peyraudet, Malinov, Poulidor-Malaprade, Reynaud, Tardieu.

ORDRE DU JOUR

I - Discussion du projet de rapport de M. COUDERT sur la proposition de résolution n° 371, relative aux mandats arbitraires. - Audition de M. LAFAY, auteur de la proposition de résolution.

II - Discussion du projet de rapport de M. BOUDRI sur la proposition de résolution n° 422, tendant à modifier l'interprétation des termes « autorisés ».

III - Discussion du projet de rapport de M. GRASSET-CHEZ sur la proposition de résolution n° 1251, tendant à modifier le deuxième alinéa de la loi de dépôts sur les articles de consommation en provenance de l'étranger.

COMMISSION DES AFFAIRES ECONOMIQUES,
DES DOUANES ET DES CONVENTIONS COMMERCIALES.

Séance du jeudi 29 mai 1947.

Présidence de M. ARMENGAUD, Président.

La séance est ouverte à 9 heures.

PRESENTS :

MM. Armengaud, Bardon-Damarzid, Brizard, Charles-Cros, Colardeau, Cozzano, Duclercq, Gadoïn, Gargominy, Guénin, Le Contel, Liénard, Merle, Novat, Ou Rabah, Pontille, Longchambon, Sauer, Siaut, Soldani, Mlle Trinquier.

EXCUSES :

M. Delhay, Mme Vialle.

ABSENTS :

MM. Coste (Charles), Dumas, Le Coent, Mermet-Guyennet, Molinié, Paquirissamypouillé, Peyroulx, Rochereau.

ORDRE du JOUR

- I - Discussion du projet de rapport de M. COLARDEAU sur la proposition de résolution (n° 37), relative aux monopoles artificiels. - Audition de M. LANDRY, auteur de la proposition de résolution;
- II - Discussion du projet de rapport de M. SOLDANI sur la proposition de résolution (n° 112), tendant à réduire l'exportation des voitures automobiles;
- III - Discussion du projet de rapport de M. CHARLES-CROS sur la proposition de résolution (n° 115), tendant à inviter le Gouvernement à modifier le taux de douane sur les articles de maroquinerie en provenance du Maroc;

IV - Désignation de rapporteur sur la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale (n° 242), tendant à assurer effectivement le droit de vote et l'éligibilité de tous les pilotes aux élections consulaires;

V - Questions diverses.

COMPTE - RENDU

La Commission aborde le premier point de son ordre du jour par l'audition de M. LANDRY, signataire de la proposition de résolution (n° 37), relative aux monopoles artificiels.

Après avoir remercié le président et les membres de la Commission d'avoir bien voulu l'entendre, M. LANDRY déclare qu'il se bornera à exposer les motifs qui l'ont conduit à l'élaboration de sa proposition. Celle-ci, rappelle-t-il, pose le problème très vaste des ententes industrielles.

Les ententes économiques ne sont pas nées astes à l'intérêt général. Il en est donc le but est irréprochable, par exemple: celle qui organisa la première caisse de compensation d'allocations familiales dans la région de Grenoble. D'autres, à caractère purement économique, comme il en existe dans la métallurgie, peuvent avoir une influence heureuse sur le développement de la production, la vente des produits et l'abaissement des prix.

Les ententes ne risquent de devenir nuisibles qu'à partir du moment où elles s'imposent au consommateur et constituent un monopole de fait ("monopole artificiel").

....

Il convient de remarquer que le détenteur d'un monopole artificiel peut se contenter d'un bénéfice normal, et que, par suite, son action peut n'être pas dommageable à la collectivité. On est, toutefois, forcé de reconnaître que la tentation est forte pour le producteur sans concurrent d'imposer des prix de vente excessifs et d'accroître, jusqu'à l'extrême limite, sa marge de profits. Ainsi, la plupart des monopoles artificiels sont-ils devenus des trusts, qui, par une politique de "malthusianisme économique", en restreignant la production et en limitant l'emploi, se sont assurés d'énormes bénéfices au détriment des consommateurs.

Le mécanisme de création et d'exagération des ententes étant ainsi bien connu, il convient de se demander quelle est leur activité en France. Dans certains pays : U.S.A., Allemagne, Pologne même, des enquêtes ont été menées, des données précises ont été réunies. En France, on ignore à peu près tout de l'activité des monopoles artificiels. Ni les pouvoirs publics, ni les économistes ne se sont penchés sérieusement sur cette question.

Il faut, en tout état de cause, penser dès maintenant, à élaborer des solutions constructives pour tous ces problèmes.

On peut décider que tout monopole de fait sera nationalisé. Mais les résultats actuels des nationalisations ne s'étant pas révélés pleinement satisfaisants, mieux vaudrait, semble-t-il, maintenir l'entreprise privée dans toute la mesure du possible.

.....

Il importe donc de bien connaître les ententes, de distinguer celles qui sont néfastes et de les dissoudre. La législation, qu'il est nécessaire de créer à cet effet, pourra s'inspirer de celle des U.S.A. (Federal Trade Commission) et de l'Allemagne (Tribunal des Cartels).

En terminant, M. LANDRY exprime le voeu qu'une entente de tous les partis se réalise sur cette question en vue de l'élaboration d'un rapport sur sa proposition de résolution. Le Conseil de la République s'honorera en se penchant sur des questions de cet ordre que l'Assemblée n'aurait pas le temps d'examiner et en appelant l'attention du Gouvernement sur un problème d'importance capitale.

M. COLARDEAU, rapporteur, demande à M. LANDRY diverses précisions.

En réponse à cette demande, M. LANDRY déclare, en premier lieu, qu'il est effectivement l'auteur de l'expression "monopoles artificiels". Puis, il expose succinctement les principes qui régiront les sanctions à prendre contre les ententes qui ne se déclareraient pas. Une proposition de loi, transmise à l'Assemblée nationale, donnera des précisions sur les mesures à mettre en oeuvre sur ce dernier point.

Après le départ de M. LANDRY, M. COLARDEAU reprend l'examen de la proposition de résolution.

Il expose à nouveau le mécanisme de création et de développement des ententes industrielles, d'abord favorables au consommateur par l'abaissement des prix de revient et

.....

de vente, puis néfastes une fois le monopole créé. Il cite à ce sujet le cas de l'I.G. Farben Industrie.

Il se déclare d'accord avec les principes posés par M. LANDRY : 1^o) obliger les ententes à se déclarer; 2^o) analyser leurs buts; 3^o) les dissoudre éventuellement. Mais il souligne les difficultés qui naîtront de la mise en application des sanctions prévues. Un organisme à caractère juridictionnel devra être créé pour juger si les ententes sont bonnes ou mauvaises et pour les condamner, s'il y a lieu.

Quelle sera cette juridiction ? La réponse reste à donner.

M. BRIZARD, tout en étant d'accord avec M. LANDRY sur les principes de sa proposition de résolution, se déclare sceptique sur l'efficacité de la législation à créer; il serait bien difficile de s'attaquer aux trusts à une époque où toute la production est "organisée" et soumise à une tutelle étroite de la part de l'Etat; d'autre part, il est peu probable qu'une loi de caractère national puisse s'opposer à la vie même des trusts internationaux.

M. PONTILLE fait observer que le monopole qui résulte de l'exploitation d'un brevet ne doit pas être mis en cause.

M. LONGCHAMPS ne conçoit pas de moyens systématiques pour agir efficacement contre les trusts. Il cite

deux cas relatifs à la période d'avant-guerre : celui du trust international de l'aluminium limitant la production française à la satisfaction du marché intérieur; celui du laboratoire d'études chargé d'examiner les lampes électriques, limitant la durée de celles-ci. Dans le premier cas, il était à peu près impossible d'agir; dans le second, il eut été plus facile d'obliger les industriels français à ne pas se soumettre au contrôle qu'ils avaient créé.

M. LONGCHAMBON constate que le ministre de la Production industrielle est actuellement tout puissant; l'industrie française est sous son contrôle. Il possède donc les moyens d'action essentiels en vue de faire prévaloir l'intérêt de la collectivité.

M. LE PRESIDENT constate l'accord unanime de la commission sur les principes posés par M. LANDRY. En réponse aux objections formulées par MM. COLARDEAU, BRIZARD, PONTILLE et LONGCHAMBON, il présente les observations suivantes :

Sans doute, le contrôle des cartels et des trusts doit-il revêtir un caractère international. Il importe cependant de commencer une action sur le plan intérieur; celle-ci pourra être liée à l'action entreprise en d'autres pays par l'intermédiaire d'une commission spéciale de l'O.N.U., dont le Secrétaire d'Etat américain, M. CLAYTON, a, d'ores et déjà, demandé la création.

La législation répressive applicable contre les trusts ferait appel à la notion de l'abus de droit et s'inspirerait de la loi Clayton en vigueur aux U.S.A.. Il semble que le tribunal civil puisse acquérir compétence pour examiner les poursuites intentées par les particuliers contre les trusts. On pourrait avoir recours, éventuellement, à des organismes spéciaux à caractère économique, dépendant, soit du Conseil économique, soit du Ministère de la Justice.

En ce qui concerne les brevets, la France, qui a signé les accords de Londres, en 1934, doit établir l'obligation d'exploiter, par le système de la licence obligatoire.

Le président conclut qu'une législation anti-trust est souhaitable, et qu'elle est, de plus, parfaitement réalisable en France. Les ententes internationales sont connues; un jour viendra où nulle d'entre elles ne pourra plus échapper au contrôle légal.

M. SAUER estime que toute entente est, en principe, pré judiciable à l'intérêt général. Dans le cas le plus favorable, celui de la caisse d'allocations familiales citée par M. LANDRY, on pourrait constater qu'il y eut, à la longue, un préjudice causé aux usagers, les taux de compensation des Caisses privées demeurant inférieurs à ceux de l'Etat.

.....

Par ailleurs, il pense que la centralisation de tous les conseils d'administration à Paris est un facteur de développement des ententes; il est nécessaire de décentraliser.

LE PRESIDENT conteste ce dernier point de vue en citant l'exemple des U.S.A. et de l'U.R.S.S. qui ne sont devenus grandes puissances industrielles qu'au moyen d'une énorme concentration de tous les moyens de production.

La commission décide que ses membres, précédemment désignés, poursuivront l'étude de la proposition Landry, afin de mettre au point le rapport, dont M. COLARDEAU donnera lecture dans le délai de quinzaine.

M. CHARLES CROS présente ensuite son projet de rapport sur la proposition de résolution (n° 115), tendant à inviter le Gouvernement à modifier le taux de douane sur les articles de maroquinerie en provenance du Maroc.

Il constate que la loi du 21 mars 1947, relative à diverses dispositions d'ordre financier, et le décret du même jour, relatif aux taxes sur le chiffre d'affaires, ont modifié la question depuis l'exposé qui en avait été fait par M. JULLIEN.

Il n'existe plus de droits de douane sur les articles de maroquinerie importés du Maroc, mais seulement des taxes à la production fixées généralement à 12,36% pour les

articles "chaussants" d'une valeur unitaire supérieure à 1500frs et pour les articles de maroquinerie dont la valeur unitaire dépasse 5000 francs.)

La question qui se pose sur le plan général consiste à savoir s'il convient de favoriser l'importation en France des produits marocains. Cette question doit être tranchée par l'affirmative; d'une part, parce que le Maroc a besoin d'exporter les 2/5 de sa production, d'autre part, parce que la France a besoin d'articles de maroquinerie. Enfin, si l'on veut que l'Union française soit une réalité, on doit admettre qu'aucune barrière ne fasse obstacle au commerce entre les deux pays.

A l'objection faite par certains milieux qui redoutent une invasion du marché français par des articles importés de peu de valeur, on peut répondre que l'acheteur français se lassera vite d'articles médiocres et qu'il restera alors deux possibilités pour l'industrie marocaine : ou cesser de produire, ou améliorer sa production. C'est à cette amélioration que l'on doit tendre.

M. DUCLERCQ demande au rapporteur de préciser le point suivant : Les produits marocains sont-ils frappés de droits de douane ou de taxes à la production d'un taux égal à celles que supporte l'industrie française ? S'il s'agit de taxes à la production, on ne peut proposer leur suppression et demander, pour l'industrie marocaine,

un régime plus favorable que celui ^{qui} est imposé à l'industrie française.

M. CHARLES-CROS promet de s'informer et de modifier, s'il y a lieu, ses conclusions et le dispositif de la proposition.

LE PRÉSIDENT rend compte ensuite de la mission d'études effectuée du 11 au 15 mai à la Foire industrielle britannique. Il relève, à l'actif de celle-ci, un effort louable d'ordre et de présentation, un souci manifeste de satisfaire la clientèle étrangère et de sensibles progrès dans plusieurs domaines d'activité industrielle - textile, aviation, industries chimique et pharmaceutique - Il note, en revanche, au passif, une industrie mécanique demeurée très en arrière et essentiellement conservatrice; l'existence de prix élevés et parfois prohibitifs dans tous les secteurs; la nécessité, pour l'acheteur, de se soumettre à de longs délais de livraison.

Devant une situation difficile, - manque de matières premières, manque de devises, manque de clients - les Anglais se tournent vers l'étranger; ils aspirent, en particulier, à une entente avec la France , cette entente pouvant être, selon eux, profitable au relèvement et à la modernisation de l'économie des deux Empires.

Le Président conclut que nous aurions tort de

négliger l'occasion qui nous est offerte et de nous refuser à entreprendre le grand effort de spécialisation industrielle qui s'impose.

M. GADOIN est nommé rapporteur de la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à assurer effectivement le droit de vote et l'éligibilité de tous les pilotes aux élections consulaires.

M. SOLDANI se trouvant mis dans l'impossibilité de présenter son rapport sur la proposition de résolution n° 112 de M. BOISROND, tendant à inviter le Gouvernement à réduire l'exportation des voitures automobiles tant que les besoins du marché intérieur ne seront pas satisfait, Mlle TRINQUIER est chargée de rapporter ce texte.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance de la commission est levée à onze heures.

